

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**ENQUÊTE  
SUR LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET  
D'EXPLOITATION D'UNE MINE ET D'UNE USINE DE NIOBIUM À OKA  
SUR LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES  
AINSI QUE SUR LEURS UTILISATIONS**

**CONSULTATION PUBLIQUE**

VOLUME 4

Séance tenue le 19 janvier 2005, 13 h  
Municipalité d'Oka, Salle de la mairie  
183, rue des Anges  
Oka

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 JANVIER 2005 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
THÉMATIQUE EN RAPPORT AVEC LES QUESTIONS SUIVANTES :	
QUESTION # 1 :	
QUELS SONT LES EFFETS POTENTIELS DU POMPAGE DES EAUX SOUTERRAINES SUR LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DE CES EAUX.....	20
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :	
GUY ST-DENIS .....	39
SYLVAIN LEROUX.....	54
RENÉ LEDOUX.....	58
NORMAND LEGAULT .....	71
REPRISE DE LA SÉANCE .....	75
JUDE LAVIGNE.....	76
QUESTION # 2 :	
QUELS SONT LES EFFETS POTENTIELS DU POMPAGE DES EAUX SOUTERRAINES SUR LE NIVEAU DES EAUX DE SURFACE.....	83
QUESTION # 3 :	
QUELS SONT LES EFFETS POTENTIELS DE LA VARIATION DU NIVEAU DES EAUX SOUTERRAINES POUVANT RÉSULTER DE LEUR POMPAGE SUR LES DIFFÉRENTS USAGES DE CES EAUX, NOTAMMENT SUR LES USAGES AGRICOLES .....	95
ELIE FERLAY .....	111
JOËL MERCIER.....	121

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Je vous souhaite la bienvenue à cette quatrième séance de la consultation publique sur les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations.

10 Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous allons fonctionner différemment d'hier. Cet après-midi sera une séance thématique dans laquelle nous aborderons succinctement les trois premières questions de notre mandat.

15 Donc, pour chacune des questions qui sera posée, le promoteur aura cinq à dix minutes pour faire une réponse globale et, par la suite, une discussion pourrait s'amorcer notamment entre la commission et le promoteur et le public, bien sûr, et les personnes-ressources.

20 Pour chacune des questions, je crois pouvoir accepter, grosso modo, trois interventions publiques dans la mesure où elles se limitent toujours à un seul commentaire ou une seule question. Et avec un peu chance, je crois que nous pourrions, à la fin de cet après-midi, avoir couvert l'ensemble des trois premiers thèmes qui font l'objet de notre mandat.

25 Je commence déjà à reconnaître quelques visages ici et là. Donc, pour les nouveaux et nouvelles, je vous informe que la commission ne tolérera aucune forme de manifestation envers quiconque.

30 Maintenant, avant de commencer, j'aimerais faire l'appel des documents ou des suivis, en fait. Nous avons adressé une demande au ministère de l'Environnement pour savoir s'il pouvait estimer la charge d'uranium qui se déverse dans la Grande baie à partir du ruisseau Rousse annuellement. Monsieur Rochon.

### M. ALAIN ROCHON :

35 Le calcul que mes collègues ont fait portait sur le ruisseau Rousse uniquement, c'est-à-dire qu'ils ont évalué la charge d'uranium qui est apportée actuellement par le ruisseau Rousse dans la Grande baie. Ce chiffre est de 53 kg par année d'uranium. Il faut prendre ça comme une évaluation. Donc, on arrive à 53.

### LE PRÉSIDENT :

40 Merci beaucoup. Je rappelle au ministère de l'Environnement que vous avez convenu de mettre les énergies pour voir si c'était possible d'estimer le temps qu'aurait pris la mine SLC avant de s'envoyer et à partir des photos aériennes notamment, mais que ceci évidemment parviendra éventuellement à la commission après la consultation, puisque vous n'aurez pas le temps de le faire d'ici là.

45 Il y avait aussi au ministère de l'Environnement le dépôt d'un document qui date de 1970, de monsieur Raynald Dessurault, sur l'assèchement des puits et de la mine SLC. C'est fait?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

50 Le document est dans les archives, 4e sous-sol du Complexe G à Québec. En arrivant à Québec, je vais le...

**LE PRÉSIDENT :**

55 Je croyais que vous aviez une copie ici.

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

J'ai remis la copie à Denis Isabel en arrivant, lundi.

60

**M. DENIS ISABEL :**

Ce que j'ai, c'est une version partielle et, en plus, elle est annotée.

65

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous allez nous la faire parvenir au courant de la semaine prochaine?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

70

Oui, dès que je rentre à Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

75

Très bien. Pour le promoteur, vous deviez nous faire les valeurs de conductivité hydraulique des dépôts meubles et de la carbonatite.

**M. RICHARD FAUCHER :**

80

Monsieur Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

85

Oui, monsieur le président. Alors, ces informations-là peuvent se retrouver dans le document DD1.35.1 qui s'intitule *Réponses aux questions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, daté de juin 2002. C'est un document qui avait été déposé dans le cadre de la précédente enquête du BAPE qui concernait la radioactivité.

90 Et j'ai ici un tableau que je peux vous déposer ou vous voulez que je vous donne les valeurs? Ce sont des valeurs numériques.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, donnez-moi les valeurs.

95 **M. DENIS ISABEL :**

Alors, j'ai deux types de valeurs. J'ai des conductivités hydrauliques et j'ai des porosités de drainage.

100 Alors, les conductivités hydrauliques du roc sont variables, bien entendu. Ça varie de  $10^{-8}$  mètres/seconde,  $10^{-7}$  mètres/seconde, avec une valeur probable ou moyenne qu'on a utilisée dans les calculs de  $4 \times 10^{-8}$  mètres/seconde.

105 Est-ce que j'ai dit mètres cubes ou mètres par seconde?

**LE PRÉSIDENT :**

Mètres.

110 **M. DENIS ISABEL :**

C'est mètres, c'est bien ça.

115 Pour ce qui est des dépôts meubles, la valeur minimum est de  $10^{-12}$  mètres/seconde. La valeur maximale de  $10^{-6}$  mètres/seconde. Et la valeur moyenne utilisée dans les calculs est de  $10^{-9}$  mètres/seconde.

120 Pour ce qui est des porosités de drainage, dans le roc, on a une valeur minimale de 0,005, ce qui veut dire .5 %, mais je vais rester en...

**LE PRÉSIDENT :**

0,005?

125 **M. DENIS ISABEL :**

0,005.

130 **LE PRÉSIDENT :**

Ça ne donne pas 5 %.

135 **M. DENIS ISABEL :**

.5 %.

140 **LE PRÉSIDENT :**

.5.

**M. DENIS ISABEL :**

145 C'est ça, oui, excusez. Et le maximum de 0,07 avec la valeur retenue pour les calculs de 0,04.

150 Pour ce qui est de la porosité de drainage des dépôts meubles, toujours dans la même source de document, ce qu'on mentionne, la valeur minimale de .1, valeur maximale de .2. Et dans le document en question, il n'y avait pas de valeur moyenne ou de valeur utilisée pour les calculs, mais on peut suggérer quelque chose comme .15, si on veut en suggérer une. Et ça, c'est tiré de ce document-là.

155 Et dans ce document-là, pour la préparation de ce document-là, ce qui avait été fait, c'était une revue de tous les autres rapports, études et caractérisations pour sortir ces données-là, qui sont un genre de synthèse de l'information numérique sur les propriétés des matériaux aquifères.

**LE PRÉSIDENT :**

160 Pour que les gens qui sont dans la salle puissent comprendre, docteur Isabel, quel est le sens de la conductivité hydraulique, par exemple au niveau du sol, quand vous dites, au niveau de certains sols, ce serait  $10^{-12}$  mètres/seconde.

165 **M. DENIS ISABEL :**

Alors, je vais m'adresser à l'auditoire à ce moment-là.

**LE PRÉSIDENT :**

170 S'il vous plaît.

**M. DENIS ISABEL :**

175 La mesure qu'on fait, ça peut être assez confondant les unités qu'on utilise.  $10^{-12}$ , ça fait moins 2, ce n'est pas ça. C'est une façon d'exprimer des chiffres très petits.  $10^{-12}$ , ça veut dire 0.000000 onze fois avec un 1 en 12e position. Donc, ce sont des très petites valeurs.

180 Et les unités qu'on utilise, qui ressemblent à des unités de vitesse, des mètres par seconde, ça sert à mesurer avec quelle facilité est-ce que l'eau souterraine va circuler dans les matériaux quand on met une différence de pression. Parce que si toutes les pressions sont égales, l'eau ne circule pas. Mais quand il y a des différences de hauteur d'eau ou de pression, l'eau circule et les matériaux ont plus ou moins de facilité à laisser passer l'eau.

185 Des exemples. Quand on parle de l'argile, vous savez que l'argile, même si ça contient beaucoup d'eau, c'est un matériel imperméable. Vous pouvez tapisser un bassin d'argile pour le rendre imperméable. Peut-être que certains d'entre vous l'ont déjà fait. Donc, l'argile va avoir des perméabilités de l'ordre de  $10^{-8}$ ,  $10^{-9}$ ,  $10^{-10}$  et peut-être encore plus faible que ça, donc il y a plus de «0» après le point quand on prend les unités de mètres par seconde.

190 À l'autre bout, quand on parle de matériaux perméables, comme du sable ou du gravier, les valeurs vont être beaucoup plus grandes. Elles vont être de  $10^{-4}$ ,  $10^{-3}$ ,  $10^{-5}$ . Et on a, à ce moment-là, des perméabilités qui représentent un sable ou un gravier qui laisse circuler l'eau plus facilement.

195 Si on veut se donner des guides en général, de façon généralement admise, tout ce qui est plus que  $10^{-6}$ , ça veut dire  $10^{-5}$ ,  $10^{-4}$ ,  $10^{-3}$  en mètres/seconde, est considéré comme un matériel perméable. Tout ce qui est inférieur en général à  $10^{-8}$  va être considéré comme un matériel imperméable. Et entre les deux, on a une zone de transition où on peut qualifier les matériaux de semi-perméables.

200 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup, docteur Isabel.

205 Toujours à vous, monsieur Faucher, quelles sont les mesures de mitigation si des puits utilisés pour l'irrigation s'asséchaient?

**M. RICHARD FAUCHER :**

210 Alors, pour les puits d'irrigation, vous dites?

**LE PRÉSIDENT :**

Les puits ou les étangs.

215 **M. RICHARD FAUCHER :**

Alors, pour les étangs, on en a discuté ce matin. Voulez-vous prendre la relève, monsieur Isabel?

220 **M. DENIS ISABEL :**

Oui. Alors, un peu comme dans ce qui concerne la nappe dans le roc, il y a un engagement qui a été pris de mettre en place un programme de suivi de la nappe dans le roc et d'avoir des mesures de mitigation si certains critères déclencheurs sont excédés.

225

Alors, ce qu'on propose, c'est la même chose, mais dans les dépôts meubles, donc avoir aussi un réseau de suivi dans les dépôts meubles pour suivre l'évolution de la nappe dans les dépôts meubles et convenir également d'un critère déclencheur. Et si le critère est déclenché, à ce moment-là, l'engagement, c'est de fournir l'eau, de corriger soit en agrandissant les bassins ou en pompant de l'eau. En tout cas, le moyen de corriger reste à définir à ce moment-là, parce que ça peut dépendre de la distance, de la position ou de la situation de chaque cas.

230

**LE PRÉSIDENT :**

235

Monsieur Faucher.

**M. RICHARD FAUCHER :**

240

Oui. Étant donné qu'on n'a pas fait l'étude auparavant de cette chose-là, ce qu'on va faire, on a déjà demandé des photos aériennes récentes et on va s'assurer qu'on a bien identifié tous les étangs dans les rayons de 1 et 2 kilomètres et à partir de là voir, parce que chaque mesure peut être différente pour un étang, s'il est près du ruisseau Rousse ou loin ou etc. Donc, il va falloir peut-être faire du cas par cas dans ce cas-ci. Alors, il va falloir réellement évaluer dans ce sens-là.

245

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est un nouvel engagement ou c'était déjà prévu?

250

**M. RICHARD FAUCHER :**

Non, c'est un nouvel engagement, parce qu'on n'avait prévu aucun impact sur les étangs, basé sur l'historique de la période de la St.Lawrence, ou on n'avait pas vu d'impact sur les puits de surface et les étangs de surface. Mais étant donné qu'on nous le demande, on va faire l'étude, on va faire les travaux.

255

260

On va proposer à ce moment-là quelle méthode de suivi on peut mettre en place et on va proposer aussi quel critère déclencheur il faut mettre en place aussi. Parce que le critère déclencheur et la mesure correctrice peuvent être différents suivant la localisation de chaque étang. C'est un peu différent des puits dans le roc, en fait, qui sont dans le rayon de rabattement, si vous voulez.

**LE PRÉSIDENT :**



265 Monsieur Rochon, est-ce que l'eau du lac peut être utilisée à des fins d'irrigation?

**M. ALAIN ROCHON :**

270 Vous voulez dire l'eau du lac des Deux-Montagnes?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

275 **M. ALAIN ROCHON :**

Pour faire de l'irrigation?

**LE PRÉSIDENT :**

280 Oui. Est-ce que c'est autorisé? Est-ce que c'est possible légalement?

**M. ALAIN ROCHON :**

285 J'aimerais peut-être que mes collègues du MAPAQ répondent à cette question-là, étant donné qu'on parle d'irrigation.

**LE PRÉSIDENT :**

290 Monsieur Lalonde ou monsieur Vaillancourt.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

295 Au niveau des prélèvements d'eau dans un cours d'eau ou une source d'eau comme ça, c'est sûr que c'est des pratiques qu'on voit courantes de prélever de l'eau chez les agriculteurs. Nous, on n'a pas de réglementation qui interdit ça, au ministère de l'Agriculture. C'est possible qu'il y en ait peut-être dans d'autres ministères. Mais au point de vue pratico-pratique, oui, les agriculteurs s'approvisionnent dans les rivières, dans les lacs et dans toutes sortes de sources d'eau de surface.

300

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon, est-ce que le lac des Deux-Montagnes est relativement bien caractérisé?

305

**M. ALAIN ROCHON :**

Mon collègue, monsieur Serge Assel, manifeste l'intérêt de répondre à cette question.

310 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. SERGE ASSEL :**

315

Je suis directeur adjoint à la région MLLL, ministère de l'Environnement.

320

Alors, pour la qualité de l'eau du lac des Deux-Montagnes, on la connaît bien, elle est caractérisée depuis longtemps. On la connaît en particulier à cause des activités de baignade dans le parc d'Oka, donc qui sont à proximité du territoire, et c'est une eau qui est de bonne qualité. Elle est bonne pour la baignade. On ne lui connaît pas de caractéristique qui pourrait constituer un inconvénient à l'irrigation.

325

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'était plutôt pour savoir si nous avions la caractérisation. Parce que je me suis rendu compte, à partir de ce dossier, que certains critères utilisés pour l'eau d'irrigation sont plus sévères que les critères utilisés pour la potabilité de l'eau ou pour l'humain, autrement dit. Mais vous me dites que la caractérisation, elle est faite, donc elle est disponible.

330

Je voulais juste savoir, monsieur Faucher, est-ce que vous avez déjà envisagé de fournir de l'eau aux agriculteurs à partir d'un pompage dans le lac des Deux-Montagnes?

**M. RICHARD FAUCHER :**

335

Non, on ne l'a jamais envisagé parce que, comme on a établi durant les études, les agriculteurs s'approvisionnaient déjà des ruisseaux, étangs de surface et ils avaient toutes les quantités requises pour le faire.

340

Il y a eu peut-être certaines périodes de sécheresse particulière où il y a eu un peu un manque d'eau, comme l'année passée, je crois, qu'il y a eu un manque d'eau dans la région dû à la sécheresse, ou l'année d'avant, quelque chose comme ça. Mais en général, ils ont eu toutes les quantités voulues dans le passé et ce n'était pas un problème réellement.

345

Maintenant, approvisionner à partir du lac des Deux-Montagnes, ça fait une distance appréciable pour amener l'eau jusque...

**LE PRÉSIDENT :**

350 De toute façon, si jamais on décide d'en rappeler, nous en reparlerons à la question 3.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

355 Monsieur le président, est-ce je pourrais, parce que ça fait quelques fois qu'on mentionne que les agriculteurs avaient toute l'eau nécessaire ou ont toute l'eau nécessaire, puis je ne pense pas que c'est le cas là.

**LE PRÉSIDENT :**

360 On va la discuter au point 3.

Alors, toujours au promoteur, les critères du test de lixiviation EPA 1311.

**M. RICHARD FAUCHER :**

365 Alors, monsieur Vachon, s'il vous plaît.

**M. ANDRÉ VACHON :**

370 J'ai oublié de le regarder, mais je les ai ici.

**LE PRÉSIDENT :**

375 On le reprendra en début de soirée.

**M. ANDRÉ VACHON :**

Si vous voulez, je peux vous les donner dans cinq minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

380 Ça va en début de soirée.

385 Ensuite, au MAPAQ, c'était l'estimation de la quantité d'eau du ruisseau Rousse utilisée en aval du projet.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

390 En aval du projet, oui, c'est bien la quantité qu'on a établie, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Du ruisseau Rousse utilisée en aval?

395 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Ah! la quantité déjà utilisée en aval. On l'a vraiment calculée dans l'ensemble de la zone.  
On n'a pas séparé.

400 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, on l'a l'information. Vous avez un document DB.31, je crois.

405 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

410 Mais hier, je vous demandais si vous pouviez l'obtenir pour la portion aval du site projeté.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Il faudrait le calculer. On ne l'a pas fait à date, là. Oui.

415

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous le prenez en note?

420 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

On va le regarder, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

425

Merci. Juste avant de passer la question à la municipalité, à monsieur Blouin, rappelez-moi, monsieur Vaillancourt, une chose. On a bel et bien dit qu'à l'intérieur d'un rayon de 1 km, il y avait 6 producteurs de serre qui ont 15 serres.

430 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

435

C'est bien ça?

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

440

Effectivement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

445

À l'intérieur de 1 km. À l'intérieur de 2 km... alors, ces 15 serres consomment, appellent un besoin en eau de combien?

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

450

Si ma mémoire est bonne, 15 000 m<sup>3</sup>/année.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que j'ai, 15 000, mais je voulais être sûr que c'était bel et bien pour les 15 serres.

455

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Oui, pour les 15 serres, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

460

Très bien, 15 000 m<sup>3</sup>. Moi, j'avais 15 000 m<sup>3</sup> pour 2 km. Mais pour 2 km, vous avez 11 producteurs avec combien de serres?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

465

Il me semble me souvenir hier que le MAPAQ l'avait fait par mètres carrés et pas par nombre de serres.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

470

Exact, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

475

En fait, ce dont j'ai besoin, monsieur Vaillancourt, c'est le volume d'eau dont on a besoin, d'une part, pour les serres comprises dans 1 km et, d'autre part, pour les serres comprises dans 2 km. J'ai 15 000 m<sup>3</sup>, là, mais...

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

480           Écoutez, si vous permettez, je suis convaincu que c'est une question qui s'adresse plus à madame Caron. Alors, elle sera ici tantôt, elle pourra vous répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

485           Très bien.  
              Oui, monsieur Faucher?

**M. RICHARD FAUCHER :**

490           Monsieur le président, monsieur Pominville a fait des études. Il a exactement les chiffres que vous désirez.

**LE PRÉSIDENT :**

495           Vous avez les chiffres? Vous pouvez les donner?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

500           Je dirais dans le premier kilomètre, entre l'Annonciation et en allant jusque vers le site SLC, c'est 15 serres qu'on retrouve dans ce secteur-là et il y en a 20 à partir de l'intersection l'Annonciation en allant pour pratiquement 1 km, plus ou moins.

**LE PRÉSIDENT :**

505           Donc, il y en aurait 35, au total?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

510           35, au total. Dans le premier 15 serres dont on a parlé tantôt, il y en a 10 qui sont très près de l'intersection l'Annonciation. Il y a Robert Lemire et André Lemire qui en ont chacun 5. Les 10 autres sont à proximité, ils sont le long du rang Sainte-Sophie. Ils ne sont quand même pas à l'intérieur des terres.

**LE PRÉSIDENT :**

515           Et le volume d'eau dont on a besoin pour les serres comprises à 1 km de distance?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

520           Dans le premier kilomètre, c'est 15.7 m<sup>3</sup>/jour.

**LE PRÉSIDENT :**

15 000, vous voulez dire?

525

**M. MICHEL POMINVILLE :**

15 000 m<sup>3</sup> par jour.

530

**LE PRÉSIDENT :**

15?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

535

15 000 litres par jour ou 15 m<sup>3</sup>.

**LE PRÉSIDENT :**

540

15 m<sup>3</sup> par jour?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

Oui, 15.7 m<sup>3</sup> par jour. Et dans le deuxième...

545

**LE PRÉSIDENT :**

Environ 5 000 m<sup>3</sup> par année, à peu près.

550

**M. MICHEL POMINVILLE :**

Mais sur une base annuelle, j'imagine, il va falloir la multiplier par quelque chose comme une soixantaine de jours, alentour. Ça dépend de la période.

555

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les serres?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

560

Les serres, non. C'est plus long la période, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

565 C'est à longueur d'année, en fait.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

570 Oui. Pas à longueur d'année, mais c'est surtout, je dirais, février, mars, avril, mai, ce  
bout-là.

**LE PRÉSIDENT :**

575 Je pense que je vais revenir avec cette question avec madame Caron.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

C'est de mai à juin, les serres.

580 **LE PRÉSIDENT :**

Donnez-moi vos chiffres. Alors, c'est 15 m<sup>3</sup> par jour.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

585 15.7, oui, pour le premier kilomètre.

**LE PRÉSIDENT :**

590 Puis pour le 2 km?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

595 20.9 m<sup>3</sup>/jour.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci beaucoup, monsieur.

600 La question que j'avais laissée en suspens avec monsieur Blouin: est-ce que les puits de  
la municipalité ont la capacité de répondre aux besoins notamment des serres?

**M. ÉRIC BLOUIN :**

605 Oui. Dans le rapport préparé par BSA pour le compte de la municipalité, un bref retour  
sur la capacité des puits, les deux puits combinés, on a une offre potentielle de 11 074 m<sup>3</sup>/jour.



Actuellement, si on regarde en moyenne la municipalité, incluant le rang Sainte-Sophie, ce serait 2 400 m<sup>3</sup>/jour.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, ça inclut l'incendie?

615 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Ça inclut la consommation moyenne. Si vous voulez une valeur critique, ce serait la pointe horaire, qui est le chiffre le plus élevé à assumer, 6 343 m<sup>3</sup>/jour, ce qui reste un excédent de 4 730 m<sup>3</sup>/jour. Dans le cas du 15 000 m<sup>3</sup> par année converti en mètres cubes par jour, c'est 41 m<sup>3</sup>/jour. On voit très bien qu'on est capables de l'assumer.

620

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Nous reviendrons avec plus de détails à la question 3.

625 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

630

Merci beaucoup. Toujours monsieur Blouin, vous pouvez déposer la caractérisation de l'eau de l'aqueduc?

**M. ÉRIC BLOUIN :**

635

J'ai placé la demande au surintendant des usines. On est à réunir les documents. Je vais être en mesure de vous les remettre demain. Enfin, ce sera disponible demain.

**LE PRÉSIDENT :**

640

Ensuite, vous deviez fournir un commentaire sur le rayon de 4 km pour le cône de rabattement.

**M. ÉRIC BLOUIN :**

645

Effectivement. J'ai reconsulté le rapport Bilodeau. J'ai retrouvé la mention, effectivement, du rayon de 4 km pour un rabattement de 1 mètre de la nappe.

650 Permettez-moi de situer, enfin, je considère mon intervention, resituer le rapport Bilodeau pour la municipalité. En décembre 99, l'étude environnementale est déposée par Niocan et une copie est adressée à la municipalité. C'est un document très complet.

655 La municipalité ne possède pas l'expertise pour en faire une bonne compréhension. Une lecture, cependant, de l'administration municipale conclut que la problématique qui ressort ou qui est la plus sensible est le problème de l'eau. La municipalité voit un intérêt à s'adjoindre une expertise et mandate monsieur Bilodeau à rédiger le rapport.

660 Le rapport permet de vulgariser auprès de l'administration municipale le contenu en eau, l'objectif étant d'être en mesure de répondre aux citoyens. Et la municipalité, à ce moment-là, les différents experts, le ministère de l'Environnement et autres organismes, qui seraient en mesure d'aider la municipalité dans un dossier comme celui-là, n'ont pas abordé la question. On est au tout début de l'histoire. Ça fait qu'avec ce rapport-là, la municipalité a pu avoir une compréhension et fournir certaines indications sur les citoyens et en a fait une présentation publique le 10 avril 2000 à ses citoyens.

665 Et par après, on est au début de l'histoire, bien, là, il y a l'ensemble des études qui viennent s'ajouter aux commentaires de monsieur Bilodeau. Et là, on suit l'histoire au moment actuel.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Blouin.

675 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Bienvenue.

**LE PRÉSIDENT :**

680 Docteur Dessau, est-ce que vous avez déposé les données sur l'uranium dans les puits?

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

685 Malheureusement, je ne les ai pas encore à ma disposition. Ça devrait être fait incessamment. J'ai dû passer par monsieur Duguay de Santé Canada, qui n'était pas à son bureau. Donc, il y a quelques délais mais, dans les jours qui viennent, on devrait les avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

690           Très bien, merci beaucoup. Il y avait aussi, monsieur Faucher, vos commentaires à la suite du point de vue du docteur Nastev sur les débits de pompage des eaux d'exhaure, mais nous allons l'aborder dans la question 1, de toute façon.

695           Ensuite, vous deviez aussi, monsieur Faucher, vérifier s'il existait un traitement chimique pour réduire les concentrations d'uranium dans les eaux d'exhaure.

**M. RICHARD FAUCHER :**

700           Oui. Monsieur Vachon a regardé dans ses filières les travaux qu'on avait déjà faits au point de vue vérification. Alors, je vais laisser parler monsieur Vachon sur ce point-là.

**M. ANDRÉ VACHON :**

705           D'accord. Alors, nous avons vérifié qu'est-ce qu'on avait regardé comme traitement pour les divers paramètres qui pouvaient être problématiques et, si vous vous rappelez, lorsqu'on a parlé des OER, objectifs environnementaux de rejet, pour l'uranium, les concentrations qu'on s'attend d'obtenir, qui sont de l'ordre de .04, .05, sont largement inférieurs aux OER qui étaient demandés par le ministère de l'Environnement pour l'uranium. Donc, on n'a pas regardé effectivement quel genre de traitement pouvait se faire.

710           J'ai vérifié ce matin, il existe certains traitements qui ne sont pas simples, genre osmose inverse, échangeur cationique, des trucs comme ça, qui pourraient permettre d'avoir des traitements, mais ce n'est pas courant. Et, à ma connaissance, il n'existe aucune mine au Canada qui utilise ce genre de traitement là, y compris les mines d'uranium pour enlever l'uranium dans les eaux.

715

**LE PRÉSIDENT :**

720           Donc, même les mines qui sont extrêmement riches en uranium, qu'on peut retrouver dans le monde, ne traitent pas leur effluent pour réduire sa teneur en uranium?

**M. ANDRÉ VACHON :**

725           Ce qui arrive, c'est que on a discuté hier des problèmes de drainage minier acide qui existent dans l'industrie minière à l'occasion. Les mines d'uranium sont dans les sulfures et, par conséquent, il y a oxydation des sulfures et production d'eau acide et de métaux qui deviennent solubles. Alors, il n'y a pas de traitement spécifique pour enlever l'uranium.

730           Par contre, ils ont des traitements pour corriger le pH à la chaux, ils montent le pH à 9.5, et il peut y avoir avec le fer et les autres métaux, particulièrement le fer et le manganèse qui est dégagé à cause du drainage minier acide, il peut y avoir coprécipitation.

735 Ici, on est dans un environnement de carbonatite, donc de carbonate. On n'a pas de problème de drainage minier acide. On n'a pas non plus des concentrations élevées de fer, en partant, ce qui fait qu'un traitement de ce genre-là ne serait pas nécessairement très efficace, parce qu'on ne pourrait pas jouir de la coprécipitation avec les autres métaux, notamment le fer.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Je vous remercie.

**M. ANDRÉ VACHON :**

745 Monsieur Zayed, j'avais les réponses à votre première question. Je sais que vous m'avez dit ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Bon, allez-y. Alors sur les critères de lixiviation à partir du test EPA 1311, monsieur Vachon.

**M. ANDRÉ VACHON :**

755 Exact. Alors, les critères se retrouvent dans le *Règlement sur les matières dangereuses* édicté par le ministère de l'Environnement. C'est à l'article 3 du règlement pour les métaux. Il y a d'autres critères, dont je vais vous faire grâce, mais pour les métaux, je peux les lire si vous voulez.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Vous pouvez juste les déposer.

**M. ANDRÉ VACHON :**

765 D'accord. Alors, je vous donnerai une page à photocopier, si vous voulez. Les critères se trouvent dans le *Règlement sur les matières dangereuses*.

**LE PRÉSIDENT :**

770 Très bien. Enfin, monsieur Rozon, vous deviez nous fournir quelques données sur la faune du ruisseau Rousse et surtout de l'impact anticipé sur les poissons.

**M. RICHARD ROZON :**

775 Oui, monsieur le président. J'ai tenté, ce matin, de rejoindre les gens de l'aménagement de la faune qui ont écrit l'avis concernant le ruisseau Rousse et la faune aquatique. Je n'ai pas pu les rejoindre.

780 Toutefois, à la lecture des documents qui ont été déposés, et notamment celui du 25 juin 2004 qui est sous la cote DB.35, le promoteur a répondu à la satisfaction de la Société Faune et Parcs concernant leurs préoccupations sur la faune aquatique par un engagement de mise en place d'un protocole de suivi de cette faune-là afin d'assurer la préservation des espèces.

**LE PRÉSIDENT :**

785 Merci infiniment.

790 Alors, bon, nous pouvons commencer la séance. Première question, monsieur Faucher, votre présentation, votre réponse.

**M. RENÉ LEDOUX :**

J'ai un document à déposer également, ce sont les données de météo...

795 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je l'ai mis entre parenthèses, parce que je ne pensais pas que vous étiez ici. C'est le dépôt des données météo?

800 **M. RENÉ LEDOUX :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

805 Vous pouvez les déposer auprès de madame.

**M. RENÉ LEDOUX :**

810 Il y aurait peut-être quelques explications...

**LE PRÉSIDENT :**

815 Non, vous avez juste à le déposer. Et vous deviez déposer aussi la référence des transcriptions du TAQ.

**M. RENÉ LEDOUX :**

Pour la question de la validité des données, ça va vous être présenté...

820

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, première question: *les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité et la qualité de ces eaux.*

825

Alors, ce que je vous demande, dans la mesure du possible, de subdiviser en quatre: premier point, effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité des eaux de la nappe phréatique; ensuite, les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité d'eau dans la nappe profonde; et ensuite, la même chose pour la qualité, donc la qualité de la nappe phréatique et la qualité de la nappe profonde.

830

Est-ce que ça vous convient?

**M. DENIS ISABEL :**

835

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

840

Première sous-question, quelles sont les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité d'eau dans la nappe phréatique. Donc, la nappe phréatique, c'est la nappe qui est comprise dans les dépôts meubles, comme nous l'avions défini en début de consultation.

**M. RICHARD FAUCHER :**

845

Oui. Alors, je vais demander à monsieur Isabel d'adresser ceci. Et dans le cadre...

**LE PRÉSIDENT :**

850

Vous pouvez vous inscrire. On va prendre deux, trois personnes.

**M. RICHARD FAUCHER :**

855

Dans le cadre de cette réponse, on pourrait adresser justement la question de monsieur Nastev aussi hier sur...

**LE PRÉSIDENT :**

860

C'est sur la nappe profonde, docteur Nastev.

**M. RICHARD FAUCHER :**

D'accord, parfait.

865 **M. DENIS ISABEL :**

Oui. Concernant la nappe phréatique ou la nappe de surface, on parle quand même d'eau souterraine, on ne parle pas d'eau de surface, mais la nappe de surface, l'étude d'impact et les documents qu'on a produits jusqu'à date, qui ont été produits par le promoteur, c'est à l'effet  
870 que la nappe de surface n'était pas très bien connectée avec la nappe profonde et l'impact se fait via la nappe profonde. C'est dans la nappe profonde que la mine pompe l'eau pour assécher l'exploitation.

Donc, cette mauvaise connexion entre les deux nappes fait que le cône de rabattement  
875 ne touche pas de façon directe la nappe de surface. On en a parlé à plusieurs reprises, même encore hier et avant-hier, j'avais donné l'explication que je vais redonner et qui se retrouve dans les documents qu'on a déjà produits.

L'explication, c'est que la nappe de surface est dans des matériaux qui peuvent être  
880 moins perméables que la nappe profonde. Et surtout, c'est celle-là qui reçoit directement la recharge. Donc, le mètre approximativement de précipitation annuelle, en moyenne, tombe sur la nappe de surface et une partie ruisselle, une partie s'infiltre, une partie recharge les bassins, les cours d'eau, les ruisseaux et les différentes petites sources qu'on peut voir à la surface du terrain, et ce cycle d'eau là est plus important que les échanges avec la nappe profonde.

885 Donc, l'impact du cône de rabattement sur la nappe de surface est jugé négligeable. Pour le démontrer, on se sert des données durant l'exploitation de la mine de St.Lawrence Columbium. Alors, pendant l'exploitation de St.Lawrence Columbium, qui avait un cône de rabattement qui était assez profond près de la mine et qui s'étendait jusqu'à 1.7 km de distance du puits  
890 d'extraction, il y avait des évidences par les puits d'observation.

Certains des puits qu'on avait répertoriés dans le catalogue des puits du ministère sont des puits dans la nappe phréatique. Certains sont très près, dont un en particulier, si ma mémoire est  
895 bonne, qui est présenté dans une des cartes de l'étude d'impact, qui est très près de la mine et n'était pas asséché. Il y avait de l'eau dans les dépôts meubles. De même façon, les ruisseaux, dont le ruisseau Rousse et les autres ruisseaux et les bassins d'eau de surface, sont demeurés en eau.

Et c'est toujours la fameuse photo de 1975 – dont on va avoir des copies supplémentaires  
900 pour vous qu'on a commandées – et qui démontre qu'au fameux été 75, je sais qu'il y a un débat sur la pluviométrie de cet été-là, on va le régler, mais qu'il y avait toujours des bassins en eau. Même un bassin en particulier qui était très près du puits de la mine, puis en fait qui se trouvait être au-dessus de certaines des galeries de la mine de St.Lawrence Columbium.

905           Donc, ce sont les preuves ou les éléments de vérification terrain qu'on apporte à l'appui de notre hypothèse que la nappe de surface n'est pas beaucoup affectée par le cône de rabattement de la nappe profonde.

**LE PRÉSIDENT :**

910 Hier, docteur Nastev a donné son avis à l'effet que probablement une étude hydrogéologique complète aurait pu – aurait pu, je dis bien – réduire le niveau d'incertitude à tous égards.

          Monsieur Lamontagne a donné son point de vue aussi sur la recevabilité, selon son expertise, la recevabilité d'une appréciation des impacts à partir du dossier que vous avez soumis, 915 donc sans une étude hydrogéologique exhaustive.

          J'aimerais connaître votre point de vue. Pourquoi vous n'avez pas réalisé une étude hydrogéologique exhaustive?

920 **M. DENIS ISABEL :**

          Oui, c'est un point que je voulais aborder en parlant de la nappe profonde. Mais on peut l'aborder tout de suite, si vous voulez.

925           Alors, monsieur Nastev n'a pas eu l'avantage de participer à toutes les négociations depuis quatre ans avec le ministère concernant les études qui ont été produites. Donc, c'est sûr que certains des points qu'il soulève ont déjà fait l'objet de discussions ou des remarques qu'on a déjà reçues du ministère ou que Roche a déjà reçues avant que je sois dans le dossier du ministère, et une partie de ces choses-là ont déjà été prises en considération dans les décisions, 930 de part et d'autre.

          Mais de façon plus générale, l'hydrogéologie, c'est un peu comme la météorologie. Là, je me tire dans le pied en disant ça, parce que les gens parfois... mais on essaie de comprendre ce qui se passe dans le milieu souterrain à partir de forages. Donc, on a une image partielle, 935 mais on a des connaissances sur la physique de ces phénomènes-là, la géologie, et on arrive à des modélisations ou des explications.

          Donc, une étude hydrogéologique «complète», elle ne sera jamais complète. On peut toujours en faire plus. On peut toujours faire plus d'exploration. Le principe, c'est d'avoir 940 suffisamment de données pour réduire les incertitudes concernant les questions qu'on se fait poser.

          En l'occurrence, ici, on se fait poser la question qui intéresse tout le monde: jusqu'où est-ce que le cône de rabattement va s'étendre? Et ce qu'on doit considérer, c'est: est-ce qu'on a fait 945 l'étude qui nous donne la réponse à cette question-là ou qui nous donne une réponse avec suffisamment de certitude pour procéder sans avoir de très grands risques? Et c'est ce qui a été fait.



950 Je n'étais pas là au début, mais historiquement, comme monsieur Nastev a mentionné, la modélisation est probablement le meilleur outil pour extrapoler les données dans un contexte dans ce genre-là. Alors, il y a eu une première étude hydrogéologique et on s'est beaucoup plus appuyés sur la modélisation que sur des mesures de terrain.

955 Malheureusement, c'est facile après coup de se rendre compte, mais l'intention, au départ, c'était ça et on se rend compte que la modélisation n'a pas fonctionné parce que fort probablement, il y a deux phénomènes. C'est difficile de tenir compte... le fait que la nappe de surface ne soit pas connectée très fortement, il n'y a pas de lien hydraulique fort et que la nappe en dessous à cause des différences de perméabilité et de taux de recharge – et là, c'est très technique – mais les modèles qui ont été utilisés vont avoir de la difficulté à considérer une nappe  
960 à surface libre, une nappe donc dans laquelle il y a une partie qui est non saturée en dessous d'une autre nappe non saturée. Et les modèles qu'ils ont tenté d'utiliser avaient cette faiblesse-là. Ça a été un niveau de difficulté.

965 Et l'autre niveau de difficulté, c'est que la carbonatite, et ici, on a quelqu'un qui a travaillé dans l'ancienne mine, qui va vous donner des informations tout à l'heure, monsieur Lavoie. Monsieur Lavoie a travaillé chez St.Lawrence. Il était géologue de cette mine-là et c'est lui aussi qui a fait la caractérisation du gisement de Niocan. Il va pouvoir vous expliquer les différences de géologie ou plutôt de type de roc entre les deux sites. Et ça, ce que ça nous indique, c'est que la carbonatite, en termes... le point essentiel, c'est la fracturation. C'est ce qui cause la  
970 perméabilité dans le roc. Elle est très différente, donc on peut...

**LE PRÉSIDENT :**

975 Je ne voudrais pas qu'on aborde le dossier sur tout son ensemble. Ça, j'avais bien compris cette première partie. Mais vous avez répondu partiellement à la question que je vous soulevais: en fait, pourquoi vous n'avez pas réalisé une étude exhaustive?

980 Ce que je comprends, c'est que vous avez eu des discussions avec le ministère de l'Environnement. À partir de ces discussions, vous avez convenu que l'approche que vous avez utilisée serait acceptable. Donc, j'imagine pour sa dimension pratique, entre autres, vous avez décidé de l'adopter. Est-ce que je vous résume?

**M. DENIS ISABEL :**

985 C'est ça. C'est que quand on s'est rendu compte que c'était hétérogène, il faudrait beaucoup plus de données... en fait, quand on prend un peu de recul, on se rend compte, comme on l'a déjà mentionné à plusieurs reprises, pour une grande zone comme ça affectée, parce que quand même on a un rabattement qui affecte une zone de 1.2 km, ce n'est quand même pas rien, le meilleur moyen d'évaluer ça, c'est de faire un puits de la même profondeur que  
990 la mine et de pomper le même débit pendant une durée de temps équivalent.

995 On l'a le modèle. L'autre mine a été exploitée à côté et on a, de façon indirecte, des données provenant de l'époque où cette mine-là était en exploitation. Et c'est aussi ce qui a fait que, ayant ces informations-là en main, on a jugé qu'on avait réduit l'incertitude à un niveau suffisant pour pouvoir procéder avec le projet et prévoir, au cas où notre prédiction de 1.2 km avait un certain niveau d'imprécision, des mesures compensatoires qui permettraient de régler des cas s'il y avait une imprécision sur cette prédiction-là. Et c'est ce qui a été convenu avec le ministère de l'Environnement, et d'où les engagements et les critères, etc. Et on a convenu donc que la connaissance du rayon était suffisante.

1000 Je ne sais pas si vous voulez que je parle du débit, parce que c'est un autre point qui avait été soulevé, mais peut-être qu'on parlera de ça tout à l'heure.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Parce que là, je ne veux pas qu'on mêle. Là, on est dans la nappe phréatique.

**M. DENIS ISABEL :**

1010 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 Monsieur Rochon, est-ce que vous avez des commentaires ou des questions que vous pouvez soulever?

**M. ALAIN ROCHON :**

1020 Non. Hier, on a abordé cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, vos réponses d'hier sont amplement suffisantes.

1025 Docteur Nastev, est-ce que vous avez des remarques ou des observations qui peuvent être profitables pour la commission?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

1030 Est-ce que je fais des commentaires juste sur ce que monsieur Isabel a dit ou sur tout ce qui a été dit depuis le début de la...

**LE PRÉSIDENT :**

1035 De?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Depuis hier.

1040

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, la question qu'on débat maintenant ou qu'on discute, ce sont les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité et la qualité de ces eaux. Comme premier sous-point, ce sont les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité d'eau dans la nappe phréatique.

1045

Donc, la réponse du docteur Isabel touche essentiellement ce sous-point-là. Est-ce qu'il y a des observations, des commentaires?

1050

**M. MIROSLAV NASTEV :**

D'accord. Si on parle de la nappe phréatique, effectivement, les effets, je ne crois pas qu'ils seront élevés ou ils seront grands. C'est questionnable. Est-ce qu'ils seront petits? Est-ce qu'ils seront zéro? Moyens? Ça, c'est à discuter.

1055

Les effets sous la nappe phréatique seront surtout reconnaissables là où les dépôts meubles se composent de sable gravier, de matériaux plus grossiers.

1060

Si on parle de la nappe phréatique, la nappe phréatique peut être seulement dans les dépôts grossiers, elle ne peut pas être dans les dépôts argileux ou silteux. Ces dépôts ne représentent pas un aquifère, mais plutôt un aquitard, donc l'eau ne circule pas facilement à travers ces dépôts meubles. Donc, le problème, dès qu'on parle de nappe phréatique, on parle de dépôts grossiers. Le problème, c'est est-ce que ces dépôts grossiers sont en contact avec le roc ou non.

1065

Le till est un matériel qui est très hétérogène. Si on regarde la carte des dépôts meubles qui a été déposée par le promoteur – j'ai une petite copie, mais j'imagine, il y a de plus grandes copies également – le till recouvre environ, moi, j'estime à 40 % de territoire qui est sur cette carte, donc pas sur un rayon de 2 km, mais sur cette carte, ce qui est en vert. Je ne sais pas si vous pouvez voir?

1070

La roche mère affleure environ 50 %, ce qui est en jaune sur cette carte. Je ne sais pas si vous pouvez voir?

1075

Puis l'argile, en réalité les dépôts meubles qui sont très fins, qui n'est pas un aquifère du tout, ils recouvrent environ 10 % du territoire. Donc, sur 10 % du territoire, on peut dire avec grande certitude que les effets du pompage de la mine Niocan n'auront aucun effet sur les eaux de surface s'il y a un ruissellement, s'il y a un étang dans ces dépôts meubles.

1080

Mais si on se retrouve dans le till, à ce moment-là, c'est discutable, c'est questionnable. Les propriétés...

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Pourriez-vous, avant de serrer la carte, nous donner la référence? C'est dans quel document que vous avez ça?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

1090

C'est une très mauvaise copie, mais je vais, si vous voulez...

**LE PRÉSIDENT :**

1095

Non, mais dans quel document vous l'avez pris?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

1100

Je vais vous dire. Je pense que c'est page 3-22, document Niocan octobre 2000.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est juste pour les transcriptions, en fait. Très bien.

1105

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Donc, je pense qu'on est d'accord, ça, c'est une carte qui a été produite, je crois, par les experts de la Commission géologique du Canada.

1110

Maintenant, le problème, c'est de définir les propriétés hydrauliques du till. Donc, là où est l'argile, il n'y aura pas de problème, ce qui est en rouge sur cette carte, environ 10 % du territoire.

1115

Là où est le till, donc, dépend de est-ce que le till est plutôt sablonneux ou graveleux ou plutôt silteux, argileux? En général, la conductivité hydraulique du till varie dans une fourchette d'une valeur entre  $10^{-8}$  jusqu'à  $10^{-6}$  mètres/seconde. Je répète,  $10^{-8}$  jusqu'à  $10^{-6}$ .

Là où le roc affleure, on parle d'une conductivité d'autour de  $10^{-7}$ .

1120

Là où est l'argile, on parle d'une conductivité qui sont plus petits de  $10^{-9}$ .

Donc, ces valeurs sont d'un ordre ou de deux ordres de valeur plus petits, je crois, que le promoteur a mis dans les réponses, année 2002, dans les réponses au BAPE.

1125 Il peut avoir que le till est plutôt silteux, argileux dans tout le territoire et que sa conductivité hydraulique penche vers la valeur la plus petite, qui est  $10^{-8}$ . Ça peut être le cas. On ne sait pas. Moi, je n'ai pas vu une courbe granulométrique sur le composé du till. Puis en général, le till est plus compacté à la profondeur.

1130 Donc, plus la couche de till est épaisse, donc le till près de la surface, en réalité tous les dépôts meubles près de la surface, à cause des racines des arbres, gel-dégel, altération des conditions de météo, sont en général plus perméables dans les premiers quelques mètres. Mais si on va plus profondément, les dépôts sont plus compactés, sont moins perméables. Donc, le till, s'il est plus épais, on risque d'avoir des plus faibles conductivités à la base du till. Donc, tout  
1135 dépend de la profondeur du till.

Le promoteur nous a présenté une carte des épaisseurs des dépôts meubles, mais qui est très restreinte, juste près de la mine Niocan. C'est autour de 200, 300 mètres autour. Je crois que présentement à la Commission géologique, on a une carte des épaisseurs des dépôts  
1140 meubles qui a été faite dans la région. Il y avait un étudiant en doctorat qui a étudié les dépôts meubles partout dans la région de Mirabel, donc au nord de Oka. Donc, je peux transmettre ces données au promoteur.

1145 Donc, tout dépend du contenu du till. Est-ce que sa matrice est plutôt silteuse, argileuse? À ce moment, on aurait des valeurs plus faibles s'il est plutôt sableux, graveleux. Et à ce moment-là, on parle de nappe phréatique. À ce moment-là, on parle des puits de surface, des puits qui sont installés dans les dépôts meubles. Sinon, il n'y aura pas de puits dans les dépôts meubles.

1150 Donc, dès qu'il y a des puits, on parle d'un aquifère. À ce moment-là, les valeurs sont plus élevées, sont plutôt vers  $10^{-6}$ .

**LE PRÉSIDENT :**

1155 Merci. Est-ce que le promoteur a consulté cette documentation à laquelle faisait référence docteur Nastev?

**M. RICHARD FAUCHER :**

1160 Je vais demander à monsieur Vachon si ça a été fait par Roche.

**M. ANDRÉ VACHON :**

Je pense que non.

1165

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, docteur Nastev, vous allez leur transmettre le document?

1170

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Oui. Donc, la carte géologique des dépôts meubles, ça vous a été remis, je crois, année 2000 ou 2001. On a présentement, également, les épaisseurs à partir de la... ça, c'est à partir de la banque des puisatiers. Donc, c'est pas mal les données que vous avez en main. Ça recouvre tous les territoires au nord de Oka.

1175

Donc, on a fait un modèle hydrogéologique régional, qui couvre 1 500 km<sup>2</sup>. Donc, c'est très facile de découper la région qui nous intéresse de ce modèle régional et éventuellement d'ajouter les données que le promoteur a à partir de leur exploration du gisement.

1180

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, si vous pouvez le faire, monsieur Faucher, on l'apprécierait, dans la mesure de donner une appréciation à partir de cette nouvelle information, qui nous permettrait de réduire un peu le niveau d'incertitude par rapport à l'absence de lien ou la force du lien ou de la force de cette absence-là entre la nappe de surface et la nappe d'eau profonde.

1185

**M. RICHARD FAUCHER :**

D'accord. On va attendre les données et on va faire les travaux nécessaires.

1190

Un autre point, monsieur le président, peut-être à tenir compte aussi, c'est lorsqu'on regarde la carte de la radioactivité de la carbonatite, on voit que, où il y a beaucoup de dépôts meubles, il n'y a pas d'effet de radiation, si vous voulez. Alors, ça donne une idée de l'épaisseur significative qui peut exister dans certains endroits sur la carbonatite.

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher, si vous pouvez montrer la carte pour que tout le monde puisse suivre et parlez au micro en même temps.

1200

**M. RICHARD FAUCHER :**

1205 Alors, on voit la carbonatite d'Oka, ici. Et l'épaisseur des dépôts meubles, lorsqu'il y a beaucoup de dépôts meubles, on retrouve généralement très peu d'indication de radioactivité, si vous voulez, ou de lecture sur la carbonatite d'Oka.

1210 Par exemple, ici, le dépôt Niocan est ici. Alors, on voit qu'il y a beaucoup de dépôts meubles dans ce secteur-ci, alors qu'il y en a beaucoup moins ici, dans ces secteurs-là.

Ici, on a la St.Lawrence, Mont Saint-Pierre et on voit donc, où les dépôts meubles sont épais, on ne perçoit pas justement le radon qui sort ou la radioactivité qui est présente et c'est une indication tout simplement de l'épaisseur probable de mort-terrain qui est très significative à ce moment-là.

1215 Alors, c'est tout simplement une indication.

**LE PRÉSIDENT :**

1220 Donc, nous allons attendre une réponse de vous au cours des prochains jours, s'il vous plaît, là-dessus.

Maintenant, il y a trois personnes qui se sont inscrites. J'aimerais savoir si d'abord Sylvain Leroux, Guy St-Denis, ensuite René Ledoux avez des questions sur ce point-là. Alors, monsieur  
1225 Leroux, c'est sur ce point-là?

**M. SYLVAIN LEROUX :**

1230 C'est sur l'eau potable.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Guy St-Denis, est-ce que c'est sur ce point-là?

1235 **M. GUY ST-DENIS :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 Et René Ledoux?

**M. RENÉ LEDOUX :**

1245 C'est pour le manque d'eau que je prévois avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1250           Donc, on va vous appeler au prochain point. On va poursuivre et nous allons... c'est parce que ceux qui sont arrivés un peu plus tard, nous...

**M. RENÉ LEDOUX :**

1255           C'est sur les eaux de surface.

**LE PRÉSIDENT :**

1260           Non, les eaux de surface, ce n'est pas tout de suite non plus. Là, nous sommes dans les eaux souterraines. C'est juste pour ne pas qu'on puisse trop se mélanger, sauter du coq-à-l'âne.

1265           Donc, juste pour les personnes qui sont arrivées un peu plus tard, nous allons procéder de façon systématique point après point. Donc, on aborde les trois premières questions du mandat de la commission. Le promoteur fait une réponse et ensuite on discute, on pose des questions, on émet des observations. Et on pourrait à ce moment-là faire participer les citoyens qui veulent poser des questions sur ce thème-là. D'accord?

1270           Donc, deuxième sous-question: *les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité de l'eau de la nappe profonde*. Évidemment, ça a été longuement discuté hier. J'aimerais quand même que vous fassiez une présentation, votre réponse.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1275           Est-ce qu'on peut adresser, à ce moment-ci, la question de monsieur Nastev?

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1280           C'est ça. Oui, d'accord. Alors, monsieur Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

1285           Sur la nappe profonde?



**M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, sur la nappe profonde.

1290

**M. DENIS ISABEL :**

De façon générale, pour revenir un peu à ce que j'ai dit précédemment, je ne répéterai pas tout, mais on a compris qu'il y a eu certaines caractérisations qui ont été faites avec des modélisations, qui ont donné des résultats jugés insuffisants ou insatisfaisants. Par contre, on a jugé quand même que l'incertitude concernant le rayon du rabattement était suffisante, étant donné le modèle qui constituait les données de rabattement pendant l'opération de la St.Lawrence Columbiun.

1295

1300

Donc, je ne répéterai pas plus que ça toutes ces choses-là, pour quand même donner des informations supplémentaires par rapport à certains commentaires faits par monsieur Nastev concernant l'hydrogéologie du roc.

1305

Je crois qu'il y avait un commentaire en particulier qu'il a fait concernant, par exemple, le taux de recharge. Comme il l'a si bien expliqué tout à l'heure, il a fait quelques calculs rapides, hier soir, avec un taux de recharge de 50 ml par année, mais tout ça dépend des perméabilités des dépôts meubles, comme il l'a expliqué tout à l'heure.

1310

Donc, le calcul du taux de recharge se ferait plutôt en complément, une fois qu'on a déterminé un rayon, pour voir si notre bilan d'eau balance. Donc, ce n'est pas vraiment quelque chose qu'on peut faire à l'heure actuelle.

**LE PRÉSIDENT :**

1315

Mais vous l'avez fait?

**M. DENIS ISABEL :**

Pardon?

1320

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous l'avez fait quand même? Si vous avez été capable d'estimer à 2 500 m<sup>3</sup> par jour le débit des eaux d'exhaure, implicitement vous avez fait le calcul. Le débit est fonction de la recharge.

1325

**M. DENIS ISABEL :**

On ne l'a pas calculé par l'entrée; on l'a calculé par la sortie, si je peux utiliser des termes simples.

1330

1335 Comme monsieur Vachon l'a mentionné, les ingénieurs miniers, qui ont fait le plan de minage et les évaluations, ont utilisé l'expérience qu'ils avaient dans plusieurs mines. Et nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris ce résultat-là, premièrement on a essayé de l'utiliser dans la modélisation. On a vu que ça ne fonctionnait pas suffisamment. Donc, la modélisation n'a pas permis de réellement quantifier ça.

1340 Par contre, on a les données de la St.Lawrence. Et on en a discuté hier, le fameux 1 000 gallons à la minute. Et on a refouillé encore, on a trouvé d'autres...

**LE PRÉSIDENT :**

Et qui reviendrait à combien de mètres cubes par jour?

1345 **M. DENIS ISABEL :**

6 000.

**LE PRÉSIDENT :**

1350 6 000.

**M. DENIS ISABEL :**

1355 De l'ordre de 6 000, 6 000 et quelque. Je ne me souviens plus le chiffre exact.

1360 Donc, comme je disais tout à l'heure, avant d'expliquer pourquoi ce 6 000-là, c'est le chiffre qu'on a pour St.Lawrence, et comment à partir de ce 6 000-là on comprend que le 2 500, qui est proposé pour Niocan, est raisonnable, j'aimerais que monsieur Lavoie, qui est ici, fasse un petit peu un témoignage sur les conditions de roc dans les deux sites. Parce que lui, il a travaillé à l'ancienne mine et c'est lui qui a fait la caractérisation du nouveau gisement.

Alors, si vous permettez, monsieur Serge Lavoie va vous adresser la parole.

1365 **M. RICHARD FAUCHER :**

1370 On va approcher la maquette du gisement pour mieux permettre de faire comprendre. Un point, entre-temps, peut-être à souligner, c'est que si vous regardez la St.Lawrence Columbian, au cours des années, ils n'ont fait aucun remblai en pâte ou remblai souterrain. Vous avez deux fosses à ciel ouvert et les chantiers souterrains.

Durant la période d'exploitation, jusqu'à 76, on a extrait un peu plus de 7 millions de tonnes, 7.5 millions de tonnes de minerai. Alors seulement si on considère 3 tonnes par mètre cube, si vous voulez, comme densité, ce qui équivalait à environ 2.5 millions de mètres cubes

1375 d'ouvertures souterraines. Et ça, ça n'inclut pas les galeries d'accès, étendue de galeries, le puits de mine, les stériles qui ont dû être enlevés dans les fosses pour permettre l'extraction du minerai. Si on prend un ratio de 2 à 1 pour stériles à minerai, il y aurait un autre 4 millions de tonnes qui aurait été extrait aussi des fosses, si vous voulez.

1380 Donc, si on compare avec Niocan le type de concept d'opération minière que nous allons avoir, dans l'opération minière de Niocan, ce qu'on fait, c'est qu'on fonce le puits, tout comme la St.Lawrence, on a quelques galeries qui sont beaucoup plus courtes parce que le gisement est très concentré, comme on va le voir sur la maquette, et, à partir de là, on exploite les différents chantiers qu'on remblaie au fur et à mesure. Alors, chaque sentier a une dimension de 25 x 40 x  
1385 75 mètres, environ, ce qui donne environ 225 000 tonnes.

Alors, 4 chantiers, en fait, c'est ce qu'on a besoin pour fournir l'approvisionnement d'une année. Alors, admettons qu'on a 5 ou 6 chantiers d'ouverts. 5 ou 6 chantiers d'ouverts, ça veut dire qu'on a environ moins de 400 000 m<sup>3</sup> d'ouvertures dans la mine même en tout temps.

1390 Alors, ça ça se compare à 2.5 millions de mètres cubes, et plus encore si on tenait compte des stériles des fosses. Alors, vous voyez le ratio d'ouvertures souterraines. Ce n'est pas le seul facteur, mais c'est un facteur quand bien même à considérer, dépendant surtout de la nature de la qualité des roches et de la géologie que vous avez entre les deux sites.

1395 Alors, monsieur Lavoie.

**LE PRÉSIDENT :**

1400 Ce qui est malheureux, c'est que les citoyens ne pourront pas rien voir. Alors, ce que je propose, moi-même, je me déplacerai, vous pouvez vous adresser au public et à moi en même temps. Sinon, le public va trouver la présentation bien moche.

**M. SERGE LAVOIE :**

1405 Je vais me présenter un peu. Je suis ingénieur géologue et j'ai travaillé à la St.Lawrence Columbiun pendant trois ans, de 1972 à 1975, où j'ai travaillé comme géologue de mine. Ensuite, lorsque Niocan a commencé les travaux d'exploration à Oka, j'ai été géologue. Donc, j'ai participé, de 95 surtout jusqu'en 1998-1999, à faire l'interprétation, en fin de compte, de tous  
1410 les sondages qui ont mené à la découverte de la zone S-60.

Donc, pour se localiser, ici, c'est un bloc diagramme, en fin de compte, une maquette en trois dimensions des principales zones de la propriété Niocan. Alors, ce qu'il faut voir, là, pour simplifier et pour faciliter un peu, c'est que là, ici, on est en bordure du complexe d'Oka.

1415 Alors, tout le monde sait que le complexe d'Oka, c'est une intrusion dans les roches grenvilliennes. Alors, ici, on est en bordure du complexe. Et à mesure qu'on se déplace vers

l'intérieur, on s'en va vers le centre de la carbonatite et, évidemment, comme les gens le savent ici, le rang Sainte-Sophie, en fin de compte, est juste en bordure du gisement S-60.

1420

Alors, ce que je voudrais présenter de façon sommaire, c'est simplement les différences fondamentales entre le gisement de St.Lawrence Columbium et celui de Niocan. Alors, les gisements de St.Lawrence Columbium, finalement qui sont de l'autre côté de la bordure, rang Sainte-Sophie finalement à aller au gisement de St.Lawrence Columbium, il y a à peu près 1.2 à 1.3 km.

1425

Les gisements de St.Lawrence Columbium, ce sont des lentilles. Alors, il y a eu plusieurs lentilles d'exploitées. Il y en a eu au moins 5 ou 6 et, en général, la structure ou la morphologie, la géométrie de ces lentilles-là, ce sont des lentilles qui font de 5 à 10 mètres de largeur et peut-être 2-300 mètres de longueur. Et évidemment, les principales lentilles, ce sont celles que tout le monde connaît dans la région d'Oka, celles qui sont en dessous des fosse 1 et fosse 2. Alors, ça, ça a été les deux premières lentilles exploitées. Et après ça, ces lentilles-là ont été exploitées en souterrain jusqu'à une profondeur d'environ 500 mètres, quoique, comme tout le monde le sait, le puits se rend à 750.

1430

1435

Ensuite, il y a eu d'autres lentilles qui ont été trouvées plus vers le nord-est. Et la caractéristique de ces lentilles-là, c'est qu'elles sont toujours parallèles ou sub-parallèles, ce qu'on appelle concordant au niveau géologique, à la bordure du complexe. Donc, elles suivent la géologie. Au niveau géologique, c'est des gisements qu'on appelle magmatiques. Donc, c'est des gisements qui ont été formés en même temps que la mise en place du complexe d'Oka, des roches d'Oka.

1440

Donc, la distribution des lentilles qui ont été exploitées à St.Lawrence Columbium, ça s'étend sur environ 1 km. Donc, il y a eu plusieurs lentilles d'exploitées. Et à la fin de l'exploitation, on avait aussi découvert des nouvelles zones, qu'on a appelé les zones 112, 114. Ces zones-là ont été exploitées seulement partiellement, parce que l'exploitation a arrêté en 1976. Et les zones 112, 114 finalement étaient plus vers l'intérieur du complexe, et ces zones-là sont des zones où il y a beaucoup d'altérations et où on a eu des problèmes.

1445

Donc, au niveau des terrains, finalement, c'est une zone où les roches sont très altérées, où on a frappé dans les sondages... quand on faisait des sondages d'exploration, on forait, disons, toujours de l'est vers l'ouest. Donc, on s'en allait vers le centre, le coeur de la carbonatite. Et là, on a frappé des cavernes ou des zones où il y avait du sable. Donc, il y a des zones, là, qui sont fracturées en bordure de ces lentilles-là.

1450

1455

Puis la même chose aussi à St.Lawrence Columbium, on a eu à l'occasion lors de l'exploitation, surtout de la zone 103 et 108, on avait eu des problèmes avec... les sondages, on a frappé des cavernes sous terre. Donc, là, il y a eu quand même des problèmes.

1460

Là, je vous donne les conditions de terrain. Je peux apprécier, en fin de compte, la qualité du massif rocheux, mais je ne peux pas vous donner de réponse sur l'hydrogéologie. Il

faudra la demander à... moi, je veux simplement présenter des éléments de comparaison finalement.

1465           Donc, ce qu'il faut se rappeler, c'est que, bon, il y a des cavernes sous terre, en fin de compte, des cavernes ou des zones où la roche a été lessivée finalement. Donc, il y a des zones fragiles dans la zone de St.Lawrence Columbium et surtout que l'exploitation s'est répartie sur environ 1 km de long et les zones sont en lentilles, là, c'est sûr, mais sur peut-être 100 ou 200 mètres.

1470           Donc, dans le cas de Niocan, la situation est très différente, le gisement est très différent. Alors, comme on se replace toujours en bordure du complexe, donc les premières zones qui avaient été trouvées par Québec Columbium, ça ressemble un peu à la situation de St.Lawrence, dans le sens qu'on a des lentilles, la HWM-2, la zone HWM-1 qu'on a ici, ce sont des zones qui  
1475 sont étroites et qui sont concordantes à la géologie.

          La différence fondamentale avec le S-60, c'est qu'il s'agit d'une cheminée, en fin de compte, qui est minéralisée. Donc, on change un peu de système géologique et les propriétés. Donc, le S-60, c'est un gisement compact, très massif, dont, en fin de compte, le diamètre  
1480 moyen est autour de 80 à 100 mètres environ, et c'est une forme de cheminée. Donc, au niveau de la structure finalement, il s'agit plus d'un conduit nourricier qui aurait peut-être servi pour amener le magma vers la surface, tandis que les autres lentilles sont des lentilles sub-concordantes qui cristallisent à mesure que le magma se met en place.

1485           Et les études qu'on a faites aussi au niveau du RQD... c'est sûr qu'à St.Lawrence, on n'a pas fait d'étude de RQD. C'est pour ça que je vous ai décrit un peu la roche pour montrer. Dans le cas du S-60, maintenant on fait toujours l'étude du RQD, ce qui donne la qualité du massif rocheux. Donc, pour le S-60, quand même, on a eu de très bons résultats sur le RQD, qui montre que c'était quand même une roche compétente.

1490

**LE PRÉSIDENT :**

          Alors, docteur Isabel, vous voulez compléter, s'il vous plaît?

1495

**M. DENIS ISABEL :**

          Oui. Alors, ce que je disais, c'est qu'on a un débit de 2 500 m<sup>3</sup>/jour qui a été prédit par les ingénieurs miniers en fonction justement des RQD, la qualité de la roche du site de Niocan.

1500

          On a le site de St.Lawrence Columbium qui nous sert de modèle pour regarder ce serait quoi le rabattement, le rayon d'influence maximal et on dit: «maximal» pour les raisons que monsieur Lavoie vient d'expliquer: au site de St.Lawrence la roche est plus perméable, il y a même des cavités. Au site de St.Lawrence, la mine est beaucoup plus étendue horizontalement.

1505            En fait, quand on dit que St.Lawrence avait un rayon d'influence de 1.7 km dans l'axe de la carbonatite vers le nord, il y a déjà la moitié de cette distance-là qui était couverte par les galeries de la mine. Donc, le rayon d'influence réel était de la moitié de ça, en pratique.

1510            Donc, pour ces raisons-là, ce qu'on interprète, notre prédiction, c'est qu'à Niocan, le rabattement qu'on prédit de 1.2 km, c'est vraiment un rabattement qu'on juge sécuritaire. On ne s'attend vraiment pas beaucoup à ce que ça soit plus grand que ça. Mais comme il y a un certain degré d'incertitude, on a convenu avec le ministère de l'Environnement de mesures de mitigation appropriées, le cas où il y aurait un problème, et d'un suivi.

1515            **LE PRÉSIDENT :**

                 Et cette mesure de mitigation appropriée, notamment le prolongement de l'aqueduc, maintenant que vous avez pris un engagement pour les eaux d'irrigation, est-ce que vous l'étendez aussi pour les eaux d'irrigation?

1520

**M. RICHARD FAUCHER :**

                 En fait, pour les eaux d'irrigation, nous, l'expérience qu'on a eue ou les recherches qu'on avait faites, et monsieur Pominville de BSA a faits ces travaux-là et madame Caron hier a confirmé, presque 100 % des eaux d'irrigation présentement proviennent des eaux de surface.

1525

**LE PRÉSIDENT :**

                 Non, non, la démonstration a été bien faite. Mais on prend des scénarios ou un cas ou deux cas arrivent pour des raisons tout à fait fortuites - fortuites, en fait, pour des caractéristiques tout à fait particulières du sol, voient leur source se tarir. Donc, dans ce cas-là, vous avez dit: «On va faire un suivi et on prend l'engagement de lui fournir des alternatives pour l'approvisionner en eau.»

1530

1535            **M. RICHARD FAUCHER :**

                 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1540

                 C'est bien ça?

**M. RICHARD FAUCHER :**

1545

                 Oui, pour l'eau potable ou l'eau d'aqueduc vous parlez.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

1550

**M. DENIS ISABEL :**

Non, on parle des bassins.

1555

**M. RICHARD FAUCHER :**

Ah! pour les étangs vous parlez. Oui, oui, pour les étangs. Mais il va falloir faire des études pour mieux connaître de quelle façon on doit le faire.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends très bien. Mais je demande si maintenant vous étendez cet engagement-là aussi pour les personnes qui ne peuvent plus puiser leur eau dans la nappe d'eau profonde et qui voudraient l'utiliser à des fins d'irrigation.

1565

**M. RICHARD FAUCHER :**

Bien, écoutez, le seul puits qu'à date on connaît, qui est utilisé aux fins d'irrigation, c'est le puits, je crois, 170...

1570

**LE PRÉSIDENT :**

C'est plus en termes de perspective.

1575

**M. RICHARD FAUCHER :**

... qui est à 1.8 km de la mine. Alors, c'est déjà au-delà du rayon d'impact de la St.Lawrence Columbiun, première chose.

1580

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est plus en termes de perspective, à la suite des propos de madame Caron et même des propos de certains agriculteurs qui disaient qu'il est possible que, dans le développement agricole, il y ait un besoin un peu plus grand pour les eaux d'irrigation.

1585

**M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. Mais avant de répondre à ceci, je crois qu'on doit s'asseoir avec le ministère de l'Agriculture et regarder les figures qu'ils ont utilisées et aussi les aires. Parce que vous

1590 comprenez, ce qu'on a compris des travaux qu'ils ont faits, c'est qu'ils ont pris une aire circulaire aussi incluant à l'extérieur de la carbonatite où on sait qu'il n'y a pas d'impact.

Alors, je crois qu'on doit redéfinir ou réviser les chiffres d'abord qui ont été faits. Est-ce qu'il y a réellement un impact, oui ou non? Est-ce qu'il y a réellement un besoin aussi important?

1595

L'autre point qu'on a soulevé, rapidement, c'est que si on doublait tout simplement le nombre d'étangs dans le rayon du premier kilomètre, il y a 10 étangs, déjà ça ajoute quelque 22 000 m<sup>3</sup>, je crois, de réserve d'eau additionnelle.

1600

Alors, il y a des solutions peut-être très simples qui peuvent déjà être mises en place, même avant de peut-être partir la mine, si vous voulez, qui sont préventives, vous allez me dire, mais qui peuvent assurer quand bien même un apport additionnel déjà d'eau d'irrigation dans le futur.

1605

Mais je crois qu'il est prudent d'abord de se rasseoir avec le ministère de l'Agriculture, parce qu'on a eu ces documents-là seulement il y a deux semaines, on les avait demandés depuis longtemps. Mais maintenant qu'on sait ce qu'il y a dedans, je crois qu'on peut s'asseoir et travailler, régler cette question-là et ensuite vous revenir réellement avec si on doit prendre ou non un engagement pour cette question spécifique. Ça va?

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Docteur Isabel.

1615

**M. DENIS ISABEL :**

Et le dernier point qu'il va falloir aussi discuter avec les gens du MAPAQ, c'est la question qualité. On sait qu'il y a seulement une partie des eaux souterraines qui sont propices à l'irrigation.

1620

Donc, il y a cette partie-là et aussi la question quantité. Les chiffres qui ont été présentés, hier on avait parlé trois cents et quelques milles mètres cubes...

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! mais ça, on va en parler à la question 3.

1625

**M. DENIS ISABEL :**

D'accord, merci.



1630 **M. RICHARD FAUCHER :**

J'aimerais juste faire un complément à ce que monsieur Isabel a parlé pour les quantités d'eau, etc.

1635 Les quantités d'eau ont été établies quand bien même par des ingénieurs miniers aussi qui ont de l'expérience dans différents domaines miniers, types de mine, etc., sous différentes conditions, de SNC-Lavalin et Met-Chem. Et aussi, on a une donnée qui est celle d'une autre mine de niobium à Chicoutimi, où l'étendue des galeries est quand bien même de 500 mètres par 800 mètres, beaucoup plus grande donc. Et on pompe dans cette carbonatite-là, dans ce dépôt  
1640 qui est très comparable, 2 000 m<sup>3</sup> par jour.

Alors, on croit que 2 500 m<sup>3</sup> par jour, c'est raisonnable. C'est possible que ce soit 3 000. Si c'est 3 000, à ce moment-là on s'assoira avec le ministère de l'Environnement et on révisera les OER. J'ai l'impression que c'est ce qu'il faudra réviser.

1645

Mais l'impact de la nappe de rabattement maximum qu'on a vu avec la St.Lawrence, qui est dans une situation, comme je disais, au moins 2 500 m<sup>3</sup> d'ouvertures comparé à environ 400 000 pour la mine de Niocan, déjà il y a des proportions réellement significatives à tenir compte. Ça va?

1650

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, avant de demander les commentaires aux personnes-ressources là-dessus, je vais le faire, ça ne sera pas très long, monsieur St-Denis, votre question portait, je  
1655 pense, sur la quantité d'eau. Monsieur St-Denis, votre question porte sur la quantité d'eau?

**M. GUY ST-DENIS :**

La quantité, oui.

1660

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça?

1665

**M. GUY ST-DENIS :**

La qualité aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1670

Elle est couverte dans la question. On va l'accepter.

**M. GUY ST-DENIS :**

1675 Je veux faire un exposé avant. Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

1680 Allez-y.

**M. GUY ST-DENIS :**

1685 Guy St-Denis, natif du rang Sainte-Sophie et résidant au moment de la mine. Achat en 85 d'une terre à Saint-Joseph-du-Lac.

1690 L'ancien propriétaire avait installé des tuyaux en avant et en arrière de la maison et un réservoir de plusieurs mille gallons et allait chercher de l'eau à plusieurs centaines de pieds pour ses besoins, qu'il utilisait à la période de l'ancienne mine. Si on se fie à l'historique de l'ancienne mine, dans ce temps-là, chez nous, l'ancien propriétaire, il avait limité en eau.

1695 Présentement, je suis associé avec mon garçon puis ma femme. Puis présentement, il y a de la relève. Ça fait que moi, je ne voudrais pas hypothéquer les années à venir de ceux qui vont me suivre. Présentement, j'ai 20 000 pieds de serres et des projets d'agrandissement. Et mon puits alimente amplement la qualité exceptionnelle que j'ai. Ça fait qu'il n'y a pas de problème d'eau présentement.

1700 Mes voisins et moi avons au moins 5 lacs ayant... là, on va changer un peu de sujet. J'ai des serres. Mes voisins et moi avons au moins 5 lacs ayant un faible bassin versant non alimenté par les ruisseaux. Moi-même, j'ai deux lacs dont un pour mes pommiers nains et un pour mes framboisiers qui sont tous goutte-à-goutte depuis 1986. Donc, je ne suis pas en arrière, comme il y en a qui le pensent, notre région non plus, ayant juste le minimum d'eau nécessaire dans les années les plus sèches. Les lacs fournissent juste exactement ce que j'ai de besoin.

1705 Présentement, on a prévu dans le rang de Sainte-Sophie qu'on va amener un aqueduc, mais on n'a pas prévu, on a oublié complètement la montée Saint-Joseph qui est dans la direction de ma propriété. Aller autant de kilomètres dans la montée Saint-Joseph, on va se rendre à ma terre et plus. Ça fait qu'on a complètement oublié ça.

1710 L'historique de la mine tel qu'il est considéré présentement, on considère bien gros l'historique de la mine, mais si je me base à l'historique de ma propriété, le manque d'eau semble très évident considérant... en réalité, le 2 km, si on peut situer un peu où il se situe, le 2 km arrive à peu près dans le milieu de mes serres, toutes mes serres. J'ai 7 serres. Il arrive à peu près dans le milieu de mes serres, le 2 km.

1715 Monsieur le président, est-ce qu'on a prévu que ma propriété et celle de mes voisins va avoir de l'eau en quantité suffisante pour mes besoins personnels, mes serres, mes pommiers

nains, mes framboisiers et mes projets futurs, considérant l'historique de l'ancienne mine, des manques d'eau de l'ancien propriétaire? Puis à ce moment-là, il n'y avait pas de serre, il n'y avait pas de goutte-à-goutte, il n'y avait pas de pommiers nains sur le goutte-à-goutte non plus.

1720

Et combien d'autres coins on a oubliés complètement. Notre coin, on nous a oubliés complètement. Et combien d'autres coins qu'on peut avoir oubliés. Qui qui va payer la facture si je manque d'eau? Qui qui va me défendre? Et moi, je considère qu'on a besoin, moi et mes voisins, d'un aqueduc qui se rende sur la montée Saint-Joseph jusqu'à Saint-Joseph-du-Lac.

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez terminé? Monsieur Faucher, qu'est-ce que vous avez à répondre à monsieur?

1730

**M. RICHARD FAUCHER :**

Merci beaucoup. La première chose, je pense, qu'il faut considérer, c'est la localisation de la terre de monsieur St-Denis ou de son fils. C'est le père de Normand? C'est ça?

1735

**M. GUY ST-DENIS :**

Non.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1740

L'autre fils?

**M. GUY ST-DENIS :**

1745

Ce n'est pas Normand.

**M. RICHARD FAUCHER :**

Non? Je pensais que c'était Normand.

1750

**M. GUY ST-DENIS :**

Si on prend la...

1755

**M. RICHARD FAUCHER :**

Vous n'êtes pas le long de la montée du Village, vous, votre terre?

**M. GUY ST-DENIS :**

1760

Oui.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1765            Alors, le long de la montée du Village, c'est ici. Alors, vous avez le rang Sainte-Sophie, vous avez la montée du Village qui se rend jusqu'au rang du Domaine à Saint-Joseph.

1770            Alors, on peut voir juste sur la carte ici, quand bien même l'épaisseur de mort-terrain est très importante ici. Alors, le risque pour monsieur, comme du temps de la St.Lawrence, d'être affecté...

              Votre puits dans le roc a été affecté probablement dans le temps de la St.Lawrence. C'est de ça que vous parlez?

1775            **M. GUY ST-DENIS :**

              Bien, j'étais pas propriétaire, mais d'après l'historique, c'est ça qui est arrivé.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1780            Mais par contre, au point de vue d'eau de surface que vous utilisez pour l'irrigation, la probabilité que vous avez d'être affecté est à peu près nulle, en fait.

**M. GUY ST-DENIS :**

1785            Moi, la probabilité est à 100 %, d'après moi. Parce que c'est comme, monsieur Faucher, vous avez une chaudière avec un fond et une chaudière pas de fond, vous ne pouvez pas dire que vous allez remplir la chaudière pas de fond au même rythme que vous allez avoir la chaudière avec un fond. Parce que mon lac va tomber pas de fond en siphonnant de l'eau. C'est ça le problème.

1790

**LE PRÉSIDENT :**

1795            Donc, la question est très simple. Si monsieur éprouve des problèmes en approvisionnement en eau, qu'est-ce que le promoteur a l'intention de faire? C'est ça la question.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1800            Bien, la première chose, je pense que l'aqueduc n'est pas prévu pour aller à la montée du Village. Ça, c'est certain.

              La deuxième chose, par contre, comme on s'est entendus pour les étangs, etc., on va faire l'inventaire, on va évaluer le site, on va évaluer la profondeur peut-être de mort-terrain un peu avec ça, pour justement peut-être s'entendre pour dire: «On va mettre un piézomètre ou des

1805 choses.» C'est peut-être les méthodes qu'il va falloir évaluer, comment on fait pour prévenir à l'avance, si vous voulez. Et puis de là, on va établir le programme qui devrait répondre aux besoins de...

**LE PRÉSIDENT :**

1810

Donc, vous êtes prêts à élargir la zone du suivi, au fond.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1815

La zone du suivi, on parle du 1 km et monsieur est à l'intérieur du 1 et 2 km.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1820

**M. RICHARD FAUCHER :**

Alors, à l'intérieur de cette zone-là, on va évaluer les étangs, ce qu'on disait ce matin, et la caractéristique du terrain où ces étangs-là sont, de la façon que les étangs sont approvisionnés.

1825

Parce que cet inventaire-là, comme je disais, on ne l'a jamais fait réellement parce qu'on n'a jamais cru, basé sur l'expérience de St.Lawrence, qu'il y aurait eu un impact sur les eaux de surface. Alors, on prend l'engagement de faire le travail et de revenir sur cette base-là, quoi.

1830

**M. GUY ST-DENIS :**

Dans combien de temps, ça? Mais que je manque d'eau?

**LE PRÉSIDENT :**

1835

En fait, je ne connais pas quels sont les indicateurs que le ministère de l'Environnement va leur demander d'étudier, mais j'imagine, monsieur Rochon, ces indicateurs-là doivent être précurseurs d'un problème. Ça devrait pronostiquer le problème et non pas diagnostiquer le problème.

1840

**M. ALAIN ROCHON :**

1845 Effectivement, le rabattement ne sera pas instantané. Donc, en ayant un réseau de suivi de puits qui permet de suivre les variations du niveau de la nappe, on va être en mesure donc de voir des fluctuations de niveau d'eau, donc les rabaissements, et il y a des fréquences qui sont prévues dans les engagements de Niocan pour mesurer les niveaux d'eau.

1850 Et ces données-là pourront aussi être discutées ou pourraient éventuellement, si le projet prend forme, pourraient être discutées au comité de suivi, et puis les résultats de ces suivis-là vont nous être transmis à une fréquence qui est prévue aussi. On va être en mesure, nous aussi, de voir les variations de niveau d'eau. L'eau ne disparaîtra pas du jour au lendemain là.

**LE PRÉSIDENT :**

1855 Et pour rassurer monsieur, le temps de réaction possible pourrait être de quelle durée, à partir du moment où vous faites le diagnostic: «Oups! il semble qu'il y ait des problèmes ici, là»?

**M. ALAIN ROCHON :**

1860 Écoutez, c'est difficile à évaluer comme ça. Le critère déclencheur, c'était le 3 mètres ou 10 %. À partir du moment que ça, ça va être atteint, à ce moment-là il va s'agir d'aviser la compagnie, d'aviser l'entreprise pour qu'est-ce qu'elle entend faire comme mesures parmi le choix de mesures qui sont prévues.

1865 Écoutez, on peut parler, je dirais, un ordre de grandeur de quelques semaines, le temps de faire les travaux. Ça dépend. Si on parle d'un prolongement d'aqueduc, si on parle d'eau potable, c'est autre chose que de faire un puits. Donc, ça dépend des mesures qui vont être appropriées pour corriger le problème.

1870 Encore une fois, ces engagements-là visent pour le moment les approvisionnements en eau potable et pas pour l'irrigation, encore une fois, pour le moment.

**LE PRÉSIDENT :**

1875 En fait, monsieur a des serres. Donc, ça devrait...

**M. ALAIN ROCHON :**

1880 À ce moment-là, ça s'applique aux serres, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça devrait s'appliquer aux serres.

1885 **M. ALAIN ROCHON :**

Ça s'applique aux serres.

1890 **M. GUY ST-DENIS :**

Quand j'ai besoin d'eau pour mes serres à matin, c'est pas à midi, puis c'est pas à soir, c'est tout de suite. Le temps, si on prévoit, puis on pense, puis on ci, puis on ça, là, on n'arrivera jamais à rien. Il faut prévoir avant les problèmes.

1895 Prévoir après les problèmes, ce n'est pas dur ça. On va attendre d'avoir des problèmes, puis on va tout vous le dire.

**LE PRÉSIDENT :**

1900 Bien, c'est un petit peu ce que monsieur Rochon...

**M. GUY ST-DENIS :**

1905 On le sait qu'on va avoir des problèmes. Qu'on amène l'eau avant, c'est tout, c'est bien simple.

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Ce que monsieur Rochon vous dit, c'est qu'avec les études, le suivi qu'ils vont faire, ils vont savoir de façon très, très tôt, on appelle ça des indices précurseurs, très tôt s'il va avoir des problèmes ou pas. Alors, la question que je lui ai posé: «Et le temps de réaction par la suite?» Évidemment, le temps de réaction, ça dépend de la mesure qui devrait être mise en place.

1915 Monsieur Faucher.

**M. RICHARD FAUCHER :**

1920 Oui, merci. En fait, ce qu'on adresse ici, c'est plus l'aspect eau de surface des nappes, étangs de monsieur St-Denis le long de la montée du Village. Et donc, la question justement d'un indice 3 mètres, c'est pour les puits en eau profonde, cette mesure-là. Pour les étangs, il va falloir développer un autre paramètre préventif, quoi, en fait.

1925 Alors, c'est pour ça qu'il faut faire réellement l'étude de cet aspect-là, le suivi. Ça va faire partie, en fait, d'un programme qu'on pourra mettre en place pour faire le suivi immédiat dans le secteur du 1 et 2 km, tout comme les puits profonds. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1930 Je pense que je ne peux pas aller...

**M. GUY ST-DENIS :**

1935 Moi, je demande que l'aqueduc devrait être rendu sur la montée Saint-Joseph avant le creusage de la mine.

**LE PRÉSIDENT :**

1940 Je peux vous dire que la commission a compris votre message. Mais on ne pourra pas convaincre personne de votre souhait, mais nous avons compris le message.

Alors, donc, à la suite de la présentation du docteur Isabel sur les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité de l'eau de la nappe profonde, est-ce que les personnes-ressources auraient des commentaires? Monsieur Rochon.

1945 **M. ALAIN ROCHON :**

1950 Oui, j'en ai un. Par rapport au débit de pompage, bon, on parlait de 2 500 m<sup>3</sup> par jour qui va être pompé. Cet élément-là, nous, au ministère de l'Environnement, on a tenu à ce qu'il soit fixé dans la demande de certificat d'autorisation. Parce qu'évidemment, le débit de pompage a servi à évaluer les OER, donc les adjectifs de rejet environnementaux, compte tenu que ces eaux-là d'exhaure, comme vous savez, vont se retrouver dans le ruisseau Rousse.

1955 Donc, pour le moment, dans le dossier, la compagnie s'est engagée à ne pas dépasser un débit de 2 750. Elle s'est gardée une marge de manoeuvre de 10 %. Donc, en principe, c'est un maximum, ce serait gelé dans l'éventuel certificat d'autorisation et le débit en question va faire aussi l'objet d'un suivi. Donc, on va être en mesure de contrôler le débit qui est pompé et ainsi s'assurer qu'il n'est pas dépassé. Et si c'est le cas, à ce moment-là, il y aura infraction par rapport au certificat d'autorisation et il faudrait réévaluer, et il faudrait que l'évaluation se fasse avant de dépasser 2 750 m<sup>3</sup>, oui.

1960 Donc, c'est un élément que nous, on a jugé bon de fixer dans un certificat d'autorisation, étant donné que c'est un élément important.



**LE PRÉSIDENT :**

1965

Si ça devait être supérieur, est-ce que ça pourrait entraîner un élargissement du cône de rabattement?

**M. ALAIN ROCHON :**

1970

Oui, c'est probable, oui. Oui, plus on pompe, plus le rayon est important.

**LE PRÉSIDENT :**

1975

Et à ce moment-là, vous irez vers l'élargissement de la zone de suivi?

**M. ALAIN ROCHON :**

1980

Ça pourrait être le cas, tout à fait, oui, oui, oui. À ce moment-là, c'est un élément suffisamment important, il faudrait que la compagnie...

1985

Effectivement, ça, ça pourrait être une conséquence de prolonger le suivi ou si ce n'est pas nécessaire... il faudrait évaluer la situation. Est-ce qu'on accorderait automatiquement une augmentation de débit? Ce n'est pas évident, ça. On va avoir aussi un historique, on va avoir eu un suivi du rabattement de la nappe, on va voir quel est le comportement de la nappe. On va prendre une décision en fonction de tout ça là.

**LE PRÉSIDENT :**

1990

Je vous remercie.

Docteur Nastev, est-ce que vous avez des commentaires autres ou les mêmes qu'hier? Mais si ce sont les mêmes, d'une façon plus synthétique.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

1995

Oui, j'imagine c'est autres qu'hier. Je ne me répéterai pas. Sur le chiffre 2 500 m<sup>3</sup> par jour, je ne peux pas m'exprimer. On ne sait pas. Mes commentaires portent surtout sur la façon comment 2 500 m<sup>3</sup> par jour a été estimé.

2000

Le promoteur utilise 10 mines, dont une, Niobec, au Québec et 9 autres mines ailleurs, si je me rappelle bien, pour comparer le taux de pompage dans ces 10 mines avec la mine Niocan. Cependant, le géologue du promoteur, il nous dit que SLC Columbian, qui est juste à côté, ce n'est pas le même gisement, ce n'est pas la même roche. C'est la même roche, mais elles n'ont pas les mêmes propriétés physiques.

2005

Mon inquiétude, c'est comment on peut utiliser 10 autres mines ailleurs quand on a une mine juste à côté et on n'utilise pas ces valeurs qui sont juste à côté.

2010 Le promoteur a fait deux modélisations numériques. La deuxième modélisation numérique était calée d'après les rabattements qui étaient observés pendant le pompage de la mine SLC Columbiun. Le même modèle numérique a été utilisé pour prédire le rayon de rabattement significatif, comme on l'appelle, de la mine future probable de Niocan, dont la carte tout le monde la connaît un peu. Donc, ce rayon du rabattement significatif a été estimé par la modélisation numérique.

2015 Ça, c'est le rapport, si je ne me trompe pas, octobre 2000, et le numéro de la carte est numéro 5.

2020 Cependant, en lisant le rapport de modélisation, le débit qui était simulé pour avoir ce rabattement n'est mentionné nulle part. On ne sait pas c'était quoi la valeur numérique de débit simulé pour le rabattement qui est présenté ici.

**LE PRÉSIDENT :**

2025 C'était quoi, monsieur Faucher?

**M. RICHARD FAUCHER :**

2030 Alors, je vais demander à monsieur Vachon, à monsieur Isabel d'intervenir. Je pense qu'il y a peut-être deux points qu'il faut intervenir sur ce qui s'est dit.

**LE PRÉSIDENT :**

2035 Mais il n'a pas fini. Je voudrais juste lui permettre de terminer. Je reviendrai à vous après. Mais l'information qu'il demande?

**M. DENIS ISABEL :**

2040 Il va falloir qu'on fouille pour vous la sortir, monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2045 **M. MIROSLAV NASTEV :**

2050 Donc, ce chiffre n'est pas présenté dans le rapport. Ça, c'est mes inquiétudes. Je ne contre pas, je n'oppose pas le chiffre de 2 500 m<sup>3</sup> par jour. C'est seulement la façon comment ça a été obtenu. Le rapport de modélisation, de la façon qu'il était écrit, on ne peut rien comprendre dedans.

Monsieur Faucher vient de nous dire que la mine SLC Columbiun avait des galeries ouvertes de 2 500 m<sup>3</sup>, et c'est vrai, au total. Puis les galeries s'étendent de 800, 900 mètres latéralement. Ça a un effet important sur le rabattement que la mine SLC Columbiun a créé.

2055

**LE PRÉSIDENT :**

Cet effet de rabattement devrait à ce moment-là être plus grand?

2060

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2065

Plus grand?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

2070

Le rabattement était beaucoup plus grand s'il y avait juste un puits de pompage.

**LE PRÉSIDENT :**

2075

Donc, le raisonnement du promoteur se tient, dans le sens, il se dit: «Nous, on n'a pas de galeries comme celles-ci. Donc, on a une profondeur qui est moins profonde que SLC. Donc, notre rayon d'influence devrait être moindre que SLC.» Ça se tient?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

2080

Oui, j'arrive. Oui, ça se tient. C'est très logique. Ça se tient.

Cependant, en regardant le rapport du promoteur sur le volume que la future mine Niocan ou potentielle mine Niocan aurait dans les minerais et dans les rejets, il va avoir 12 700 000 de tonnes de pyrochlore, de minerai. 12 millions de tonnes divisé par 3, qui est la densité, ça donne 4 250 m<sup>3</sup> de galerie, d'espace vide, que la mine va évier.

2085

En plus du minerai, on a des rejets où le contenu en pyrochlore est très faible, donc les rejets qui ne seront pas utilisés, des stériles, estimés à 14 500 000 de tonnes. Encore divisé par 3, j'imagine, ça donne autour de 4 834 m<sup>3</sup>. Donc, au total, la mine potentielle de Niocan va excaver un volume de 9 000 000 m<sup>3</sup>, le volume excavé, ce qui est plus que 3 fois de ce qui était excavé de 2 500 000, si je me rappelle. Je vais revenir là-dessus.

2090

Les galeries de la mine potentielle Niocan seront remplies, seront remblayées. Donc annuellement, j'imagine au fur et à mesure qu'on exploite une galerie, on va la remblayer.

2095 Pourtant le remblayage sera fait par des résidus du moulin. J'imagine, ça, c'est le matériel qui est concassé. Et on va ajouter 3 % à 5 % de ciment.

Mon inquiétude, c'est comment le promoteur peut être sûr que ce remblayage va étanchéiser les galeries qui seront excavées, qui seront évidées.

2100

Deuxième facteur qui va que la valeur de pompage peut être élevée, pas nécessairement plus élevée que 2 500, mais qui augmente le taux de pompage à la mine Niocan, c'est que le pompage de la mine Niocan est fait à 1,2 km de la mine SLC Columbiun. Pourtant, les galeries de SLC Columbiun sont plus proches. Je ne sais pas pour combien plus proche, mais ça peut être 800 mètres ou 600 mètres. Je ne sais pas pour combien. Toutes ces galeries, aujourd'hui, sont pleines d'eau. Donc, le pompage à la mine Niocan va nécessairement attirer les eaux qui sont de l'ancienne mine SLC Columbiun.

2105

Puis deuxième effet qui est également négatif pour le débit, en réalité qui augmente le débit, mais qui, j'imagine, serait minime, c'est le ruisseau Rousse qui coule juste par-dessus la mine, puis où l'épaisseur de dépôts meubles est zéro, donc coule sur le roc.

2110

Donc, ça, c'est les facteurs qui vont vers augmentant le débit. Mais si le débit serait 1 000 m<sup>3</sup> par jour, ces facteurs peuvent l'augmenter à 1 500 m<sup>3</sup> par jour. On n'a pas des données sur la propriété de Roche physiques, hydrauliques, qui peuvent nous aider pour estimer serait quoi le chiffre. On a juste des données qualitatives, que monsieur Lavoie a très bien expliquées, et on a la comparaison avec les autres mines qui sont ailleurs.

2115

Le débit de pompage peut être plus petit ou peut être plus grand. Je ne peux pas m'exprimer là-dessus.

2120

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, docteur Nastev.

2125

Monsieur Faucher, est-ce que vous avez des commentaires?

**M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, on a quelques points cependant qu'il faudrait réellement adresser ici.

2130

Le premier point que j'aimerais adresser, c'est, hier, on a parlé justement que le ruisseau Rousse affleurerait le roc de la carbonatite à un point qui a été échantillonné justement par Roche et le point qui a été échantillonné était juste à côté du ruisseau Rousse où on parle de 5.3 mètres de dépôts meubles à cet endroit-là.

2135

Alors, le ruisseau est un peu plus bas, mais le ruisseau n'est pas 5 mètres de profond, certainement à ce moment-là, à cet endroit-là, il est peut-être 2 mètres de profond. Donc, il resterait certainement de 2 à 3 mètres de mort-terrain, première des choses.

2140 L'autre point, lorsque vous parlez de mètres cubes, je parlais de mètres cubes strictement de minerai extrait, monsieur Nastev, et à la St.Lawrence Columbium. Et c'est vrai que si on extrait 14 millions de tonnes de minerai divisé par 3, ça donne 4.5 millions de mètres cubes de minerai qui seront extraits du dépôt S-60, bon.

2145 Lorsque vous recomptez, en ajout de ça, les dépôts des résidus, première des choses, le volume des résidus qu'on va déposer en mètres cubes divisé par 3, non, les résidus ont une densité de 1,8 et pas 3, première des choses. Et deuxième chose, vous doublez les quantités à ce moment-là, parce ces résidus-là viennent du traitement du minerai qui est extrait.

2150 Donc, ça ne fait pas 9 millions de mètres cubes. C'est toujours 4.5 millions de mètres cubes qui seront extraits de la mine souterraine sur une période de 17 ans. Et ce qu'on parlait justement, c'est que si on a 5 chantiers d'ouverts à la fois dans la mine souterraine, ça donne 400 mètres d'ouvertures.

2155 Le reste, que vous me parliez du puits de la mine, St.Lawrence en avait un. Que vous me parliez des galeries autour du dépôt S-60 qui vont être, de toute façon, beaucoup plus courtes que ce qu'on retrouve à la St.Lawrence, qui étaient étendues, si on parle de 800, 900 mètres, alors encore une fois le dépôt S-60 en a beaucoup moins, elles sont beaucoup plus courtes, parce que la distance moyenne de hâlage au puits de mine est d'environ 200 mètres. Alors, je  
2160 n'ai même pas compté ça, parce qu'on est inférieur à ça, de toute façon.

Alors, si on prend seulement minerai et minerai, il faut réellement comprendre que dans la mine St.Lawrence Columbium, juste le minerai, vous aviez 2.5 millions de mètres cubes d'ouvertures, et je n'inclus pas les stériles des deux fosses qui sont un autre 4 millions de tonnes, ce qui faisait un autre 1.3 million de mètres cubes, si vous voulez.  
2165

Alors, la comparaison est très, très différente entre S-60, façon d'opérer, façon d'extraire le minerai, remblayage. On est d'accord avec vous, on en a discuté, le remblai n'est pas imperméable, il y a toujours une certaine perméabilité, mais réduit de beaucoup l'écoulement à travers le chantier qui sera remblayé, si vous voulez. Alors, ça aussi, ça contribue. Si on remblaie dans la mine ces chantiers-là qui sont exploités, ça réduit de beaucoup l'écoulement interne vers la mine.  
2170

Alors, il y a plusieurs facteurs de même. Et je pense que les ingénieurs miniers de SNC-Lavalin et Met-Chem qui ont fait ces travaux-là, ont tenu compte de toutes ces choses-là. Je n'étais pas là pour le faire, évidemment. On s'est fiés sur eux autres, ce sont eux les experts. Il y avait l'expérience aussi de Niobec, parce que certains de ces gens-là ont déjà travaillé chez Niobec et je pense que... alors, voilà.  
2175

Est-ce que monsieur Isabel pourrait ajouter un point sur la question du débit de pompage et du cône de rabattement, s'il vous plaît.  
2180

**LE PRÉSIDENT :**

2185 Oui.

**M. ANDRÉ VACHON :**

2190 Peut-être si vous permettez, on a parlé tout à l'heure des OER...

**LE PRÉSIDENT :**

On va arriver avec les OER.

2195 **M. ANDRÉ VACHON :**

2200 D'accord. Alors, concernant le commentaire de monsieur Nastev, juste pour préciser, les résidus qui sont envoyés sous terre, ce sont des résidus qui ont été non seulement concassés, mais broyés finement, puisque ce sont des résidus de traitement du minerai.

2205 Alors, pour récupérer le niobium, il faut non seulement concasser mais aussi broyer le minerai pour faciliter ou permettre la récupération des particules de minerai, qui sont quand même très fines, d'une part. Et deux, il y a ajout de 3 à 5 % de poudre de ciment pour en faire quelque chose qui se tient bien sous terre, qui a des propriétés mécaniques et hydrogéologiques, hydrauliques aussi intéressantes.

2210 Et on utilise cette technique-là maintenant de plus en plus dans les mines de sulfure pour prévenir le drainage minier acide, parce qu'on empêche à la fois la pénétration de l'oxygène et également l'écoulement de l'eau à travers ce remblai-là.

2215 Et même maintenant, il y a des techniques qui sont favorisées pour des résidus à l'extérieur. On utilise cette technique-là, maintenant de plus en plus recommandée, pour gérer des résidus générateurs d'acide dans des parcs à résidus à l'extérieur, complètement à l'extérieur, à l'air libre, parce que, à cause de ses propriétés, ça empêche ou réduit de beaucoup l'oxydation et le mouvement de l'eau à travers les résidus, de sorte que ça réduit de beaucoup la problématique environnementale du drainage minier acide.

2220 Et une dernière chose, il y a aura très peu, contrairement à St.Lawrence, pour la mine à ciel ouvert, très de peu de stériles, de roches stériles produites. C'est le propre même d'une mine souterraine. Une des raisons pour lesquelles on fait des mines souterraines, c'est pour éviter de déplacer des roches stériles, on peut aller directement avec des galeries dans la zone minéralisée et on n'a pas besoin d'avoir un gros cône.

2225 Vous pouvez penser, par exemple, à la mine d'amiante d'Asbestos, qui est le cas probablement le plus connu, que tout le monde a probablement vu, vous voyez l'immensité du cône en surface de la mine, qui est un cône pour permettre d'aller extraire les dernières tonnes de

minerais au fond, bien, il faut avoir une ouverture très large en surface, ce qui amène la production de quantités très importantes de stériles.

2230 Si vous allez dans la région de Thetford ou Asbestos, vous allez voir les montagnes de stériles qui sont produites. Typiquement, on produit 3 tonnes de stériles, 4 tonnes de stériles pour 1 tonne de minerai. Alors qu'ici, pour chaque tonne de minerai, on va avoir ¼ de tonne ou même pas de stériles qui va être produit.

2235 **M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur Isabel.

**LE PRÉSIDENT :**

2240 Docteur Isabel, un mot assez court, quand même.

**M. DENIS ISABEL :**

2245 Oui. Tantôt, j'ai parlé de certitude ou d'incertitude, puis je parlais du rayon d'influence et j'expliquais qu'on juge et on a convaincu les gens du ministère de l'Environnement qu'on connaît, vous avez repris l'explication tout à l'heure, la comparaison des deux mines, le fait que l'autre était plus étendue. Donc, on a une bonne certitude sur l'étendue du rayon d'influence.

2250 On s'est mis à parler du débit de la mine. Effectivement, la certitude sur le débit ou l'incertitude est plus grande ou la certitude est moins grande sur le débit de la mine, et nous en convenons. Mais le débit de la mine, ce n'est pas ça qui est l'impact du projet. Ce qui est l'impact, c'est la zone qui va affecter les agriculteurs, et c'est sur ce point-là qu'on a le moins d'incertitude, c'est-à-dire la dimension du rayon d'influence de la mine.

2255 Si la prédiction du débit se révèle moins précise et qu'on a un débit plus grand, on ne pense pas qu'on va avoir un rayon plus grand juste pour ça. Ce n'est pas comme si on avait une mine que, là, elle avait un certain débit connu, mesuré et qu'on voulait l'approfondir et pomper plus grand. Oui, là on aurait un plus grand débit. Mais là, c'est plutôt le fruit d'une incertitude, je  
2260 ne sais pas si vous comprenez la différence, et si le débit est plus grand, c'est certain qu'il y aura un recalcul à faire des objectifs de rejet, mais là on parle d'un autre dossier.

**LE PRÉSIDENT :**

2265 Mais on ne peut pas écarter l'hypothèse que le cône de rabattement, dans ce cas-là, puisse être plus long.

**M. DENIS ISABEL :**

2270 Non, non.

**M. RICHARD FAUCHER :**

Dans le cas de la St.Lawrence Columbium, on avait 6 000 m<sup>3</sup> par jour.

2275

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, ça va.

2280

**M. RICHARD FAUCHER :**

Et 1.7 d'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

2285

Ça va.

**M. RICHARD FAUCHER :**

2290

Alors, 1.7 km d'impact, c'est le maximum certainement que Niocan ne peut pas dépasser, parce qu'on faisait déjà 6 000 m<sup>3</sup> à St.Lawrence.

**LE PRÉSIDENT :**

2295

Ça va, très bien.

Je prends un autre citoyen. On n'a même pas fini la première question et il est déjà 2 h 45. Je vais prendre le premier qui s'est inscrit, Sylvain Leroux, en espérant que ce soit toujours sur la thématique 1.

2300

**M. SYLVAIN LEROUX :**

Merci, monsieur le président. J'espère ne pas trop vous décevoir, mon questionnement, c'est sur l'eau potable. Je ne sais pas si vous voulez quand même le traiter en ce moment?

2305

Depuis le début de l'audience qu'on a ici, le promoteur s'est engagé à fournir l'eau potable. Il y a un système d'aqueduc qui est en ce moment partiellement en place jusqu'au rang de l'Annonciation, à ce qu'on sait. Ce réseau serait desservi par les puits du parc d'Oka, en tout cas la compréhension qu'on en a en ce moment.

2310

Sauf que dans une lettre qui a été écrite par la Société qui gère la faune et les parcs, dont celui d'Oka, qui a été adressée à la Municipalité d'Oka le 3 octobre 2003, le parc laisse savoir à la municipalité qu'elle voie à la possibilité de pouvoir combler les besoins en eau supplémentaire dans cette partie-là de la municipalité d'Oka, qui est le rang Sainte-Sophie. Ces besoins-là sont



2315 évidemment résidentiels, les fermes avec animaux, qui sont laitières ou agricoles ou autres, serricoles, qui sont les serres, et le lavage de légumes.

2320 Cependant, la société précise que l'eau qu'elle fournirait par ces puits soit utilisée comme eau potable seulement. Donc, j'aimerais savoir si c'est possible d'avoir une définition du mot «eau potable» de la part du promoteur de la mine Niocan, du ministère de l'Environnement, Oka et la Société des parcs.

2325 Parce que ma compréhension, de ce que je comprends de cette lettre-là de la société, c'est que les besoins serricoles et de sanitation des légumes ne font pas partie des activités incluses dans la définition d'eau potable. Si c'est possible d'avoir une clarification à ce niveau-là, ce serait apprécié.

**LE PRÉSIDENT :**

2330 Je vais lancer la question d'abord à docteur Dessau. Qu'est-ce qu'une eau potable?

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

2335 Alors, une eau potable, il y a plusieurs définitions qu'on pourrait donner, mais essentiellement, c'est une eau dont les caractéristiques physiques, biochimiques et bactériologiques répondent à des critères, même des normes, plusieurs normes qui sont dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du Québec et qui a été soumise à un traitement qui permette de garantir les qualités à la fois chimiques et bactériologiques, principalement bactériologiques.

2340

**LE PRÉSIDENT :**

2345 Dans ce règlement, il y a des normes. Il y a aussi des critères. Est-ce que les critères devraient être considérés au même titre que des normes?

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

2350 On devrait s'assurer que les critères qui permettent d'avoir une eau de qualité soient respectés également.

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Au ministère de l'Environnement, monsieur Rochon, vous avez donc un règlement sur la qualité de l'eau. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques commentaires sur la définition que monsieur Leroux demande?

**M. ALAIN ROCHON :**

2360 Comme monsieur Dessau vient de le mentionner, une eau est considérée comme étant  
eau potable lorsqu'elle répond à toutes les normes du *Règlement sur l'eau potable*.

**LE PRÉSIDENT :**

2365 Et est-ce que vous considérez les normes et les critères de la même façon?

**M. ALAIN ROCHON :**

2370 Non. Une norme, elle est prévue donc dans le règlement, elle s'applique, on doit la  
respecter, alors qu'un critère n'a pas la même valeur. Tous les critères ne sont pas...

Mais je pourrais faire intervenir ma collègue madame Lachapelle à ce sujet, qui pourrait  
vous en dire un petit peu plus.

**Mme CAROLE LACHAPELLE :**

2375 Je ne m'occupe pas du *Règlement sur l'eau potable*, mais dans le *Règlement sur l'eau  
potable*, c'est des normes et qui doivent être respectées scrupuleusement aux prises d'eau  
potable. Il n'y a pas de critères et de normes d'eau potable.

2380 Mais nous, quand on fait des objectifs de rejet pour le milieu aquatique, on considère des  
critères aux prises d'eau, qui intègrent deux modes de consommation: la consommation d'eau et  
la consommation de poisson. Donc, quelqu'un qui s'alimenterait à une prise d'eau potable et qui  
mangerait aussi du poisson toute sa vie durant, la qualité de l'eau devrait avoir telle concentration.

**LE PRÉSIDENT :**

2385 Très bien, merci.

Est-ce que ça répond?

2390

**M. SYLVAIN LEROUX :**

2395 Aucunement. Ma question est à savoir: est-ce que les besoins serricoles en eau, si  
jamais il y avait besoin, pourraient être comblés par le réseau d'aqueduc, étant donné que le  
promoteur suggère que s'il y avait un manque d'eau au niveau des serres et lavage de légumes,  
ils pourraient être fournis par le réseau d'aqueduc.

Or, la Société faune et parc mentionne que les serres font partie de l'appellation  
d'irrigation et l'eau d'aqueduc ne pourrait pas être utilisée pour l'irrigation.

2400

**LE PRÉSIDENT :**

2405 En fait, vous me corrigerez, monsieur Faucher, mais la réponse a été quand même clairement donnée ici, le promoteur assurerait la prolongation de l'aqueduc pour fournir aussi les besoins des serres. Monsieur Faucher, vous me corrigerez.

**M. RICHARD FAUCHER :**

2410 C'est exact. Et monsieur Pominville a fait ces études-là pour la municipalité aussi indiquant que l'eau potable est en quantité plus que suffisante, 11 000 m<sup>3</sup> par jour de disponibles versus un besoin d'environ 1.5 ou 2 m<sup>3</sup> par jour. Il y a amplement d'eau potable pour fournir le besoin de la ferme laitière, des résidants, lavage de légumes et des serres dans le rayon de 1 et de 2 km.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Leroux, vous faites référence à une lettre dans les documents déposés?

**M. SYLVAIN LEROUX :**

2420

Je ne sais pas si c'est un document qui a été déposé, mais c'est un document qui est adressé à la Municipalité d'Oka.

**LE PRÉSIDENT :**

2425

Nous apprécierions une copie, si c'était possible.

**M. SYLVAIN LEROUX :**

2430

Oui, parfait. Mais c'est possible de demander une définition peut-être à la Société Faune et Parcs sur l'eau potable pour eux, monsieur Zayed?

**LE PRÉSIDENT :**

2435

Je peux passer la question à monsieur Rozon.

**M. ÉRIC BLOUIN :**

2440 Un commentaire. Le document a déjà été déposé par un intervenant précédent, monsieur Gilles Lavigne. La Municipalité d'Oka a fourni un exemplaire approprié pour le site Web.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Rozon, est-ce que vous auriez des éléments de réponse?

2445

**M. RICHARD ROZON :**

Écoutez, je ne peux pas présumer de l'intention de madame Blais qui a signé le document concernant sa définition d'eau potable. Ce qu'elle voulait, entre autres, s'assurer, c'est que l'eau ne servirait pas à l'irrigation. Donc, c'est explicitement écrit dans sa lettre, notamment irrigation des terres agricoles, il faut que ça serve à des fins d'eau potable.

2450

Est-ce que dans les fins d'eau potable, on peut inclure la serriculture ou l'irrigation des serres? Peut-être. Il faudrait demander à Faune et Parcs de confirmer leur intention.

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

2460

**M. SYLVAIN LEROUX :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2465

Merci à vous.  
Monsieur René Ledoux.

**M. RENÉ LEDOUX :**

2470

Alors, monsieur Ledoux, bonjour!

**M. RENÉ LEDOUX :**

2475

Bonjour, monsieur Zayed.

**LE PRÉSIDENT :**

Tout d'abord, merci d'avoir déposé les documents.

2480

**M. RENÉ LEDOUX :**

C'est avec plaisir. J'ai trois copies de documents que je pourrais remettre sûrement au promoteur, aux gens du ministère de l'Environnement et également à vous.

2485

2490

Alors si vous permettez peut-être un élément de contexte pour les personnes qui n'étaient pas présentes. La discussion portait sur la validité d'une information qui disait que l'année 1975 était une année de sécheresse pour expliquer le fait que la photo aérienne, qui démontrait qu'il y avait de l'eau de surface finalement, confirmait qu'il n'y aurait pas de problème puisque, à cette époque-là, il y avait la mine SLC qui était en pleine opération.

2495

Je vous avais mis... cette information-là était cruciale dans un climat de confiance. On se rappelle un peu du contexte. À la page 3 du document, vous avez un relevé qui a été présenté au Tribunal administratif du Québec. C'est des relevés qui viennent justement de la station météo du ministère de l'Environnement ici même à Oka.

2500

De 1945 à 2001, vous avez des pluies en millimètres, de la neige, etc., total annuel. Et moi, j'attire surtout votre attention sur l'avant-dernière colonne où on a un total mai à septembre, parce que c'est de loin la période qui nous concerne le plus, où on éprouve les plus grands besoins d'irrigation.

2505

Ce qu'on observe, en 1975, 567 millimètres de pluie avaient été enregistrés par la station météo et la moyenne estivale, durant cette période-là...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est neige et pluie, n'est-ce pas?

2510

**M. RENÉ LEDOUX :**

Évidemment, on peut penser que mai à septembre, c'est de la pluie.

2515

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est parce que dans la colonne, c'est marqué: «neige et pluie».

**M. RENÉ LEDOUX :**

2520

Oui, mais on peut penser que ça n'inclut que de la pluie. C'est la somme des deux, mais on connaît... il fait frette, mais quand même.

**LE PRÉSIDENT :**

2525

Bien, je dois dire, ce n'est pas juste une simple nuance, parce qu'évidemment un millimètre de neige ou un centimètre de neige n'égale pas un millimètre de pluie.

**M. RENÉ LEDOUX :**

Ça a dû être converti, j'imagine, là.

2530

**LE PRÉSIDENT :**

Mais de toute façon, vous voulez attirer notre attention...

2535

**M. RENÉ LEDOUX :**

Oui.

2540

**LE PRÉSIDENT :**

... sur le fait qu'en 1975, contrairement à ce qui a été dit par le promoteur, c'était une année où les précipitations étaient relativement abondantes.

2545

**M. RENÉ LEDOUX :**

Significativement au-dessus de la moyenne des 45 dernières années. Je ne l'ai pas fait, là, mais si vous faites le calcul rapide, je pense que ça arrive la troisième ou quatrième année la plus humide des 45 dernières années. Quand on a trouvé cette information-là, on a dit: «Ah! bien, on avait raison de soupçonner», on trouvait que c'est une information qui était erronée qui avait été soulevée et on a fait valoir ce point de vue là.

2550

Je vous ramène dans le contexte, là, où on avait un problème de... on voulait d'abord établir un climat de confiance. Le fait d'avoir véhiculé une information erronée...

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Vous l'avez fait au TAQ?

2560

**M. RENÉ LEDOUX :**

Oui, tout à fait. Cette information-là a été soulevée au TAQ.

2565

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que je suis surpris de l'entendre ici.

2570

**M. RENÉ LEDOUX :**

Bien, écoutez, on est très surpris d'entendre les allégations. Dans le premier discours d'ouverture de monsieur Dufour le premier soir, ça a été répété que c'était une année de sécheresse. Ça a été répété par monsieur Isabel la deuxième journée.

**LE PRÉSIDENT :**

2575           Ça va, ça va.

**M. RENÉ LEDOUX :**

2580           Écoutez, alors qu'on a démystifié, débattu ce point-là, là ce que ça nous fait dire, c'est que c'est non seulement une question d'erreur, là, mais ça s'approche presque de la mauvaise foi de la part du promoteur. C'est notre interprétation. Ce n'est pas tellement la valeur de la donnée qui nous apparaît importante, comme le fait que, pour nous, ça n'a plus de signification.

**LE PRÉSIDENT :**

2585           Je vous remercie beaucoup.

**M. RENÉ LEDOUX :**

2590           C'est moi qui vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2595           Monsieur Faucher, est-ce que vous auriez un commentaire à formuler, s'il vous plaît?

**M. RICHARD FAUCHER :**

2600           Oui, on a un commentaire. Puis je vais demander à monsieur Vachon d'y répondre, parce qu'on a obtenu aussi les données, etc. et je pense qu'il faut faire certaines distinctions.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2605           **M. ANDRÉ VACHON :**

2610           J'ai obtenu des données, aujourd'hui, suite au sujet qui a été soulevé. D'abord, je voudrais faire une première mise au point. Les références qu'on a données, qui ont été soulevées dans l'étude d'impact, j'ai donné les références hier, ce sont des références qui viennent de données de gens qui étudient des débits et c'est eux qui ont affirmé que l'été 1975 était un des étés les plus secs, et on l'a repris.

2615           Maintenant, suite à vos commentaires, on a fait venir aujourd'hui les données de précipitation à Oka. C'est des données qui viennent d'Environnement Canada. C'est une photocopie qui est d'une qualité douteuse, mais ils viennent d'Environnement Canada. Je pourrai vous les fournir tout à l'heure.

2620 Je pense qu'il faut regarder non seulement les données de précipitation sur la période, mois par mois. Ça va nous donner une idée un peu plus précise des besoins. Parce que s'il y avait beaucoup d'eau dans un mois, ça ne donne pas nécessairement de l'eau dans l'autre mois.

2625 Et moi, je comprenais hier, que les gens de l'Agriculture nous disaient qu'il y avait une période de quatre semaines chaque année qui était particulièrement critique. Alors, d'avoir beaucoup d'eau au mois de septembre, s'il n'y en a pas dans le mois d'avant, ça ne répond pas nécessairement au besoin des plantes du mois d'août s'il a tombé de l'eau au mois de septembre.

Alors, je vais vous donner, si vous permettez, des données. Alors, je pourrai vous fournir un tableau éventuellement mois par mois pour la période donnée.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'il nous faudrait, c'est un tableau comparatif comme ici pour qu'on puisse comparer une donnée par rapport à l'autre.

2635 **M. ANDRÉ VACHON :**

Oui, je vais vous donner juste une donnée. Il y en a d'autres, mais je vais vous donner deux mois ici.

2640 Pour le mois d'août, la moyenne des précipitations pour, je vais vous dire, 25 années, je pourrai vous donner exactement la période, est de l'ordre de 104 millimètres pour le mois d'août.

**LE PRÉSIDENT :**

2645 Pour la région ici?

**M. ANDRÉ VACHON :**

Pour la région, oui. Et pour le mois de septembre, c'est de l'ordre de 89.

2650 En 75, les précipitations pour le mois d'août ont été de 60 millimètres. 60 millimètres, c'est 60 % du 104 qui est des précipitations normales. Et par contre, vous avez raison, pour le mois de septembre, il est tombé 196,9 millimètres d'eau. Mon total arrive exactement, à toutes fins utiles, au même qu'au vôtre. On arrive, pour des précipitations totales pour l'année, à 1 131.  
2655 Et vous, vous arrivez à?

**M. RICHARD FAUCHER :**

1 134.

2660



**M. ANDRÉ VACHON :**

1 134. Mais c'est probablement dû aux périodes où on prenait des données en pouces, et les conversions de pouces à centimètres, c'est les mêmes...

2665

**LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, vous nous remettrez ce document-là aussi. Il faudrait peut-être faire attention quand même aux généralisations des fois qui peuvent biaiser la portée du propos. Quand on dit: «c'était une année», effectivement, on le prend sur l'année et non pas sur une très courte période de temps. C'est juste faire ces ajustements-là.

2670

**M. ANDRÉ VACHON :**

D'accord.

2675

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, si vous voulez bien, nous allons entamer la...

2680

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Si j'ai bien suivi, je voudrais faire un commentaire...

2685

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

2690

... on a dit qu'il y avait eu 1 134 millimètres de précipitation au total. La normale dans le sud-ouest du Québec est de 1 000 par année. Alors, ce n'est pas une saison anormale, ni dans un sens ni dans l'autre là, ni excessivement sec ni excessivement humide.

2695

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, il faut faire attention un peu aux généralisations. Merci beaucoup, monsieur Vaillancourt.

2700

Écoutez, je vais poursuivre avec les questions, si on veut avancer. Troisième sous-question de la première question: les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique.

2705 Je peux vous dire une chose qui m'embête un peu, toute la caractérisation de la nappe d'eau phréatique a été faite uniquement sur la base d'un seul puits. Puis ma première question, je l'adresserais, avant même votre présentation, à monsieur Rochon.

2710 Est-ce que vous trouvez satisfaisant qu'il y ait eu un seul puits de caractérisé et qu'à partir de cette caractérisation, on l'étend dans l'ensemble des eaux de la nappe phréatique?

**M. ALAIN ROCHON :**

2715 Effectivement, il aurait été préférable d'avoir plus de données que des données d'un seul puits. Mais comme je vous disais hier, il est prévu de faire un échantillonnage, donc un inventaire et un échantillonnage des puits pour établir justement le bruit de fond avant le début de l'opération de la mine. Donc, cette activité-là...

**LE PRÉSIDENT :**

2720 Sur plusieurs?

**M. ALAIN ROCHON :**

2725 Cette étude-là, elle est prévue dans les engagements de la compagnie si le projet se réalise.

**LE PRÉSIDENT :**

2730 Très bien.  
Monsieur Faucher.

**M. RICHARD FAUCHER :**

2735 Monsieur Vachon va adresser la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, sur la qualité nappe phréatique.

2740 **M. ANDRÉ VACHON :**

Alors, la raison pour laquelle on a fait effectivement un seul puits, et monsieur Rochon a raison, c'est que, d'une part, on prévoyait faire d'autres inventaires en cours de route lorsque l'autorisation serait accordée.

2745

Et deux, la raison principale, c'est qu'au point de départ, en raison des activités de la mine, nous ne croyions pas que la mine aura un impact sur la qualité des eaux de la nappe de surface. Et en conséquence, il ne nous apparaissait pas utile d'avoir un programme de caractérisation complexe et important au point de départ puisqu'on ne prévoyait pas avoir d'impact.

2750

On a fait plus d'inventaire dans le ruisseau Rousse, mais on aura l'occasion d'y revenir.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, réponse courte et claire.

2755

Docteur Nastev. Alors je vais résumer les propos du promoteur parce que probablement vous n'étiez pas attentif. Alors, la question est: quels sont les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique, qualité nappe phréatique. Et le promoteur nous indique, en gros, qu'il ne devrait pas avoir d'impact sur la nappe phréatique.

2760

Quel est votre avis?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Tout dépend qu'est-ce que le promoteur comprend par «nappe phréatique». Les évidences de la nappe phréatique, c'est les étangs, le ruisseau Rousse. Puis il y a des puits qui se retrouvent dans la nappe phréatique.

2765

**LE PRÉSIDENT :**

Dans la définition que nous avons retenue, pour qu'on puisse aller dans le même sens, nous avons considéré la nappe phréatique qui correspond à celle qui se trouve dans les dépôts meubles, en excluant les eaux de surface. Donc, les étangs, le ruisseau Rousse ne feraient pas partie de la nappe phréatique.

2770

2775

**M. MIROSLAV NASTEV :**

D'accord. J'ai une question? Est-ce que le ruisseau Rousse va revenir? On va discuter?

**LE PRÉSIDENT :**

2780

Oui, oui.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

2785 D'accord. À ce moment-là, sur la nappe phréatique qui est dans les dépôts meubles mais qui n'apparaissent pas à la surface...

**LE PRÉSIDENT :**

2790 Non.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

... d'après moi, il n'y aura aucune influence.

2795

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Un petit point qui est fait plus rapidement, ça régénère.

2800 Le dernier sous-point de la première question: les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la qualité de l'eau de la nappe profonde.

**M. RICHARD FAUCHER :**

2805 Alors, je vais demander à monsieur Vachon de commencer et compléter peut-être avec monsieur Isabel, ou monsieur Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

2810 Oui. Donc, le pompage va extraire l'eau de la nappe dans du roc, la nappe profonde, et cette qualité d'eau là est déjà connue pour une partie de cette nappe-là par les échantillons d'eau de puits dans le roc qu'on a analysée. Il y a des tableaux qui vous ont été refournis à cet effet. Tout ce qu'on fait, c'est qu'on la pompe l'eau. Donc, ce qu'on s'attend à pomper, c'est cette même qualité d'eau là, tout simplement.

2815

Monsieur Nastev, hier ou avant-hier, je ne me souviens plus, a fait la remarque qu'avec la profondeur, effectivement la qualité de l'eau pouvait changer dans un sens général. Ce n'est peut-être pas si vrai à tous les sites, mais c'était une observation commune.

2820 Et suite à sa remarque, on a refouillé les données, et dans le rapport du ministère des Ressources naturelles, 707, qu'on a mentionné et qui a été déposé ou qui va être déposé par monsieur Lamontagne, on a des échantillons qui ont été analysés à partir d'eau qui provenait de la mine St.Lawrence Columbiun, des échantillons d'eau prélevée à 1 300 pieds, donc à peu près 400 mètres de profondeur.

2825

Si on compare ces résultats-là avec ce qu'on prévoit comme eaux d'exhaure, qui est basé sur les analyses, oui, aussi ce qui est prévu dans le rejet, parce que ces eaux d'exhaure là, c'est

2830 la prédiction de qualité du rejet dans le ruisseau Rousse, pour la plupart des paramètres on est dans le même ordre de grandeur; donc certains un peu plus, certains un peu moins. Ça se suit pas mal, avec une exception au niveau des chlorures. Eux ont eu un peu plus de chlorures, toujours dans le même ordre de grandeur, on ne change pas, on ne multiplie pas 10 fois, 100 fois, mais ils ont une valeur plus élevée au niveau des chlorures. Essentiellement, c'est ça la différence qu'on peut noter.

2835 Donc, ça nous dit que, oui, il peut avoir une différence en fonction de la profondeur, mais qu'elle ne semble pas être très importante et significative dans le cas de la carbonatite.

**LE PRÉSIDENT :**

2840 Monsieur Rochon, est-ce que vous avez des préoccupations particulières?

**M. ALAIN ROCHON :**

2845 Par rapport à la qualité de la nappe profonde, dans l'analyse de la demande de certificat d'autorisation, pour ce qui est de la qualité, on s'était assurés que Niocan reprenne des engagements conformes aux conditions qui ont été imposées par le TAQ dans sa décision par rapport à la qualité de la nappe profonde. Donc, le tribunal a prévu de faire un suivi par rapport à certains paramètres. Et c'est, pour le moment, l'état de la demande qui a été déposée au ministère de l'Environnement.

2850 Mais nous, suite à une révision du dossier avec nos conseillers juridiques, on a décidé, compte tenu qu'il y avait quand même une certaine imprécision par rapport au mécanisme et au suivi qui étaient imposés dans la décision du TAQ, on a décidé d'aller un peu plus loin et de prévoir encore une fois des mécanismes, des éléments déclencheurs, donc d'avoir des seuils  
2855 pour suivre la qualité de l'eau, un peu comme par rapport au niveau de la nappe. Donc, au-delà de la variation de la qualité de la nappe par rapport à certains seuils, il y aurait des mécanismes qui pourraient être enclenchés.

**LE PRÉSIDENT :**

2860 Est-ce qu'on devrait s'attendre, selon vous, à des changements importants en termes de qualité?

**M. ALAIN ROCHON :**

2865 Importants, probablement pas. Je ne peux pas vous dire ça avec certitude, mais on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des variations importantes de la qualité de l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

2870

Docteur Nastev, quelle serait votre opinion?

**M. MIROSLAV NASTEV :**

2875

J'aimerais d'abord dire que la discussion de monsieur Rochon porte sur la qualité d'eaux d'exhaure. On ne parle pas de ça. On parle de la qualité d'eau souterraine.

**M. ALAIN ROCHON :**

2880

Pas du tout, pas du tout. Mon propos était par rapport au suivi de l'eau qui est fait dans un premier temps dans un rayon de 1 km, 2 km et éventuellement peut-être 3 km. On ne parle d'eaux d'exhaure là.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

2885

Je m'excuse.

**M. DENIS ISABEL :**

2890

Monsieur le président, un complément justement sur le même sujet.

**LE PRÉSIDENT :**

2895

C'est sur le même sujet? Docteur Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

Oui. J'ai terminé un peu trop vite, j'ai oublié un élément important.

2900

Ce que monsieur Nastev soulève, c'est beau parler de la qualité de l'eau d'exhaure, mais ce qui est importe, c'est la qualité de l'eau dans les puits des gens à l'extérieur de la zone d'influence et qui vont continuer d'utiliser leur puits, est-ce que le fait qu'on ait un cône de rabattement peut influencer la qualité de ces eaux-là.

2905

Ce qu'on observe dans la caractérisation des puits autour, et puis le ministère de la Santé a fait aussi des caractérisations, ce qu'on sait, c'est que la qualité est variable, elle n'est pas toujours la même. On soulevait tout le cas d'uranium, qu'il y avait un certain pourcentage des puits qui dépassait le critère d'irrigation, il y avait un pourcentage aussi qui dépassait le critère de potabilité, qui était un peu plus faible. Mais quand même, il y avait une proportion comme ça.

2910

Pourquoi c'est différent? C'est que la minéralogie n'est pas partout égale. À un endroit où il y a une mine, c'est parce qu'il y a plus de pyrochlore; à un endroit, il n'y a pas de mine, c'est

parce qu'il y a moins de pyrochlore. Donc, c'est variable dans la carbonatite. Donc, la qualité de l'eau d'un puits en particulier dépend du type de minéralisation qui existe en amont de ce puits-là.

2915

Le fait qu'on pompe et qu'on crée un cône de rabattement, il y a certains endroits à proximité du cône de rabattement où la direction d'écoulement des eaux souterraines va changer. Donc, les puits qui sont dans les endroits où la direction va changer vont avoir un approvisionnement qui ne viendra pas de la même direction, donc peuvent voir des fluctuations.

2920

Donc, certaines personnes qui ont actuellement des puits qui sont moins chargés vont devenir un peu plus chargés et vice versa.

C'est impossible de prédire, c'est un tirage au sort, dans le fond, qu'est-ce que ça va être. La moyenne ne devrait pas changer la distribution statistique, mais il peut avoir des petites variations de qualité en plus ou en moins dans les puits qui sont, surtout ceux que c'est sûr qu'ils sont proches de la zone impactée. Si on s'éloigne, il n'y aura plus d'influence. Mais il peut avoir cette petite influence-là, monsieur le président.

2925

**LE PRÉSIDENT :**

2930

Merci.

**M. ALAIN ROCHON :**

2935

J'ai mon collègue, monsieur le président, Charles Lamontagne qui voudrait rajouter un propos là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

2940

Tout à fait.

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Concernant les variations de qualité causées par le pompage, nous, on a regardé trois aspects. Il y a des aspects, c'est directement par le pompage. Puis là, j'acquiesce avec mon collègue Denis Isabel. Étant donné l'envergure du pompage, l'eau souterraine qui alimente certains puits va provenir d'ailleurs, la direction. Un puits qui prend son eau ici, avec le pompage de la mine, bien, l'eau peut venir d'ailleurs et aller vers le puits qui est dans la zone du 1, du 2 ou du 3 km.

2945

2950

On peut anticiper des variations de qualité, mais on ne connaît pas l'envergure de ces variations-là, et il y a un mécanisme de suivi de qualité avec des seuils déclencheurs et de remplacement qui a été prévu dans les engagements.

2955

**LE PRÉSIDENT :**

Mais l'étendue de la variation, elle ne peut pas être plus grande que la variation qui existe actuellement dans les puits.

2960 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui, mais dans le pire cas, un monsieur Tremblay qui a une eau acceptable peut commencer à pomper de l'eau qui dépasse la norme en eau potable en uranium. À ce moment-là, on s'entend que ce n'est pas négligeable pour monsieur Tremblay.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

2970 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Il y a une autre variation de l'eau souterraine qui va être causée par la présence des anciens chantiers. Les anciens chantiers, c'est de l'eau à grande profondeur qui circule très lentement. Alors, en pompant dans la nouvelle mine, il y a un risque d'accélérer le cheminement de ces eaux-là, d'étaler ces eaux-là vers la mine de Niocan. Puis on ne connaît pas vraiment l'effet de ça, mais ça va être en grande profondeur, ça ne devrait pas avoir d'impact sur les utilisateurs de l'eau.

2975

Il y a une autre variation qui est causée par le parc à résidus. Mais comme on ne traite pas vraiment du parc à résidus...

2980

**LE PRÉSIDENT :**

On va en traiter dans une des questions, vous pouvez être sûr. Donc, vous pourrez revenir avec ce dernier élément lorsque la question sera débattue.

2985

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

D'accord.

2990

**LE PRÉSIDENT :**

Docteur Nastev, un commentaire?



2995 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Oui, merci. Je suis tout à fait d'accord avec ce que docteur Denis Isabel et monsieur Charles Lamontagne ont dit sur la qualité de l'eau souterraine. Elle est très variable dans la région et il pourrait y avoir des puits où l'eau va s'améliorer ou va s'altérer.

3000

Il y a un problème que les gens... c'est la perception des gens dans la région près d'où se fait un taux de pompage élevé. Je ne parle pas de la mine Niocan. Ça peut être une carrière ou ça peut être un embouteilleur, un puits municipal ailleurs, n'importe où. Donc, on parle d'un taux de pompage intensif. Après quelques années, les gens commencent à observer, à dire que la qualité de leur eau s'est altérée, soit l'odeur, soit le goût. Des fois, il y a même des particules, elle est plus turbide.

3005

Malheureusement, on n'a pas, je ne sais pas si mes collègues ils ont, on n'a pas un suivi qui a été fait et où ça a été prouvé par des échantillonnages avant, pendant et après le pompage intensif, mais ça arrive souvent que les gens commencent à se plaindre après quelques années du pompage intensif.

3010

Je crois que le promoteur a bien couvert dans ses engagements à bien couvrir l'effet de la qualité d'eau souterraine.

3015

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, docteur Nastev.

3020

Monsieur Normand Legault.

**M. NORMAND LEGAULT :**

Bonjour!

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour!

3030

**M. NORMAND LEGAULT :**

La question que je voulais vous poser a été en grande partie traitée lors de ce préambule-là.

3035

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, on arrête pour une pause?

**M. NORMAND LEGAULT :**

3040

Je n'ai pas dit qu'on va arrêter pour ça. Je voulais savoir...

**LE PRÉSIDENT :**

3045

Non, non, je vous taquinais.

**M. NORMAND LEGAULT :**

3050

Première des choses, j'ai une pièce justificative que, hier, quand j'ai énoncé qu'il y avait eu une... je vais vérifier exactement le document. C'était le ministère de l'Environnement qui nous avait demandé en tant que producteurs agricoles... ça vient, ça, de la Direction de suivi d'état et d'environnement au sujet de la qualité des eaux qu'on se servait pour l'irrigation. Si vous voulez, je peux vous en laisser une copie.

3055

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

**M. NORMAND LEGAULT :**

3060

C'est au sujet de la qualité de l'eau provenant de l'eau d'exhaure, vous appelez, je crois, de la future mine, la mine Niocan. Est-ce qu'il y a eu des échantillons de faits à cet effet-là?

**LE PRÉSIDENT :**

3065

Oui. En fait, ça, c'est la question 6 qu'on va discuter en long et en large demain, mais je comprends que peut-être que vous ne serez pas disponible pour venir y assister. Oui, il y a eu une caractérisation du ruisseau Rousse et il y a une estimation qui a été faite par le promoteur qui caractérise les eaux d'exhaure.

3070

**M. NORMAND LEGAULT :**

3075

Mais je voulais dire dans le sens d'une qualité dans le sens que lors de pompages, des sept pompages qu'on a faits, on a fait des forages comme j'ai bien compris pour connaître toute la teneur des...

**LE PRÉSIDENT :**

3080

Je vais laisser le soin à monsieur Faucher de répondre.

**M. RICHARD FAUCHER :**

3085 Oui. En fait, on a fait des forages, mais aussi on a pris des échantillons de puits locaux qui sont dans le roc à des profondeurs assez profondes, quand même il y a des puits qui vont à plusieurs centaines de mètres, une couple de 100 mètres ou plus.

3090 Alors, on a pris tous ces échantillons-là pour justement faire les tests. Et lorsqu'on a fait les essais métallurgiques aussi, on a même caractérisé les résidus miniers, si vous voulez, ces choses-là. Ça a tout été fait, ça, le minerai, etc.

**M. NORMAND LEGAULT :**

Merci.

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond?

**M. NORMAND LEGAULT :**

3100

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3105

Très bien.

**M. NORMAND LEGAULT :**

3110 C'est parce que c'est une inquiétude quand même, en tant que producteurs agricoles, il faut quand même connaître la qualité de cette eau-là si on s'en sert à des besoins d'irrigation. Puis de plus en plus, je pense qu'autant...

3115 Les producteurs quand même sont regroupés dans certains organismes. Puis il y a, entres autres, le Conseil canadien de l'horticulture qui a émis un document – je ne me rappelle pas de mémoire – c'est le Guide de salubrité des fruits et légumes. Et dans ce document-là, on précise de vérifier la qualité d'eau qui serait avoisinante d'un site industriel. En tant que producteur, on est quand même soumis à des normes de salubrité. Il ne faudrait pas que, dans le futur, ces propres producteurs-là se sentent lésés par leur irrigation. C'était dans ce sens-là ma question.

3120

**LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais profiter de votre présence, monsieur Legault, pour vous poser une question. Si le promoteur arrive devant vous aujourd'hui, il s'engage formellement ou il signe des papiers

3125 pour vous assurer que, en tout temps, il s'assurerait que vous ayez tous les volumes d'eau nécessaires pour votre agriculture, l'irrigation, enfin, toute l'eau dont vous avez besoin pour les 30 prochaines années, qui couvrent à la fois les 17 années d'exploitation et la dizaine d'années présumée pour l'ennoisement de la nappe d'eau profonde, ce serait quoi votre réaction?

3130 **M. NORMAND LEGAULT :**

Est-ce que vous avez le document pour vous qu'on puisse le faire signer?

**LE PRÉSIDENT :**

3135

Ce serait quoi votre réaction? Est-ce que vous accepteriez?

**M. NORMAND LEGAULT :**

3140

Si le promoteur peut me donner...

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous accepteriez le projet?

3145

**M. NORMAND LEGAULT :**

Bien, certainement, si l'eau est de qualité? Je ne pense pas nécessairement de niveau d'eau potable, là.

3150

**LE PRÉSIDENT :**

Une eau de qualité pour la potabilité pour l'irrigation. Ça ne veut pas dire ce sera la même source nécessairement, mais faisons un scénario comme celui-ci.

3155

**M. NORMAND LEGAULT :**

Pour la quantité et le développement futur des entreprises aussi. Il faut bien penser à ça aussi. Parce que tantôt, on estimait les serres, mais ça n'empêche pas... et surtout, j'espère qu'on va pouvoir agrandir ses propres serres.

3160

**LE PRÉSIDENT :**

On va en parler dans quelques minutes.

3165

**M. NORMAND LEGAULT :**

C'est beau.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

C'est la troisième question qui est prévue cet après-midi.

3175 **M. NORMAND LEGAULT :**

Je ne peux pas répondre pour l'ensemble des producteurs qui occupent la région. Je pense qu'eux autres...

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, pour vous.

**M. NORMAND LEGAULT :**

3185 Mais moi personnellement, parce que je vis une situation semblable, c'est pour ça que je suis assez conscientisé, tout de suite j'accepterais.

**LE PRÉSIDENT :**

3190 Merci infiniment.

**M. NORMAND LEGAULT :**

Merci.

3195

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous prenons une pause de quinze minutes, s'il vous plaît.

3200 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \* \* \*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

3205

Alors, juste pour que vous sachiez comment la commission va procéder, cet après-midi, nous procédons par thème. Donc, pour les citoyens, c'est un peu plus difficile de s'insérer dans le cadre de ces échanges.

3210

Ce soir, il n'y aura pas de thématique et tous les sujets sont ouverts, que ce soit des sujets qui ont déjà été traités, que ce soit des thèmes qui ont déjà été traités et toute question sera reçue.

3215 Demain après-midi, donc à 13 h, nous poursuivrons avec les questions 4, 5 et 6, et nous terminerons la consultation demain soir. Et ce sera une soirée ouverte, donc sans thématique. Toutes les questions sont recevables et tous les avis sont recevables et tous les commentaires sont recevables.

3220 Alors, monsieur Jude Lavigne. Bonjour, monsieur Lavigne.

**M. JUDE LAVIGNE :**

3225 Bonjour, monsieur le président. Est-ce que j'ai droit à deux questions, ayant deux sexes, mâle et femelle? Non?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, je voulais juste m'assurer du mot, ce sont des hermaphrodites.

3230 **M. JUDE LAVIGNE :**

Nous parlons actuellement de la nappe profonde. Ma question s'adresse, celle que je veux vous poser principalement, c'est à ce à quoi nous parlons actuellement.

3235 Nous savons qu'actuellement la Commission géologique a étudié pendant trois ou quatre ans la nappe sur la quantité et la qualité d'eau dans laquelle on va implanter une mine. C'est ce qu'on nous dit, on veut implanter une mine dans une nappe qui est, semble-t-il, assez importante. La Commission géologique y a déjà touché.

3240 Tantôt, monsieur Isabel nous a informés qu'il y avait un échantillon prélevé à 1 300 pieds dans la mine de St.Lawrence Columbiun. La question: est-ce que c'est possible de savoir quand ces échantillons ont été faits, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

3245 Monsieur Faucher.

**M. RICHARD FAUCHER :**

3250 Je vais demander à monsieur Isabel un élément de réponse. Je n'ai pas la réponse.

**M. DENIS ISABEL :**

3255 Oui. C'est en 1970.

**LE PRÉSIDENT :**

Rappelez-nous, la mine SLC a commencé à être exploitée en quelle année?

3260 **M. RICHARD FAUCHER :**

De 1961 à 1976.

**LE PRÉSIDENT :**

3265

1961 à 1976. Vous allez déposer, n'est-ce pas, cette caractérisation?

**M. DENIS ISABEL :**

3270

C'est monsieur Lamontagne qui a le document complet.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3275

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3280 Un élément d'information pour la commission, cette analyse-là a été effectuée quand la mine SLC aurait offert de l'eau de mine suite, je pense, à l'assèchement d'une trentaine de familles à l'époque. C'est juste un petit peu avant que le puits de l'école aurait été mis sous ordonnance par la Régie des eaux.

3285 Alors, c'est ça qui a mené à l'analyse, puis je crois que l'eau a été jugée inacceptable parce que, si je me rappelle bien, il y avait 11 ppm de fluorures dedans, ce qui dépasse la norme en eau potable. Mais là, je cite de mémoire, je n'ai pas le document en main.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Docteur Nastev.

3290

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Est-ce qu'il est possible de faire une copie, qu'on ait une copie?

3295 **LE PRÉSIDENT :**

Dès que le Bureau recevra une copie, la copie sera numérisée et disponible dans le site Internet.

3300 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Le document est présent chez monsieur Isabel?

3305 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, docteur Isabel disait que c'était un document partiel et annoté, et monsieur Lamontagne disait qu'ils allaient nous fournir un complet et non annoté. Je comprends que vous auriez aimé le voir tout de suite?

3310 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Exact.

3315 **M. DENIS ISABEL :**

Il peut emprunter ma copie, monsieur le président, il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

3320 Oui, je pense qu'informellement, vous pouvez vous passer les documents.

Ça répond?

3325 **M. JUDE LAVIGNE :**

Partiel. Bien, je vous avais dit que j'avais une question double. Dans le même ordre d'idée, 55 % des puits qui ont une bonne qualité d'eau actuellement, suite à la descente de la nappe souterraine, est-ce que l'eau, revenant dans ces puits-là, sera encore de bonne qualité?

3330 Puisqu'il semble, si on regarde la St.Lawrence actuellement, l'eau qui a été prélevée de toute évidence en 1970, qu'on nous dit une qualité connue, la qualité on ne la connaît pas vraiment, mais on dit, semble-t-il, une bonne qualité, qu'est-ce que l'on aura? Parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas de l'eau de bonne qualité.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Dans vos puits?

3340 **M. JUDE LAVIGNE :**

Non, dans la mine St.Lawrence. Mais nous autres, si on fait le même relevé, si on fait une autre mine, évidemment on va avoir les mêmes contraintes.



**LE PRÉSIDENT :**

3345

D'accord. Monsieur Rochon, est-ce qu'il y a eu des analyses de l'eau dans certains puits dans la nappe d'eau profonde avant SLC? Non? En fait, je voulais savoir avant, après, pour savoir la différence.

3350

**M. ALAIN ROCHON :**

Il faudrait fouiller, voir si on a de l'information à ce sujet-là, mais je n'en ai pas sous la main.

3355

**LE PRÉSIDENT :**

L'idée, c'est de savoir s'il y a eu une caractérisation avant le début des travaux de SLC et ensuite, non seulement à la toute fin des travaux, mais quand il y a eu réennoisement des galeries et donc réapprovisionnement de nouveau des puits artésiens.

3360

Est-ce qu'on a des exemples qui montrent que, dans certains secteurs où des eaux de puits ont été asséchés et puis après quelque temps, bon, il y a eu un retour de l'eau, est-ce qu'on peut s'attendre à des différences de qualité importante?

3365

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Je vais examiner les archives du Service des eaux souterraines qui comprennent une partie des anciens documents de l'ancien Service des eaux souterraines du ministère des Richesses naturelles avant l'existence du ministère de l'Environnement. C'est des archives fragmentaires. Il y a des essais de pompage d'une année ou d'une autre. Il n'y a pas beaucoup d'analyses, mais je vais vérifier, et toutes les analyses d'eau que je vais trouver, je vais en fournir copie à la commission.

3370

**LE PRÉSIDENT :**

3375

Mais vous, comme expert, vous vous attendez à quoi?

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3380

Quand l'eau va revenir?

**LE PRÉSIDENT :**

3385

Oui.

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Je m'attends à ce qu'il y ait une différence en raison de la présence du parc à résidus, mais ce serait à peu près la seule chose.

3390

**LE PRÉSIDENT :**

Qui aurait entraîné un petit niveau de contamination?

3395

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

C'est parce que dans le procédé de la mine de Niocan, ils vont ajouter des produits au minerai. Il y a une partie de ces produits-là qui vont réagir dans le parc à résidus. Il y en a une partie qui vont se biodégrader quand ils vont cheminer par les fosses. Il y en a une partie qui vont être absorbés sur les particules et qui ne se rendront pas, mais la qualité de l'eau va être différente. Et puis cette eau-là, s'il y a un lien hydraulique entre la mine et la fosse, il y a une partie de ces produits-là qui va être ajoutée à l'eau souterraine.

3400

**LE PRÉSIDENT :**

Et à quels paramètres vous faites référence en particulier?

3405

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Potentiellement les chlorures, potentiellement les fluorures. Mais là, il y a eu un avis qu'il y aurait probablement des réactions chimiques qui stabiliseraient les fluorures dans le parc à résidus.

3410

Je ne suis pas un expert en traitement de minerai. Monsieur Gignac, avez-vous un complément?

3415

**M. CLAUDE GIGNAC :**

Monsieur le président, ce que je veux dire, c'est que potentiellement... en fait, on a la caractéristique de la partie liquide des résidus dans un essai qui a été fait en 1997 pour voir la qualité, pour voir comment on pouvait récupérer le niobium et, dans cet essai-là, on a la partie solide et la partie liquide.

3420

Le consultant Roche a déposé ces résultats-là dans son étude d'impact. Et cette partie liquide là, c'est elle qui est susceptible d'aller dans les anciens chantiers, dans les fosses et d'aller potentiellement vers la mine Niocan.

3425

Et là, on a une liste de paramètres, autrement dit, d'éléments susceptibles d'y aller. Comme monsieur Lamontagne disait, principalement ce qu'on retrouve, des chlorures. J'ai une

3430 liste de 50 paramètres possibles. Alors, tous ces paramètres-là, y compris, par exemple, l'uranium à .008 mg/l, s'il n'est pas capté entre-temps, les produits solubles, autrement dit, vont continuer, sont susceptibles de contaminer.

3435 Mais là, disons pour le moment, c'est la possibilité qu'on a. On pourrait en discuter lors du traitement des résidus.

**LE PRÉSIDENT :**

Docteur Nastev.

3440

**M. MIROSLAV NASTEV :**

3445 J'avais un ajout à ajouter. En général, un aquifère qui se retrouve en conditions artésiennes, un aquifère confiné, quand on fait un design pour des puits municipaux ou pour un usage quelconque, on essaie de ne jamais assécher l'aquifère lui-même. Donc, l'aquifère reste noyé par l'eau, et que le niveau d'eau qui est dans l'aquifère reste par-dessus lui, reste toujours par-dessus lui. Donc, on ne pompe pas plus que le toit de l'aquifère. Puis il y a toujours quelques mètres de facteur de sécurité.

3450 Ça, c'est, règle générale, parce qu'on change les conditions dans l'aquifère qui est dénoyé. Les conditions sont anaérobies, et dès qu'on assèche l'aquifère, que ce serait le cas présentement, les conditions vont changer. Donc, on va créer comme un vacuum et l'air va s'infiltrer. Qu'est-ce qui va se passer, je ne sais pas, je ne suis pas géochimiste. Mais en général, on ne dénoie pas un aquifère confiné en conditions artésiennes. Ce qui est le cas près  
3455 du ruisseau Rousse, donc le long du ruisseau Rousse partout.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Faucher.

3460

**M. RICHARD FAUCHER :**

Peut-être monsieur Isabel.

3465

**M. DENIS ISABEL :**

Oui, effectivement, en pratique, on essaie, dans un aquifère confiné, de ne pas le dénoyer, pas seulement pour des raisons géochimiques, aussi pour des raisons de productivité de l'aquifère. Parce que quand on commence à le dénoyer, on réduit sa transmissivité.

3470

Je ne suis pas un vrai géochimiste, mais j'ai quand même travaillé un peu là-dedans. Ce qui se produit comme effet géochimique quand on dénoie un aquifère, c'est-à-dire qu'on passe d'un milieu réducteur à un milieu oxydant, il y a certains minéraux, on pense en particulier aux

3475 sulfures, qui vont s'oxyder et changer à ce moment-là la chimie de l'eau. Il y a certains oxydes, certains métaux qui, en milieu oxydant, vont changer d'état d'oxydation et ils vont passer d'une phase insoluble à une phase soluble. Donc, on voit des changements.

3480 Le cas classique qui est reconnu, c'est le cas de l'arsenic. Alors, un aquifère confiné qu'on déconfiné et qu'on dénoie, l'arsenic devient sous une forme mobile et on a des augmentations de concentration d'arsenic.

3485 Dans le cas qui nous préoccupe ici, premièrement, on n'est pas dans une situation de minéralisation d'arsenic. Donc, ce n'est pas ça le problème. Le cas plus général d'oxydation de sulfure... on est dans une carbonatite. Donc, toute production d'acidité va être au fur et à mesure neutralisée. Donc, on ne s'attend pas à avoir de problème d'acidification des eaux, premièrement.

3490 Deuxièmement, on a toujours le modèle de SLC. Alors, SLC a dénoyé, elle s'est en allée, l'eau est remontée et on n'a pas eu de vague de protestation. Tout le monde était bien content de ravoir l'eau et on n'observe pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

3495 Non, non, mais on n'a pas fait le suivi quand même de...

**M. DENIS ISABEL :**

3500 Non, on n'a pas de suivi détaillé, par contre, mais on n'a pas de catastrophe, autrement dit. On ne peut pas en dire plus.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, d'accord. Merci beaucoup.

3505 **M. JUDE LAVIGNE :**

Disons que ça vient juste effleurer une partie de ma réponse. Parce que tantôt, j'ai parlé des puits, des bons puits qui sont là, les 55 %.

3510 Il faut se souvenir qu'au Tribunal administratif, on a parlé qu'il y avait 3 puits qui étaient contaminés. Il y a eu un huis clos de la part de tous les avocats à ce sujet, à un certain moment donné. Mais il y avait quand même 3 puits qui étaient contaminés, qui étaient en périphérie de l'étude – je crois que ce sont les gens de Niocan qui ont fait cette étude – et c'était des puits qui étaient devenus à sec et qui ont été remplis, qui sont maintenant contaminés.

3515 Alors, c'est de là que vient ma question. Oui, ça a été dit, ça a été débattu, mais nous autres, on n'a pas eu les résultats parce qu'on était un peu à l'extérieur. On a été mis un peu à

l'extérieur en tant qu'individus, mais les avocats se sont entendus. J'aimerais avoir des précisions là-dessus.

3520

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, les réponses étaient claires. Vous avez demandé si, après l'exploitation, les puits artésiens recommençaient à avoir de l'eau, est-ce que cette eau-là sera d'une bonne qualité pour les 55 % de puits qui sont d'une bonne qualité aujourd'hui et la réponse vous a été donnée. Il peut y avoir des modifications et même des augmentations de certains paramètres. Notamment, je pense qu'il a parlé des chlorures, votre collègue, des fluorures.

3525

Alors, bon, on ne peut pas faire plus. Autrement dit, ça ne sera pas nécessairement la même caractérisation que vous avez aujourd'hui.

3530

**M. JUDE LAVIGNE :**

D'accord.

3535

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher.

3540

**M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur le président, il ne faut pas oublier qu'il va avoir un aqueduc aussi, à ce moment-là, qui va fournir une eau d'excellente qualité.

3545

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Faucher.

Alors, nous amorçons la question 2, s'il vous plaît, monsieur Faucher, la question 2: *quels sont les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur le niveau des eaux de surface*. Donc, nous l'avons touchée indirectement par les eaux de la nappe phréatique et maintenant par les eaux de surface. Donc, on parle de niveau, quantité.

3550

**M. RICHARD FAUCHER :**

3555

Alors, je vais demander à monsieur Isabel, qui est notre spécialiste, d'adresser cette question.

**M. DENIS ISABEL :**

3560

Les eaux de surface actuellement coulent sur les dépôts meubles, qui est l'unité supérieure qui est au-dessus du roc, sauf sur les collines où le roc est affleurant à certains endroits.

3565

Je crois que monsieur Faucher vous a présenté tout à l'heure la carte radiologique qui est vraiment une illustration assez parlante des épaisseurs de dépôts meubles, les endroits où c'est mince, où le roc affleure, la radioactivité a été mesurée de façon aéroportée.

3570

Donc, si on se rapporte à ce qu'on a dit un peu plus tôt dans l'autre thématique, où je pense qu'il y avait quand même un certain consensus, en tout cas ça demeure l'explication ou l'hypothèse soutenue par le promoteur, c'est que les eaux de surface ne seront pas affectées par l'exploitation de la mine de façon notable.

3575

Donc, les eaux de surface de la nappe de surface, donc les eaux de surface, elles, les eaux libres de surface qui sont en lien avec cette dernière couche, encore moins. Donc, c'est un peu la même réponse. C'est qu'on n'aura pas d'effet notable, sauf en aval du point de résurgence où on va rajouter les eaux d'exhaure.

**LE PRÉSIDENT :**

3580

Donc, ce que vous nous dites, en deux mots, c'est que si nous n'observons pas de différence pour la nappe phréatique, a fortiori, il n'aura pas de différence sur la nappe de surface, si ce n'est qu'après le site prévu pour Niocan et donc les rejets des eaux d'exhaure dans le ruisseau Rousse. Très bien.

3585

Monsieur Rochon, votre avis.

**M. ALAIN ROCHON :**

3590

Je pourrais rajouter à ce qu'a dit monsieur Isabel par rapport aux eaux d'exhaure qui vont être rejetées dans le ruisseau Rousse. Donc, nous, on s'est questionnés par rapport à l'impact donc d'augmentation du débit, donc par rapport à...

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Si c'est juste là-dessus, on a tout un point numéro 6, eaux d'exhaure, ruisseau Rousse.

**M. ALAIN ROCHON :**

3600

C'était en lien évidemment avec les eaux de surface, mon propos.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3605

**M. ALAIN ROCHON :**

Donc, on s'est questionnés par rapport aux eaux de surface quel serait l'impact d'augmentation du débit, donc du rejet des eaux d'exhaure sur le ruisseau Rouse. Et nous, on a demandé donc un avis à nos experts dans ce domaine-là, les gens spécialisés en hydraulique, qui nous ont confirmé qu'il n'y aurait pas... cette augmentation-là de débit ne mettrait pas en péril la stabilité des rives du ruisseau Rouse.

3610

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un document là-dessus?

3615

**M. ALAIN ROCHON :**

Oui. Je l'avais transmis, moi.

3620

**LE PRÉSIDENT :**

Il nous a été déposé?

3625

**M. ALAIN ROCHON :**

Oui, oui, il a été déposé.

3630

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent, très bien.

Monsieur Nastev, est-ce que vous allez dans le même sens que pour la nappe phréatique?

3635

**M. MIROSLAV NASTEV :**

J'ai une question pour vous. Qu'est-ce que vous comprenez par «l'eau de surface»?

3640

**LE PRÉSIDENT :**

L'eau de surface, la définition qui a été retenue, ce sont les eaux des étangs, des lacs et de ruisseau Rouse, de tous les ruisseaux, en fait.

3645

**M. MIROSLAV NASTEV :**

Là, ça revient sur le même qu'on a discuté, sur les caractéristiques de dépôts meubles.

3650 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

3655

Donc, si l'étang se retrouve dans un dépôt sablonneux qui est en contact avec le roc, hydraulique avec la roche, puis si cet étang est nourri par la poussée par le gradient de l'eau, cet étang serait asséché.

3660

Les images photos nous disent qu'il n'y avait pas des étangs asséchés à l'époque de SLC Columbiun, de ce que je comprends. Je ne sais pas, peut-être il faudrait faire, pour avoir une réponse claire à votre question, il faudrait aller et visiter tous les étangs actuels ou futurs, s'il y a des agriculteurs qui prévoient de construire un étang, et de voir c'est quoi la condition hydraulique avec la nappe profonde.

3665

Pour le ruisseau Rousse, à part des débits qui seront ajoutés par les eaux d'exhaure, donc ce serait en aval, si le ruisseau Rousse coule sur le roc en amont, on risque de prendre une partie de cette eau du ruisseau Rousse qui va s'infiltrer dans l'aquifère, dans la carbonatite.

3670

Donc, il faudrait voir c'est quoi les épaisseurs et c'est quoi la qualité de dépôts meubles sur lesquels coule le ruisseau Rousse.

**LE PRÉSIDENT :**

3675

Est-ce que l'approche du promoteur qui, à partir de la carte, la photographie aérienne, qui montre l'intensité de l'uranium dans la carbonatite, est-ce qu'effectivement on pourrait étendre l'interprétation de la lecture de cette carte à l'effet que si nous ne lisons pas l'uranium, qui est en rouge, ailleurs autour de la carbonatite, c'est que, deux choses, soit que les teneurs en uranium sont un peu plus faibles ou encore que les dépôts meubles sont suffisamment épais pour ne plus détecter la radioactivité.

3680

**M. MIROSLAV NASTEV :**

3685

Non, je ne suis pas d'accord avec ça. C'est vrai que la carte représente la radiation. Ça, c'est la radiation dans le premier 30 cm de surface.

**LE PRÉSIDENT :**

Exactement.



3690

**M. MIROSLAV NASTEV :**

3695

Cette radiation peut provenir de l'uranium ou des éléments radioactifs qui se retrouvent dans la carbonatite, si la carbonatite est affleurante, si la roche est affleurante. Sinon, cette radiation provient de particules de la roche carbonatite qui se retrouvent dans les dépôts meubles, dans le till. Donc, on peut avoir 60 mètres de till et on peut avoir encore de la radiation.

3700

Donc, cette carte nous dit juste la radiation mais ça n'indique aucunement est-ce que la roche est près de la surface ou non. Un avec l'autre, ça ne va pas.

**LE PRÉSIDENT :**

3705

Monsieur Faucher, avec tous les plans, j'imagine, qui existent en pédologie, en géographie et autres, vous n'avez pas été capable d'estimer ou de calculer la profondeur des dépôts meubles de façon spatialement?

**M. RICHARD FAUCHER :**

3710

Oui. On a quand même ces données-là. Il faut noter aussi, on est en désaccord avec ce que monsieur Nastev dit, dans le sens suivant. Ça donne une indication. Ça ne donne pas une indication, ceci, de l'épaisseur des dépôts meubles. Mais où vous avez une épaisseur considérable de dépôts meubles, le radon n'arrive pas à sortir et c'est pour ça qu'on ne voit pas de radiologie.

3715

Où le roc est près, comme on voit à St.Lawrence Columbiun, les résidus miniers, le Mont Saint-Pierre et ici où on a d'ailleurs des champs en culture aussi, on est près de la roche, on voit justement cette possibilité de radon et radiométrie qu'on peut détecter. Et ceci, en fait, confirme un peu justement les épaisseurs de terrain qu'on a mesurées. Ça correspond quand même relativement bien.

3720

Mais monsieur Vachon peut peut-être donner plus de détails.

**LE PRÉSIDENT :**

3725

Oui, juste un moment. Docteur Dessau, cette carte, vous avez beaucoup travaillé sur cette problématique de l'uranium et du radon. Selon vous, quelle est la limite d'interprétation de cette carte?

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

3730

Oui, effectivement, il y a des limites dans l'interprétation qu'on peut faire de la carte.

3735 Par contre, si on se fie aux mesures de radon qu'on a faites effectivement dans les maisons, on a trouvé une association presque linéaire entre le niveau de radiométrie aérienne qui était retrouvée sous les maisons, vraiment directement sous les maisons, et les niveaux de radon qu'on retrouve effectivement dans les maisons.

3740 Alors, il n'y a pas une corrélation absolue pour chaque maison. Mais de façon statistique, on note que, effectivement, quand on a dans un secteur donné de grandes concentrations d'équivalents uranium, parce que c'est ce que montre cette carte-là, sous une maison, on a plus de risque de trouver des concentrations élevées de radon dans la même maison.

Alors, il y a effectivement une association entre les deux, donc, si on parle du radon.

3745 **LE PRÉSIDENT :**

Et le fait qu'on ne voit pas de signe de radioactivité sur cette photo-là, est-ce que ça peut nous donner une indication sur l'épaisseur du sol?

3750 **M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

Je n'ai pas de réponse à cette question-là comme telle, parce que c'est une question vraiment qui a trait à la géologie, à la connaissance de la géologie.

3755 Par contre, je peux peut-être ajouter quelque chose encore une fois en fonction du radon. C'est qu'il faut se méfier, parce qu'à des endroits où on avait l'impression effectivement et les cartes laissaient penser qu'il y avait une épaisseur importante de dépôts meubles et on retrouvait quand même du radon de façon importante dans certaines maisons.

3760 Donc, encore une fois, il n'y a pas d'absolu. On peut avoir une fausse sécurité, quand on s'éloigne des zones rouges ou jaunes avec des couleurs importantes, en se disant: «Je construis ma maison. Ma maison est bâtie à un endroit qui est éloigné de ces zones-là» et malgré tout, comme on est sur une région à risque, on peut avoir des surprises et des fois des surprises importantes, des maisons dont les concentrations de radon sont très importantes et beaucoup plus importantes que ce qu'on aurait pu penser à cause de leur localisation.

3765 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lamontagne.

3770 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

3775 Oui. Pour l'épaisseur des dépôts meubles, il existe un moyen beaucoup plus fiable de dresser une carte. Il y a plusieurs centaines de forages qui ont été réalisés sur la carbonatite à l'époque de St.Lawrence Columbium, depuis les années 50. Il y a les forages de Niocan et il y a

les forages présents dans l'annuaire des puisatiers. Il y a les travaux qui ont été faits à la Commission géologique sur l'épaisseur des dépôts meubles.

3780 C'est des données fiables, localisées. Même, les forages, je crois qu'ils ont été numérisés par le ministère des Richesses naturelles. Il y a moyen d'acheter le fichier et de mettre ça en plan très rapidement.

**LE PRÉSIDENT :**

3785 Monsieur Faucher.

**M. RICHARD FAUCHER :**

3790 Je tiens à vous donner un exemple, avant de passer à monsieur Vachon. On a identifié des maisons où le problème de radon ne venait pas nécessairement... qui était sur une épaisseur de mort-terrain importante, mais ça venait de l'eau pompée d'un puits profond dans le roc, parce qu'il y avait du radon dans l'eau aussi.

3795 Alors, c'est un apport aussi, jusqu'à un certain degré, pour certaines maisons. Ce n'était pas des données énormes, mais on identifiait que le radon venait, dans certains cas, de l'eau dans le puits. On avait touché ça, je crois, au dernier BAPE.

3800 Mais pour les cartes de mort-terrain, je vais laisser monsieur Vachon exprimer ce qu'on a trouvé.

**M. ANDRÉ VACHON :**

3805 D'accord. Alors, dans l'étude d'impact PR3.1, il y a deux cartes qui représentent des données d'épaisseur de dépôts meubles.

3810 La première carte, figure 3.3 de l'étude, est tirée directement de la Commission géologique du Canada dont on parlait tout à l'heure, et c'est directement cette carte-là qui est représentée et qui donne une idée où sont les affleurements rocheux notamment et une idée de l'épaisseur des dépôts meubles plus petit et plus grand que 5 mètres. Et cette carte-là, lorsqu'on la compare à la carte radiométrique, les zones en rouge sont sur les affleurements rocheux ou des zones à dépôts minces sur roc, les zones en rouge et les zones les plus colorées.

3815 Donc, dans ce sens-là, il y a un lien qu'on peut voir entre la carte radiométrique et la carte des dépôt meubles faite par la Commission géologique du Canada.

Par ailleurs, dans le secteur même de la mine, il y a une autre carte qui a été produite, c'est la figure 3.4 toujours dans la même étude, où on montre l'épaisseur des dépôts meubles. Cette figure-là, surtout dans la partie, j'allais dire, amont du ruisseau Rousse, à partir de la mine et du rang Sainte-Sophie, elle est, je dirais, très précise, parce qu'elle fait référence à une

3820 multitude de forages qui ont été faits dans le dossier pour la mine de Niocan. Et donc, on a pris des logs de forage, on a regardé l'épaisseur des dépôts meubles qui a été trouvée dans les logs de forage et on a bâti cette carte-là dans la partie nord en utilisant les données venant des forages du secteur faits par Niocan.

3825 Alors, ça montre, et en particulier dans la partie en amont pour le ruisseau Rousse, que les épaisseurs de dépôts meubles le long du rang chemin Sainte-Sophie atteignent jusqu'à 50 mètres et même un peu plus dans la partie amont du ruisseau Rousse. Et après ça, lorsqu'on sort de la carbonatite, mais également de la vallée jusqu'à un certain point du ruisseau Rousse qui tourne à ce moment-là, à ce moment-là l'épaisseur de dépôts meubles est moins importante.  
3830 Mais à la hauteur de la carbonatite, on a une épaisseur de dépôts meubles qui est très significative.

**LE PRÉSIDENT :**

3835 Je pensais que c'était une question simple! Monsieur Lamontagne.

**M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Il s'agit probablement de la même intervention que monsieur Nastev.

3840 Si on regarde la figure 3.8 soumise par Niocan dans l'annexe 1 de BSA, on voit la localisation de trois puits, dont le puits numéro 2. Et puis si on regarde dans la même annexe, la carte des dépôts meubles qui donne l'épaisseur, on voit que, correspondant au même endroit, la carte de dépôts meubles donne une épaisseur de 15 mètres.

3845 Alors, il y a comme une différence assez significative là. Alors, peut-être que l'exercice n'a pas tenu compte de toutes les données pour préparer la carte 3.4.

**LE PRÉSIDENT :**

3850 Docteur Dessau.

**M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

3855 J'avais un questionnement. Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris l'intervention tout à l'heure au niveau du radon dans l'eau des puits d'eau souterraine.

Je pense qu'on a fait mention, monsieur Vachon, que sur les puits qui ont été analysés, je pense qu'il y a 5 puits qui ont été analysés, si on fait référence au tableau 3.7 du document Roche 99, il y a effectivement un puits en particulier où on retrouve des quantités importantes de radon dissout dans l'eau. On parle de, c'est des becquerels par litre, 1 590 Bq/l, ce qui est une quantité très importante, mais c'est le seul parmi les quatre où on trouve des quantités vraiment importantes.

3860

3865           Maintenant, il faut se souvenir qu'à partir du radon qui est dissout dans l'eau, pour que ça ait une influence sur le radon dans l'air, il faut diviser par 10 000, à peu près, l'influence que ça peut avoir. Donc, même si on a des concentrations très importantes dissoutes dans l'eau, ce que ça va donner dans l'air comme radon que les gens vont respirer - et c'est ces concentrations de radon inspirées qui sont dangereuses, il n'y a pas de danger quand on ingère de l'eau qui contient du radon, c'est vraiment le radon qui est dans l'air, le radon sous forme de gaz. Donc, il faut diviser par 10 000.

3870  
3875           Si on divise par 10 000, on peut penser que l'eau de ce puits-là, qui est le plus important en termes de radon, peut donner une concentration de 150 Bq par mètres cubes d'air, ce qui n'est pas négligeable, effectivement, mais ce qui est largement en dessous de ce qu'on peut rencontrer dans certaines maisons.

3880           Puis ce qu'on ne sait pas, c'est cette maison-là, à moins que vous ayez les chiffres, quelle est la concentration de radon dans l'air de cette maison-là. Ce serait intéressant de le savoir. Si cette maison a une concentration dans l'air de 200 Bq/m<sup>3</sup>, à ce moment-là on peut dire qu'effectivement le radon dissout dans l'eau entre pour une très grande proportion pour la qualité de l'air, son influence pour les concentrations de radon. Si cette maison a 1 500 Bq/m<sup>3</sup>, on voit qu'il y a une... c'est 10 % ou moins. Je pense que ce serait bon de préciser.

3885           **LE PRÉSIDENT :**

          Merci. Docteur Nastev.

3890           **M. MIROSLAV NASTEV :**

          Moi, je veux ajouter sur la discussion de monsieur Charles Lamontagne. La carte numéro 3,4 du promoteur, je pense qu'on a discuté ça hier, aussi aujourd'hui, ça c'est l'épaisseur des dépôts meubles. Je ne veux pas dire que la carte est erronée, mais il y a des erreurs dans la carte, au moins un.

3895           **LE PRÉSIDENT :**

          Qui est lequel?

3900           **M. MIROSLAV NASTEV :**

3905           C'est l'emplacement du puits numéro 2 où le ruisseau Rousse coule sur le roc. Il n'y a pas de présence de dépôts meubles. L'épaisseur de dépôts meubles est zéro ou très faible. Très faible, ça veut dire 1 à 2 mètres. Mais le ruisseau Rousse, par l'écoulement, l'eau de surface a amené toutes les particules fines. Donc, ce qu'il restait, c'est des cailloux.

3910 Donc, ça veut dire que le contact hydraulique entre l'eau de surface, qui est ruisseau Rouse, et l'aquifère est direct, l'aquifère de carbonatite. Idem pour la région qui se retrouve au nord-est. Donc, une fois quand le ruisseau Rouse dépasse du même côté du chemin Sainte-Sophie, l'épaisseur de dépôts meubles est 5 mètres ou plus basse. Ça veut dire que le ruisseau Rouse là-bas est également en contact avec la carbonatite direct. Si on assèche la carbonatite, on risque d'amener une partie de l'eau du ruisseau Rouse vers le puits de pompage.

3915 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Faucher, je vais vous donner la possibilité de répondre.

**M. ANDRÉ VACHON :**

3920 Lorsque la carte 3.4 a été préparée, on l'a fait à partir des forages qui avaient été réalisés pour les fins d'exploration minière. Donc, on n'a pas considéré les trois forages, parce qu'on ne les avait pas à ce moment-là lorsqu'on a fait la carte – elle est arrivée après – les trois forages qui ont été faits pour les travaux d'évaluer toute l'hydrogéologie qui a été faite. La carte a été préparée avant et on n'a pas corrigé. Et ça, vous avez raison de le dire.

3925 Par ailleurs, pour ce qui est de l'encaissement du ruisseau Rouse de 5 mètres, c'est ce que vous dites, dans le secteur, moi, ça m'apparaît un peu beaucoup que le ruisseau Rouse soit encaissé de 5 mètres dans ce secteur-là. Il m'apparaît, moi, que l'encaissement du ruisseau Rouse est moins que ça.

3930 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on pourrait avoir une carte à jour?

3935 **M. ANDRÉ VACHON :**

Ce serait possible de la corriger, oui, bien sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

3940 Alors, on attend une carte à jour?

**M. ANDRÉ VACHON :**

3945 Elle ne sera pas prête pour demain.

**LE PRÉSIDENT :**

3950 Ah! non, non.

**M. ANDRÉ VACHON :**

D'accord.

3955 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Normand Legault. Monsieur René Ledoux. Monsieur Pierre Villeneuve.

**M. PIERRE VILLENEUVE :**

3960

Ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

3965

Vous pourriez ce soir, certainement, monsieur Villeneuve. Très bien.

Monsieur Lavigne, vous désirez intervenir là-dessus sur le thème 2, avant qu'on aborde la question 3?

3970

**M. JUDE LAVIGNE :**

Non, je me reprendrai ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

3975

Très bien. Alors, on va commencer dès maintenant. J'espère qu'on pourra finir pour 5 h 30, 6 h. Sinon, on va écouter le souper, parce que c'est un point très important. Si on ne le finit pas, on ne le finira pas, mais c'est un point très important pour lequel je souhaitais avoir la présence de madame Caron justement.

3980

**M. ALAIN ROCHON :**

Dans votre demande que vous avez faite à Roche pour mettre à jour la carte, est-ce qu'il serait possible de mettre à jour la carte des dépôts meubles qu'on retrouve sur l'ensemble de la carbonatite et non pas seulement la carte qu'on retrouve à proximité des installations de l'usine, pour être en mesure d'évaluer quelle est l'épaisseur des dépôts meubles sous le ruisseau Rousse dans son ensemble.

3985

**LE PRÉSIDENT :**

3990

Est-ce que j'ai besoin de répéter, monsieur Faucher? Ça va? Donc, on l'apprécierait beaucoup. Ça va dans le sens, en fait, d'une de vos recommandations, docteur Nastev.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

3995

J'ai une photo du ruisseau Rouse à la hauteur de la mine Niocan potentielle, si monsieur Vachon veut la voir. L'eau de surface, quand il y a un écoulement de surface, les particules fines sont amenées avec le courant d'eau. Donc, s'il reste 1 à 2 mètres de dépôts meubles par-dessus le roc, ça, c'est des graviers ou des sables au plus.

4000

Au point où est foré le puits numéro 2, votre puits numéro 2, ce puits n'est pas foré dans le ruisseau Rouse, mais est foré dans les berges, donc à côté du ruisseau Rouse. J'imagine qu'il y a des gens qui habitent près du ruisseau Rouse. La dénivellation, c'est au moins 2 ou 3 ou 4 mètres, dépendamment de la topographie. Si on ajoute encore 1 mètre pour le 5 mètres qui était le puits numéro 2, le ruisseau Rouse coule sur le roc. Je pense que cette question, on en a discuté et je n'aimerais pas revenir là-dessus.

4005

**LE PRÉSIDENT :**

4010

Merci. Vous pouvez la déposer, elle sera accessible dans le site Internet.

**Mme LUCIE CARON :**

4015

Je m'excuse. Je pense, quand même, cette question-là peut être importante. Parce que ça voudrait dire, au niveau de l'irrigation, si le ruisseau Rouse, si je comprends bien, je tiens à spécifier que je ne suis pas hydrogéologue, mais si le ruisseau Rouse coule à certains endroits sur le roc, le débit du ruisseau pourrait être affecté par le pompage de la mine.

**LE PRÉSIDENT :**

4020

C'est ce que docteur Nastev fait remarquer.  
Monsieur Faucher.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4025

Juste une remarque. Le ruisseau Rouse était très près de la zone d'influence de la mine St.Lawrence Columbium. Je n'ai pas eu aucune remarque ou connaissance que, dans le passé, le ruisseau Rouse se soit tari durant la St.Lawrence Columbium.

4030

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des informations là-dessus, madame Caron?

**Mme LUCIE CARON :**

4035

Non.



**LE PRÉSIDENT :**

4040           Alors, merci pour ces informations.

De toute façon, on rentre de plain-pied dans ce thème d'irrigation avec la question 3: *les effets potentiels de la variation du niveau des eaux souterraines pouvant résulter de leur pompage sur les différents usages de ces eaux, notamment sur les usages agricoles.*

4045           D'abord, je vais vous laisser faire une présentation.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4050           Alors, juste une remarque avant de commencer et de passer la parole à monsieur Isabel. Sur les différents usages de ces eaux, il faut dire que présentement les puits qui existent dans le rang Sainte-Sophie, les 23 maisons entre, si vous voulez, la St.Lawrence Columbiun et le rang de l'Annonciation, qui sont dans le rayon d'impact, si vous voulez, quelques-uns seulement sont des puits de surface, la majorité sont des puits dans le roc, dans la nappe d'eau profonde. Et

4055           tous ces puits-là, l'usage qu'on en fait, c'est pour les besoins résidences, lavage légumes, les serres et alimenter le bétail de la ferme qui existe.

Alors, pour ça, c'est évident que les puits sont affectés par le pompage de la mine dans le rayon d'impact et on amène un aqueduc pour remplacer ces choses-là.

4060           Monsieur Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

4065           Oui. L'effet de la mine, c'est le rabattement des eaux souterraines et on a défini un rayon à l'intérieur duquel on juge qu'un rabattement supérieur à 3 mètres réduit la quantité d'eau disponible dans les puits, ne l'annule pas. Un puits qui va être à 1 ou 1.2 km ne sera pas complètement asséché; un puits qui serait très près de la mine le serait. Donc, il y a une distribution comme ça des rabattements qui existe.

4070           Alors, à l'intérieur du rayon d'influence défini et qui va être suivi, les puits qui servent actuellement à l'approvisionnement des résidences, des fermes, des serres et au lavage des légumes vont avoir leur capacité réduite ou n'auront plus de capacité pour ceux qui sont plus près de la mine. Et l'engagement, c'est de fournir l'eau pour compenser à partir de l'aqueduc pour ces

4075           usages-là. Pour tous les puits situés à l'extérieur de la zone d'influence, il n'y aura pas de réduction significative de capacité ni de qualité de ces eaux-là.

Maintenant, il reste l'autre usage, qui est l'usage irrigation. La même chose, tous les puits à l'extérieur d'un rayon d'influence, les gens qui utilisent les eaux souterraines ou les eaux de

4080           la nappe de surface à l'extérieur du rayon d'influence ne seront pas affectés. À l'intérieur du rayon

d'influence, on a dit tout à l'heure que les eaux de la nappe phréatique dans les dépôts meubles ne seraient pas affectées de façon perceptible.

4085 Il reste les eaux du roc. Alors, actuellement, il y a déjà certaines problématiques. Avec le roc, on sait qu'il y a un certain nombre de puits qui présentent des concentrations qui les rendent impropres à l'irrigation. Et actuellement, ces puits-là ne sont pas utilisés pour l'irrigation, on ne parle que de puits qui servent à des fermes et à des serres ou à des lavages de légumes, ce qu'on appelait un peu plus tôt les eaux agro-industrielles, si vous vous rappelez.

4090 Donc, le seul puits qu'on connaît actuellement, et il y a des gens qui en ont rapporté d'autres, mais celui qui est connu de façon officielle, qui sert à l'irrigation, assez près, il est situé à l'extérieur de la zone du cône de rabattement. Il est situé un peu plus au nord sur le rang Sainte-Sophie.

4095 On a fait les recherches, comme j'ai mentionné, et il n'y a pas d'usages enregistrés, de puits enregistrés soit avec des avis de captage ou des permis de captage de plus de 75 m<sup>3</sup> par jour. Et un puits servant à l'irrigation doit nécessairement avoir un débit de plus que 75 m<sup>3</sup> par jour si on veut réellement faire de l'irrigation sur une superficie de terre et non pas seulement une petite parcelle de terrain.

4100 Donc, la conclusion qu'on en tire, c'est qu'il n'y a pas d'usage d'irrigation actuellement à l'intérieur de la zone influencée par la mine.

**LE PRÉSIDENT :**

4105 Très bien. Nous allons procéder d'abord à la clarification de deux, trois petits points. Vous avez répondu dans le document DQ1.1, à la page 10, vous avez estimé la consommation d'eau à partir des études qui avaient été faites de Jobin Courtemanche pour la pointe journalière.

4110 Alors, on va diviser, si vous voulez bien, les besoins en eau, tout d'abord les besoins de consommation un peu selon la division que vous avez faite, donc résidences, employés, nombre de serres, ferme laitière, etc., et ensuite, nous regarderons l'irrigation de plus près avec madame Caron et monsieur Vaillancourt.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4115 D'accord. Alors, je vais demander à monsieur Pominville, qui a fait les études, de vous répondre et de clarifier le mieux possible tous ces aspects d'usage d'eau potable.

**LE PRÉSIDENT :**

4120 Je voudrais juste comprendre une chose. Dans ce tableau, vous indiquez à la question 10, tableau 10 donc, dans le document DQ1.1...

4125 **M. MICHEL POMINVILLE :**

Le titre du rapport, c'est?

4130 **LE PRÉSIDENT :**

DQ1.1. Ça va?

4135 **M. MICHEL POMINVILLE :**

Ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

4140 Donc, il y a une pointe journalière de 3 153 m<sup>3</sup> par jour dans un rayon de 1 km passé la mine. D'ailleurs, à ce niveau-là, j'aimerais avoir une précision. Dans le paragraphe introductif, vous parlez de 1,2. Est-ce que c'est 1,2 aussi dans le tableau?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4145 1,2 km, oui. C'est 1 km, plus ou moins, là. Ça, 1,2, c'est à l'intersection l'Annonciation/Sainte-Sophie.

**LE PRÉSIDENT :**

4150 Parce que vous marquez dans le paragraphe introductif: 1,2, et dans le tableau vous marquez jusqu'à 1 km. Ce que je veux savoir, est-ce que le ,2 a été pris en compte? Il peut avoir des personnes qui résident dans le coin.

4155 **M. RICHARD FAUCHER :**

Excusez, c'est le 1,2, parce que ça inclut les 23 résidences jusqu'au rang de l'Annonciation.

**LE PRÉSIDENT :**

4160 Donc, dans le tableau, c'est 1,2.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4165 C'est les 23 résidences qui sont comprises dans ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4170 Ensuite, donc, la pointe journalière en mètres cubes par jour, c'est 3 153. Ce qui m'étonne, c'est que maintenant, jusqu'à 2 km de la mine, comparativement à 1 km de la mine, la pointe journalière pour les employés de ferme, qui étaient de 13,8 m<sup>3</sup> par jour, devient plus petite pour un nombre, je ne sais pas trop pourquoi, pour 2 km passé la mine.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4175 C'est uniquement le deuxième tronçon. C'est entre 1,2 km et 2 km. C'est additionnel.

**LE PRÉSIDENT :**

4180 D'accord. Donc, j'ajoute?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4185 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, vous n'avez pas fait la pointe journalière de...

4190 **M. MICHEL POMINVILLE :**

4195 Non. Parce que ce tableau-là, dans le cadre de l'étude, ce tableau-là était incorporé après ça à d'autres usages du réseau d'aqueduc et chacun des postes était entré séparément dans le tableau pour en faire la compilation.

**LE PRÉSIDENT :**

4200 Pour l'établissement de ce tableau, avez-vous utilisé, pour le nombre de serres, les mêmes paramètres que le MAPAQ?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4205 Dans ce tableau-là, ce sont les paramètres du MAPAQ, de Jobin Courtemanche. Ce sont ces données-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4210 Excellent. Donc, pour les besoins en consommation d'eau pour les résidences, les employés de ferme, pour Niocan, pour le nombre de serres, pour la ferme laitière, pour les fuites, pour l'incendie, monsieur Blouin, vous nous confirmez que vous avez une capacité

municipale de vos puits qui est capable de fournir entièrement et répondre aux besoins de ces demandes.

**M. ÉRIC BLOUIN :**

4215

Effectivement, c'est ce que le rapport mentionne.

**LE PRÉSIDENT :**

4220

Maintenant, on touche les eaux d'irrigation.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4225

Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous en prie.

4230

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4235

Sur le point que vous venez de mentionner, l'irrigation pour les serres, je ne suis pas expert en génie des systèmes d'aqueduc, mais ma question est à savoir: est-ce que les systèmes peuvent répondre à la demande ponctuelle d'eau à un moment donné dans la journée, ce qui risque de se produire, puisque les agriculteurs, habituellement, la demande est concentrée à un moment donné précis, une demande extrême pour l'irrigation en matinée, tout le monde en même temps. Alors, ça fait concentrer le besoin.

4240

D'ailleurs, c'est la difficulté pour même l'irrigation des champs, d'alimenter à partir d'un pipeline ou quoi que ce soit, c'est les pics de demande. Alors, je ne sais pas si...

**LE PRÉSIDENT :**

4245

Donc, vous, vous dites, au lieu que ce soit des pointes journalières, si on pouvait avoir les pointes horaires.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4250

Oui, quelques pointes horaires. Mettons, si on a une pointe journalière, que je regardais tantôt, de 24 m<sup>3</sup>, on pourrait avoir des pointes de 8-9 m<sup>3</sup>/heure, pendant quelques heures. Je ne sais pas si le système répond à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4255 Mais là aussi, il faudrait que ces pointes horaires culminent toutes en même temps pour tous les besoins.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4260 C'est effectivement le cas, à cause que c'est la climatologie qui détermine à quel moment les agriculteurs doivent irriguer. Alors, tout le monde a le même besoin au même moment, à la même heure, après tant de jours d'ensoleillement.

**LE PRÉSIDENT :**

4265 Est-ce que c'est possible pour vous de tenir compte d'une pointe?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4270 Le débit de pointe journalière et horaire... en passant, ça n'a pas d'impact, mais le débit de pointe horaire qui est indiqué là devrait être le même que la pointe journalière.

**LE PRÉSIDENT :**

4275 Mais là, c'est parce que votre pointe horaire, au fond, elle ne fait que reprendre la...

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4280 Le débit, mettons dans le premier kilomètre, 62.8 m<sup>3</sup>/jour, pointe journalière, pointe horaire pour les serres, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

4285 Donc, vous reprenez la totalité, mais pour une heure.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4290 Non. Ça, c'est une durée de 6 heures à ces débits-là. Ce sont les données de Jobin Courtemanche, ça. Ces données-là sont suffisantes pour prendre vraiment l'arrosage de plusieurs serres.

4295 Je l'avais analysé, moi, pour le premier kilomètre, d'une autre façon. J'arrivais avec un débit de moyenne journalière, le volume journalier, moindre que le débit de Jobin Courtemanche. Mais lorsque j'arrivais en pointe, j'étais légèrement supérieur. Mais ça correspond. C'est l'approche normale. Puis Jobin Courtemanche s'est basée sur les données de base qui viennent

soit du ministère de l'Agriculture ou sur des données reconnues, qui ont été acceptées au ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

4300

Juste pour comprendre, s'il vous plaît. La pointe horaire, c'est une pointe pour une heure?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4305

Oui. Ces données-là apparaissent au tableau pour permettre de vérifier l'ensemble de la capacité du réseau à véhiculer les débits requis. La conception du réseau d'aqueduc est faite sur le débit journalier plus un incendie ou sur le débit de pointe horaire.

4310

Pendant les heures de pointe, mettons le matin, vous avez la ferme laitière, la traite a lieu, les animaux boivent, il y a un débit pendant cette heure-là, c'est la consommation de la journée qui a été divisée sur deux heures. Donc, ce débit-là est considéré comme étant pendant l'heure de pointe. Le débit des serres, la probabilité qu'il y a de l'arrosage sur plusieurs serres en même temps...

4315

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que je ne comprends pas, c'est l'unité.

4320

**M. MICHEL POMINVILLE :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

4325

C'est l'unité. Comment une pointe horaire peut être exprimée en mètres cubes par jour.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4330

Vous pouvez le ramener par heure, si vous voulez. Vous pouvez la diviser par 24, oui, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

4335

Donc, je la diviserais par 24?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

Oui.

4340

**LE PRÉSIDENT :**

Ça ne tient pas la route là.

4345

**M. RICHARD FAUCHER :**

Monsieur le président, juste pour clarifier, on a tenu compte justement des besoins, tel que monsieur Vaillancourt a demandé, parce que les calculs justement qu'on a pris, c'est ceux de l'UPA lorsqu'ils ont fait le document à travers Jobin Courtemanche pour le Tribunal administratif.

4350

Alors, on avait des mesures inférieures un peu, etc., mais on a dit: «Tiens, prenons les données de l'UPA. Comme ça, il n'y aura aucun argument.» Alors, on a pris ces données-là et puis ça répond justement aux normes que monsieur Vaillancourt demande de fournir un débit horaire intense durant la période d'arrosage des serres. C'est ça, monsieur?

4355

**LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai rien contre ça, là, mais je veux juste comprendre l'unité.

4360

**M. DENIS ISABEL :**

Un point d'information, monsieur Zayed. C'est une mauvaise habitude des ingénieurs civils, on va toujours regarder les mêmes unités. On utilise des mètres cubes par jour ou des millions de gallons par jour, peu importe si on parle de pointe horaire ou de débit moyen journalier, peu importe, pour garder toujours les mêmes unités.

4365

Donc, quand on vous parle d'une pointe horaire et qu'on vous donne des unités en mètres cubes par jour, c'est pour garder les mêmes unités pour décrire la grandeur, mais comme monsieur mentionnait, si on veut savoir la vraie quantité d'eau qui a passé pendant l'heure, il faut diviser par 24.

4370

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, écoutez, c'est clair que moi...

4375

**M. MICHEL POMINVILLE :**

Je vais vous répondre. Je vais le réexaminer pour vous répondre.

4380

**LE PRÉSIDENT :**

C'est clair que, moi, il faut que je comprenne le tableau.



**M. MICHEL POMINVILLE :**

4385

Oui, d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

4390

Donc, ce que je ne comprends pas, je ne comprends pas l'unité. Donc, j'aimerais qu'une pointe horaire soit exprimée en mètres cubes par heure. D'accord?

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4395

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

4400

Si possible et vous nous le transmettez. Ce n'est peut-être pas sorcier pour vous, mais pour moi, ce serait important.

4405

Maintenant, si vous voulez bien, on va regarder les besoins en irrigation. Madame Caron, vous avez fait un travail assez colossal d'ailleurs. Vous avez déterminé la fourchette des besoins en irrigation, à partir de votre document DB.31, qui varierait dans une saison entre deux – grosso modo, on va laisser faire les chiffres résiduels – 237 000 m<sup>3</sup> pour une saison complète à 295 000 m<sup>3</sup> dans une saison complète. Ça va jusqu'à maintenant? Vous me suivez? Très bien.

4410

Dans le tableau 2, vous reprenez donc ce besoin. Vous avez déterminé le premier besoin, le besoin minimal, si on veut, le bas de la fourchette des valeurs, 237 000 m<sup>3</sup> dans une saison. Et là, vous avez indiqué les sources d'approvisionnement. Vous avez mis l'approvisionnement des étangs, je pense qu'il y a 21 étangs, multiplié par 5 recharges, ce qui donnait 105 000 m<sup>3</sup> toujours dans une saison de croissance.

4415

L'apport saisonnier du ruisseau Rousse, 118 000, sur la base d'une période temporelle de mai à septembre. Ce qui donne, si on enlève les eaux d'exhaure, admettons qu'il n'y a pas de projet, si on enlève les eaux d'exhaure, c'est-à-dire que le bilan hydrique actuel est un bilan où il y a une pénurie d'eau. Donc, il y aurait, vous me corrigerez, 13 000 m<sup>3</sup> d'eau en manque.

**Mme LUCIE CARON :**

4420

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4425

C'est bien ça?

**Mme LUCIE CARON :**

Oui.

4430

**LE PRÉSIDENT :**

Et si on prend le haut de la fourchette, alors avec 295 000 m<sup>3</sup> pour une saison en besoin d'irrigation, l'approvisionnement qui provient des étangs, l'apport saisonnier du ruisseau Rousse fait en sorte qu'il y aurait 70 000 m<sup>3</sup> de déficit.

4435

Sans le projet Niocan, quelles sont les alternatives, surtout, surtout si on regarde l'autre colonne qui sont les perspectives de développement et la demande de plus en plus importante. Est-ce que la perspective se situe uniquement au niveau de l'utilisation de la nappe d'eau profonde ou vous avez des pistes que vous avez envisagées?

4440

**Mme LUCIE CARON :**

C'est-à-dire que les agriculteurs, nous, on a voulu dessiner un petit peu la situation actuelle à ce niveau-là et puis on est conscients que l'irrigation peut se faire de bien des manières. Elle peut être de façon optimum. Et puis on considère que dans la région, les agriculteurs n'irriguent pas nécessairement de façon optimum; dans le sens que pour optimiser les rendements, l'irrigation pourrait être davantage intensifier.

4445

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a peut-être une certaine surutilisation.

4450

**Mme LUCIE CARON :**

Non, c'est le contraire, sous-utilisation.

4455

**LE PRÉSIDENT :**

Sous-utilisation, d'accord.

4460

**Mme LUCIE CARON :**

Donc, nous, c'est sûr que les calculs de Daniel et puis de l'équipe – mais Daniel pourra en parler peut-être davantage tout à l'heure – sont basés sur quand même une utilisation optimum des rendements. Et puis là, c'est sûr que, à quelque part, les agriculteurs s'ajustent en fonction des quantités d'eau qu'ils ont actuellement. Et puis les agriculteurs sont sages quand même, là, je veux dire, ils vont...

4465

**LE PRÉSIDENT :**

4470

Je n'ai pas vu ça ici, moi!

**Mme LUCIE CARON :**

4475

Par exemple, si on parle du chou-fleur, il y a des périodes qui sont critiques au niveau de l'irrigation. Donc, c'est sûr, nous, quand on a fait nos calculs, bien, on s'est basés sur le fait que le chou-fleur a quand même des exigences de façon régulière en eau.

4480

Mais ce qui se fait en pratique, c'est que l'agriculteur, on sait qu'ils n'ont pas des quantités astronomiques d'eau, va dire: «Bien, écoute, moi, c'est sûr que quand la pomme de mon chou-fleur est en formation, c'est là que j'ai besoin de jus. Ça fait que c'est là que je vais concentrer mes besoins d'irrigation.»

4485

Ça fait que c'est sûr qu'on regarde ces chiffres-là, puis on dit: «Bon, ça peut paraître un peu drôle de dire que, actuellement, il manque d'eau et puis pourtant, on a des produits horticoles qui sortent d'ici et qui sont de très bonne qualité», sauf qu'on est conscients aussi que les agriculteurs essaient de limiter le plus possible les irrigations dans le milieu.

4490

**LE PRÉSIDENT :**

Autrement dit, si vraiment on veut utiliser l'eau de façon optimale, si je comprends votre réponse, nous devrions avoir un 13 000 m<sup>3</sup> additionnel pendant la période de croissance.

4495

**Mme LUCIE CARON :**

4500

C'est ça. Et puis si je vous ramène sur le rayon de 2 km, là, à ce moment-là – ça, c'était au niveau de la zone de rabattement – si on s'en va sur la zone de rayon de 2 km au niveau du suivi, c'est que là on se retrouve non pas avec des déficits mais avec des surplus, d'après les calculs qu'on avait faits, parce qu'il y a plus d'étangs dans la bande qui est autour de la zone de rabattement, ce qui fait que les besoins en eau seraient comblés de façon plus efficace. Ce serait plus facile de combler les besoins en eau dans ce secteur-là.

4505

**LE PRÉSIDENT :**

Et quand vous dites: «la zone de rabattement de la nappe prévu par Niocan», vous avez utilisé 1,2?

4510

**Mme LUCIE CARON :**

Nous, on a utilisé la carte qui nous avait été fournie par le ministère de l'Environnement, mais qui provenait de Niocan. Et puis hier, j'ai vu monsieur Faucher présenter la carte et je reconnaissais parfaitement la forme.

4515

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est 1,2 ou 1,5?

**Mme LUCIE CARON :**

4520

C'est un petit peu difforme.

**LE PRÉSIDENT :**

4525

1,5, d'accord.

**Mme LUCIE CARON :**

Regardez...

4530

**LE PRÉSIDENT :**

Je connais très bien votre carte. Mais je voulais juste m'assurer de la distance du rayon.

4535

**Mme LUCIE CARON :**

Oui, mais étant donné que ce n'est pas un cercle parfait, on ne peut pas parler vraiment de rayon, mais c'est cette forme-là.

4540

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, qu'est-ce qui pourrait être fait dans cette zone de rabattement de 1,5 km si on voulait répondre de façon optimale aux besoins hydriques?

4545

**Mme LUCIE CARON :**

Monsieur Vaillancourt va répondre.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4550

Monsieur le président, il faudrait aussi peut-être aller un petit peu plus loin, avant de répondre à cette question, et regarder comme il faut le document un peu plus loin et dire, ce qu'on constate, quand vous avez dit tantôt 13 000 m<sup>3</sup> de déficit, c'est une réalité mathématique, si on regarde l'ensemble d'une saison, avec l'ensemble de l'eau disponible en moyenne dans la saison... pas en moyenne, mais plutôt sur une façon continue. Mais ce qui se produit dans la réalité, c'est qu'il n'y a pas de relation entre l'eau disponible et le besoin. C'est que le pic de besoin est au milieu de l'été, tandis que l'eau disponible est à l'automne et au printemps.

4555

4560 Alors, à cause de ça, mathématiquement, ici, on a l'impression qu'on est presque en surplus ou en équilibre, ou même en un léger déficit, à 13 000 m<sup>3</sup>, mais la réalité est tout autre puisque, pendant la période de quatre semaines, on va chercher des 88 000 à 100 000 m<sup>3</sup> de déficit. Alors, c'est ça le vrai déficit dans lequel on se pose une question.

4565 Celui saisonnier, on l'a calculé, mais on a constaté que c'était une aberration de calcul de dire qu'on a ces résultats-là puisque, dans la vraie vie, si on n'accumule pas l'eau du printemps et l'eau de l'automne passé, on n'a pas l'eau au mois de juillet. Alors, il faut vraiment zoomer, permettez le mot, sur le besoin saisonnier.

**LE PRÉSIDENT :**

4570 Alors, allons-y, allons focuser.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4575 Oui, focuser, n'est-ce pas.

**LE PRÉSIDENT :**

4580 Vous avez tout à fait raison. Alors, évidemment, l'écart grandit, le besoin hydrique est plus grand.

4585 Donc, si on prend maintenant le tableau 3, auquel vous faites référence, et que nous enlevons les eaux d'exhaure dans la possibilité où Niocan n'existe pas, il y aurait pratiquement un déficit de l'ordre de 90 000 m<sup>3</sup>. Ça, c'est le bas de la fourchette, alors que le haut de la fourchette monterait à environ 120 000 m<sup>3</sup>. Quelles sont les alternatives à l'heure actuelle?

**Mme LUCIE CARON :**

4590 C'est sûr qu'il y a les méthodes d'irrigation. Comme on l'a mentionné, dans nos calculs on a tenu compte de la réalité qu'on a actuellement au niveau des niveaux, par exemple, d'utilisation de l'irrigation goutte-à-goutte.

4595 On est conscients que les agriculteurs seraient gagnants au niveau de l'utilisation optimum de l'eau en utilisant le goutte-à-goutte, parce qu'il y a quand même des quantités qui sont moindres au niveau des besoins par goutte-à-goutte, sauf que la différence, et mon confrère a déjà fait un certain calcul là-dessus, la différence n'est pas aussi énorme qu'on pourrait le croire au niveau de l'aspersion versus le goutte-à-goutte. Mais il y a quand même une économie qui est là et qui pourrait être utilisée comme méthode pour utiliser l'eau de façon optimum.

4600 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Caron, vous n'étiez pas ici, je pense, lorsque j'ai posé la question un peu de façon naïve sur le potentiel d'utilisation du lac des Deux-Montagnes à des fins d'irrigation. Est-ce que, pour vous, c'est quelque chose de complètement fou ou c'est quelque chose de plausible qui mérite d'être examiné?

4605

**Mme LUCIE CARON :**

Oui, ça peut mériter d'être examiné. C'est sûr que cette source d'eau là est importante. C'est toujours la même question qui revient au bout de vérifier la qualité. Mais si on regarde simplement la quantité, mais là, à ce moment-là, oui, ça peut être intéressant d'envisager cette...

4610

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous ne l'écartez pas comme avenue possible.

4615

**Mme LUCIE CARON :**

Si on nous offrait l'eau qui vient du lac Deux-Montagnes, effectivement, ce serait une offre qui pourrait être intéressante, mais il faudrait encore là pouvoir analyser, avoir tous les paramètres de cette eau-là.

4620

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, monsieur Faucher.

4625

**M. RICHARD FAUCHER :**

J'aimerais faire une remarque sur la question d'amener de l'eau du lac, sur l'irrigation.

4630

**LE PRÉSIDENT :**

C'est tout à fait une théorie hypothétique. Ce n'est pas du tout... je vois juste la possibilité. Ce qui m'étonne, c'est que dans le cadre de toute l'étude d'impact, il y a vraiment une problématique d'eau et moi qui vient de Montréal, dès que j'arrive ici, je vois de l'eau partout, je me dis: «Comment ça se fait que ça n'a pas été pensé, évoqué?» Donc, c'est la raison pour laquelle je pose la question.

4635

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Monsieur le président, je présume que la question que vous posez, c'est sûr que, moi, je comprends qu'avec de l'argent, ça doit être possible, tout est possible. C'est sûr qu'il y a un coût à ça et puis ça devrait être aussi possible de se faire d'un point de vue design de système. Et puis

4640

4645 on se dit que déjà, d'ailleurs, la preuve en est puisque l'aqueduc va partir du même endroit pour amener de l'eau au même endroit. Alors, un autre tuyau pour de l'eau d'irrigation à partir du lac vers les terres, ça ne m'apparaît pas comme aller sur la lune là.

**LE PRÉSIDENT :**

4650 Monsieur Faucher, c'est quoi votre réaction spontanée? Je sais que vous n'avez pas réfléchi, du moins officiellement.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4655 Un, vous avez eu un BAPE pour passer un oléoduc dans le parc d'Oka, vous allez en avoir un sur celui-là aussi. Deux, le coût que ça coûterait serait probablement énorme. Et je pense le parc d'Oka doit d'abord être impliqué aussi parce que ça traverse le parc d'Oka, Faune et Parcs. La municipalité va probablement être impliquée.

4660 Monsieur Pominville peut peut-être apporter d'autres points, mais réellement, là, il y a plusieurs embûches. Mais la grosse embûche, c'est réellement la question coûts. Je pense que vous parlez d'un réseau très dispendieux.

**LE PRÉSIDENT :**

4665 C'est de l'ordre? Avez-vous une idée de l'ordre de grandeur?

**M. RICHARD FAUCHER :**

4670 Un ordre de grandeur... peut-être, Michel, tu connais mieux les coûts.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4675 On vient de réaliser un projet d'une conduite de 18 pouces de diamètre, ça donne à peu près 5 km de longueur, on a les puits là-dedans, c'est un budget de 5 M\$.

4680 Et ça, c'est une chose, mais il y a des contraintes, c'est sûr, parce qu'il y a des zones à protéger dans le parc. Il faut faire du forage directionnel pour passer certaines conduites, pour ne pas faire du déboisement, pour ne pas nuire à des milieux humides. Ce n'est pas facile.

4685 Puis on avait la chance dans le projet qu'on vient de réaliser, pour une grande partie du trajet, de suivre soit des sentiers existants ou le chemin principal, la route des Collines. Tandis que dans ce cas-là, peut-être il faudrait s'en aller pas mal perpendiculaire à ces infrastructures-là. Quant à moi, ce n'est pas fait là.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4690 Mais monsieur, je peux rajouter peut-être un commentaire. C'est qu'il y a des agriculteurs qui, dans certains endroits, vont chercher de l'eau à 2 ou 3 km pour irriguer leur champ, puis ce n'est pas des projets de 5 M\$. C'est sûr qu'il y a peut-être des normes d'eau potable qui ne s'appliquent pas à de l'eau d'irrigation là.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4695 L'eau n'est pas traitée, mise à part l'installation d'un système d'épuration.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

4700 Même la tuyauterie en surface en aluminium attachée, ce n'est pas non plus...

**M. MICHEL POMINVILLE :**

Ça, c'est autre chose.

4705 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

Ce n'est pas les mêmes coûts.

**M. MICHEL POMINVILLE :**

4710 Mais on est dans un parc ou dans un milieu de conservation.

**LE PRÉSIDENT :**

4715 J'allais poser justement des questions. D'abord, docteur Nastev.

**M. MIROSLAV NASTEV :**

4720 J'avais plutôt une question qu'un commentaire. Ça porte sur l'eau d'exhaure.

Le promoteur nous suggère que l'eau d'exhaure, la qualité de cette eau pompée, elle ne va pas influencer la qualité d'eau dans le ruisseau Rousse. Pourquoi on n'utilise pas cette eau pour irriguer les fermes quand, d'après le promoteur, les agriculteurs boivent cette même eau aujourd'hui à partir de leurs puits. Donc, il y a un manque de logique.

4725

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons examiner cette question profondément demain, à la sixième question. Je ne veux pas juste faire des aller-retour, s'il vous plaît.



4730

Monsieur Rozon, est-ce qu'un tel aqueduc devrait passer dans le parc d'Oka?

**M. RICHARD ROZON :**

4735

Écoutez, le parc national d'Oka est protégé par la Loi sur les parcs. À l'intérieur de la Loi sur les parcs, il y a un certain nombre de balises qui limitent les interventions.

4740

Toutefois, on a un cas, puis monsieur Pominville l'a souligné, il y a eu la prise d'eau de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac qui a été aménagée l'année dernière à l'intérieur du parc. Je crois qu'à certaines conditions, dans un certain cadre, il y aurait des possibilités.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

4745

Monsieur Sylvain Leroux. Elie Ferlay.

**M. ELIE FERLAY :**

Bonjour, monsieur Zayed.

4750

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur!

4755

**M. ELIE FERLAY :**

4760

Bonjour, tout le monde. Bonne fin d'après-midi. On en a parlé avec le ministère de l'Environnement. Moi, je peux vous dire que, on va se rajeunir de quelques années pour décompresser un peu, on s'en va dans les années 72. Donc, j'achète un terrain ici, à Oka, sur le rang à Saint-Ambroise et, bon, comme tout le monde fait, on bâtit une maison et on creuse un puits. Là, j'ai creusé un puits et j'ai été obligé d'aller à 400 pieds de creux pour avoir de l'eau. Alors, on a mis les pompes.

4765

Quand la mine fonctionnait, pas de problème, excellente eau, tout ça. Quand la mine a fermé en 75, monsieur Faucher, vous êtes au courant de mon dossier, vous savez où je reste, bon, ça a resté comme ça. Alors, si on comprend, la nappe phréatique, en arrêtant de pomper à 1 500 pieds, c'est évident que l'eau a remonté, elle a remonté dans le fond des rochers, puis tout ça, là, et l'année d'après, bien, le problème que j'ai eu, c'est que par la pression de l'eau dans le puits, c'est que l'eau a poussé le sable, qui fait qu'un bon matin, bien, je n'avais plus d'eau dans la maison. Ça, c'est en 85.

4770

J'ai bâti en 72, j'ai eu des problèmes en 1985 avec le puits. Là, j'ai dit: «Bon, bien, écoutez...» ma femme, elle m'appelle, puis il n'y a plus d'eau dans la maison. Je comprends pas.

4775 Ça fait que j'appelle mon ami qui, lui, a sorti la pompe. Mais la pompe, il fallait la brasser comme ça parce qu'elle était prise dans le sable. Parce que le sable avait poussé par en dessous par la pression de l'eau et la pompe était prise dans la sable. On l'a sortie, la pompe. Là, je n'ai pas fait plus attention que ça. J'ai mis un caillou au bout d'une ficelle, puis j'ai été mesurer combien il y avait de profondeur pour remettre la deuxième pompe neuve.

4780 Une semaine après, j'avais encore le même problème. J'avais encore brûlé l'autre pompe. Ça fait que là, j'ai appelé le gars qui avait creusé le puits, j'ai dit: «Je comprends pas, j'ai un problème. Ça fait dix ans que je suis là, je n'ai pas de problème, puis d'un seul coup, oups! j'ai comme une pression d'eau qui se fait en quelque part par en dessous, que ça brûle la pompe.» Il m'a dit: «Bien, fais une chose, va chez Mathers, achète-toi deux chaudières de 0-3/4 puis  
4785 bloque ça là pour qu'il y ait une pression de caillou que le sable remonte plus.» Alors, là, j'ai dit: «Bon, c'est correct.»

4790 Ça fait qu'on part de 400 et maintenant, j'ai la pompe à 60 pieds de creux et j'ai 20 pieds de lousse en dessous seulement. Ça, c'est depuis 1986. C'est stable. Elle n'a jamais rebougé. Je l'ai vérifié une fois ou deux, parce que dans le terrain j'ai creusé, avec ma ficelle, le fond du puits est stable dans tout ça.

4795 En ce qui concerne le rabattement, c'est que ce matin, j'ai mesuré entre la maison de monsieur Couvrette et l'autre rang.

**LE PRÉSIDENT :**

L'Annonciation?

4800 **M. ELIE FERLAY :**

L'autre après.

**LE PRÉSIDENT :**

4805 Saint-Germain.

**M. ELIE FERLAY :**

4810 Alors j'ai demandé ce matin, sur la carte, d'après madame Caron, la ligne droite qu'on avait si on prend la maison où je suis placé par rapport à la mine, ça donnerait 03,2 et en mettant le petit bout de chemin qui part du rang Saint-Hippolyte à aller à la maison privée, ça donne 0.7. Alors, moi...

4815 **LE PRÉSIDENT :**

3,2 quoi? Kilomètres?

**M. ELIE FERLAY :**

4820

3.2 km, oui. Ça veut dire que partir du point de la nouvelle mine à aller à la maison, ça me donnerait 3.9 km souterrain pour avoir actuellement, qui fait que si on repompe l'eau dans la mine, bien, là, ça va redescendre ou je vais manquer d'eau, un des deux. Parce que là, j'ai fait un bouchon dans le puits, mais il n'y a rien qui me dit que l'eau va remonter parce qu'on va pomper sur l'autre côté.

4825

Dans le 400 pieds de creux, moi, je me trouve être classé dans quoi? Dans les eaux profondes ou dans les eaux médiums ou dans la... parce que voyez-vous, je vous ai apporté un crayon, puis je vais aller vous dessiner que moi, je suis placé... vous voyez, on va mettre le mont Bleu ici. Moi, je suis ici. Puis là, la mine, elle descend comme ça et puis l'ancienne mine est ici. C'est ça? Grosso modo, ça donne à peu près ça? Bien, disons que la dénivellation est à peu près ça, un peu moins.

4830

**M. RICHARD FAUCHER :**

4835

Vous êtes dans le rang Saint-Ambroise?

**M. ELIE FERLAY :**

4840

Oui.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4845

J'ai une carte ici, peut-être que ça aiderait, si vous permettez, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4850

**M. ELIE FERLAY :**

Alors, je me disais que si mon puits est ici puis que j'ai ça d'eau, je me disais: bien, là, eux, quand ça va se pomper, moi, étant ici, le fond à 400 pieds, c'est évident qu'il va me manquer d'eau. De l'eau qui monte, il faudrait...

4855

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher, qu'est-ce qu'on pourrait répondre?

4860 **M. RICHARD FAUCHER :**

La première des choses, si on regarde la location de monsieur Ferlay, il est complètement en dehors de la carbonatite de près de 1.5 km à 2 km. Alors, il est complètement en dehors de la carbonatite, première des choses. Il est à 4 km environ de la mine.

4865

Ici, le terrain redescend en dehors. Il y a une côte, si vous voulez, etc. On redescend dans le rang Saint-Ambroise, il remonte un peu. Mais si on regarde les élévations, c'est ce que j'essayais de voir, les élévations au site de Niocan, on voit sur la carte ici environ 160, 180 mètres d'élévation, alors qu'on est environ à peu près au même niveau, au niveau de la mine Niocan ici, on est environ à 135, 140. Alors, c'est à peu près les mêmes niveaux. Autrement dit, le terrain fait ça au rang Saint-Ambroise.

4870

**LE PRÉSIDENT :**

4875

Et donc, la conclusion est?

**M. RICHARD FAUCHER :**

On ne peut pas voir qu'il y aurait un impact à cette distance-là et surtout à près de 1.5 à 2 km en dehors de la carbonatite, surtout si on considère qu'avec la conductivité, si on faisait un calcul très simple de la conductivité hydraulique entre la carbonatite, qui est quand même plus élevée que où monsieur se trouve, on parle de temps énorme, si vous voulez, pour voir quelque impact que ce soit. Théoriquement...

4880

4885

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y aura une structure qui permette à des personnes d'appeler directement un comité ou une direction à Niocan pour dire: «Écoutez, je suis à telle adresse, je suis à 3, 4.5 km et vraiment j'ai des problèmes en approvisionnement en eau»? Est-ce qu'il y aura une direction?

4890

**M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, avec le ministère de l'Environnement, le fonctionnement du comité de suivi a été discuté et établi dans ce sens-là, de façon à pouvoir justement répondre. Et on doit répondre à l'intérieur de 30 jours lorsqu'on a une plainte ou quelque chose et informer le ministère dans le rapport mensuel, etc., etc.

4895

**M. ELIE FERLAY :**

30 jours sans me laver? 30 jours, je vais sentir le siffleux, moi. D'ailleurs, excusez-moi, monsieur Joseph, parce que disons, monsieur Faucher, je lui avais déjà parlé dans les séances précédentes que dans cette situation-là que je lui avais présentée, que j'avais eu ces problèmes-là, mais disons que personne ne touchait à l'eau, il n'y avait pas de problème. Maintenant, vu le

4900

4905 projet, je lui avais demandé, j'ai dit: «Bien, vu vos budgets, est-ce que vous avez à l'intérieur de la mine un budget qui est fixe, par exemple, à la banque d'Oka, un montant qui est dû seulement aux personnes qui vont avoir des problèmes de puits.» Parce que monsieur Joseph, moi, quand...

**LE PRÉSIDENT :**

4910 Attendez. Est-ce que vous avez prévu une forme de dédommagement pour des personnes qui peuvent être impactées par le projet.

**M. RICHARD FAUCHER :**

4915 Je pense que la question, avec monsieur Rochon peut-être on pourrait l'adresser, mais il y a une mise de fonds de base, si vous voulez, je crois que c'est 100 000 \$, si je me souviens, au cas où il y a un problème de puits ou quelque chose qui... c'est bien ça, monsieur Rochon, je pense?

4920 **M. ALAIN ROCHON :**

En fait, c'est un montant qu'on retrouve en garantie. C'est une condition à la décision du TAQ. Donc, c'est un dépôt d'un montant de 100 000 \$ prévu pour mettre en place des mesures de mitigation qui seraient nécessaires en supplément du premier prolongement d'aqueduc.

**LE PRÉSIDENT :**

4930 D'accord. Mais ça, ce n'est pas nécessairement des compensations ou des dédommagements directs.

**M. ALAIN ROCHON :**

4935 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu?

4940 **M. RENÉ DUFOUR :**

Je crois que si on affecte quelqu'un, on va faire les réparations à notre compte, c'est bien évident, si on l'affecte évidemment. Mais votre cas, à 4 km, ce n'est pas la mine.

4945 **M. ELIE FERLAY :**

Mais monsieur, je vous présente le cas, je l'ai eu le problème. Je ne sais pas si un ruisseau par en dessous arrive sur mon puits, mais j'ai eu ce problème-là. Alors, j'aime autant vous le dire tout de suite que si vous me voyez cogner à votre porte, vous dites: «Lui, je le connais.»

4950 Je vous ai expliqué mon cas. Non, non, je ne veux pas être méchant, mais disons que je vous donne connaissance que moi, étant à 4 km ou bien 3.8 km du site, en pompant 1 500 pieds de creux puis que, moi, je suis à 400, c'est évident qu'il peut avoir que la veine va se vider, puis

4955 moi, je n'aurai plus d'eau dans mon puits.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dufour, vous venez de dire quelque chose d'extrêmement important que votre collègue, monsieur Faucher, n'a pas osé dire hier à la suite d'une demande de monsieur Maheu, un agriculteur, qui a demandé à monsieur Faucher: «Écoutez, si vous êtes si sûr qu'à 4 km, il n'y a aucun problème, garantissez-moi que moi, qui suis situé à 4 km, vous allez me dédommager ou vous allez m'aider si jamais j'ai des problèmes.» Donc, vous, vous venez de dire: «On peut le faire, on va l'assumer?»

4965

**M. RENÉ DUFOUR :**

Oui, mais en autant que ce soit la mine qui cause le problème, évidemment.

4970 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

**M. RENÉ DUFOUR :**

4975

C'est sûr que si la mine cause un problème, on va l'assumer. C'est bien normal. Je pense que tout le monde s'y attend.

**LE PRÉSIDENT :**

4980

Docteur Isabel.

**M. DENIS ISABEL :**

4985

Moi, c'est juste la notion, il y a un système de suivi qui va être mis en place et on s'est entendu sur des critères déclencheurs pour ce qui est de la nappe profonde de 3 mètres ou 10 %. Ça va être suivi à l'aide de puits d'observation. Et si quelqu'un, qui est à 4 km, a des problèmes avec son puits et que, à la ligne de puits qui est à 1.2 km, on n'a pas le 3 mètres de rabattement,

4990 c'est certain qu'on a la preuve que le problème à 4 km ne vient pas de la mine. Donc, c'est ça qui est le critère pour intervenir.

**LE PRÉSIDENT :**

4995 Alors, je vous remercie. Je vous remercie, monsieur Ferlay.

Si vous voulez bien, j'ai quelques questions et peut-être une personne avant d'aller souper et revenir pour 7 h. La question s'adresse à madame Caron, toujours par rapport à ce dossier des besoins pour fins d'irrigation. Est-ce que vous avez déjà caractérisé les eaux des étangs?

5000 **Mme LUCIE CARON :**

Non, ce n'est pas quelque chose qui a été réalisé.

**LE PRÉSIDENT :**

5005 À partir des concentrations du ruisseau Rousse, je pense que je vous en avais parlé un petit peu hier, on pourrait s'attendre, du moins pour les étangs qui s'approvisionnent en bonne partie du ruisseau Rousse, à certains dépassements des critères de qualité pour fins d'irrigation.

5010 **Mme LUCIE CARON :**

Mais il y a les étangs et il y a le ruisseau Rousse. La plupart des étangs ne sont pas nécessairement branchés au ruisseau Rousse.

5015 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est ça, mais plusieurs d'entre eux. Je pense dans votre texte vous avez dit 60 %. Non, je me trompe, attendez un petit peu.

5020 **M. DANIEL VAILLANCOURT :**

50 %.

**LE PRÉSIDENT :**

5025 50 %.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

5030 Pour le 2 km.

**Mme LUCIE CARON :**

5035 C'est ce qu'on disait, c'était alimenté par le ruisseau Rousse. C'est la portion que vous voulez avoir ou je n'ai pas bien compris?

**LE PRÉSIDENT :**

5040 Non, non, c'est juste pour dire qu'il y a des étangs qui se remplissent en partie avec le ruisseau Rousse et ses tributaires. D'accord? C'est dans votre texte.

**Mme LUCIE CARON :**

5045 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, ma question, c'est...

5050 **Mme LUCIE CARON :**

Mais c'est le chiffre qui...

**LE PRÉSIDENT :**

5055 C'est à la page 3 du DB.31, quatrième paragraphe. Et en fait, c'est 60 %, vous voyez?

**Mme LUCIE CARON :**

5060 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

5065 Donc, la question que je me pose, c'est comment faire un peu l'arbitrage entre l'utilisation de l'eau du ruisseau Rousse directement ou des étangs qui puisent l'eau dans le ruisseau Rousse notamment, qui présentent des dépassements de certains critères de qualité pour fins d'irrigation, comment faire l'arbitrage de ça et éventuellement, demain, quand on parlera des dépassements pour les eaux d'exhaure.

5070 **Mme LUCIE CARON :**

5075 Là, c'est ça, comme je vous disais, moi, je n'ai pas d'analyse d'eau au niveau des étangs. Donc, il n'y a pas de caractérisation en tant que telle qui a été faite. Là, vous me dites, bon, vous avez des dépassements au niveau de la qualité d'eau qui est...

**LE PRÉSIDENT :**



Pour le ruisseau Rousse. Je n'ai jamais dit au niveau des étangs, je l'ignore.

5080 **Mme LUCIE CARON :**

Et puis au niveau du ruisseau Rousse, je n'ai pas en main ces analyses-là. Il faudrait regarder lesquels éléments qui peuvent être problématiques. Parce que comme on l'a exprimé hier, il y a des éléments qui effectivement, même s'ils peuvent être en surplus au niveau agricole, ça ne cause pas nécessairement des problèmes.

5085 Donc, pour pouvoir me prononcer là-dessus, il faudrait que je regarde les analyses, la caractérisation qui a été faite au niveau du ruisseau Rousse.

5090 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez le temps, je sais que vous êtes surchargée, madame Caron – et en plus, je vous ai demandé de venir aujourd'hui et demain – mais si vous avez le temps, quelques minutes demain, et vous pouvez regarder le dossier DQ1.1, qui présente d'ailleurs de façon synthétique, ils existent un peu partout dans d'autres documents...

5095 **Mme LUCIE CARON :**

Je l'ai en main le DQ1.1, mais je n'ai pas vu le tableau qui caractérisait la qualité...

5100 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Il y a 5 stations d'échantillonnage et une comparaison avec les critères de l'eau potable, les critères d'irrigation et les critères d'abreuvement.

5105 **Mme LUCIE CARON :**

On va regarder ça.

5110 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, si vous pouvez jeter un coup d'oeil et on pourrait en reparler demain.

5115 **Mme LUCIE CARON :**

Parfait.

**M. DANIEL VAILLANCOURT :**

5120 Monsieur le président, si vous me permettez juste un mot là-dessus, c'est que nous, on a regardé très attentivement l'eau d'exhaure qui est théoriquement – parce que moi non plus, je n'ai pas vu les chiffres – théoriquement de moins bonne qualité que le ruisseau. Donc, on n'a pas trouvé, comme on le dit dans notre document, d'éléments, à part l'uranium, qui causeraient problème pour l'irrigation. Alors, je présume qu'on n'en trouvera pas non plus dans une eau qui  
5125 est théoriquement de meilleure qualité.

**LE PRÉSIDENT :**

5130 Ça va. Je voulais juste avoir votre information, parce que je sais que les données que nous avons présentent des dépassements. Maintenant, comment vous allez les apprécier...

**Mme LUCIE CARON :**

5135 Les interpréter, oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

... un peu comme vous l'avez fait d'ailleurs pour les eaux d'exhaure.

5140 **Mme LUCIE CARON :**

Il va falloir qu'on se penche là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

5145 D'accord.

**M. RENÉ DUFOUR :**

5150 Monsieur, est-ce que je pourrais poser une question? Est-ce qu'on pourrait demander à madame Caron si le MAPAQ a songé à encourager la création de nouveaux étangs et songe à aider les agriculteurs à trouver les bons endroits à mettre ces étangs-là, basé sur le sol, etc.? Il me semble que vu qu'ils sont en manque d'eau, pourquoi ne pas créer de nouveaux étangs ou agrandir ceux qui existent? Je ne sais pas là. Peut-être qu'ils l'ont déjà fait, mais enfin...

5155 **LE PRÉSIDENT :**

Disons que je retiens la question et possiblement je l'adresserai sous une autre forme.

5160 Un dernier, monsieur Joël Mercier.

**M. JOËL MERCIER :**

Monsieur le président!

5165

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur.

5170

**M. JOËL MERCIER :**

Alors, on sait que le projet de Niocan implique le captage des eaux souterraines afin que l'on puisse travailler au sec dans le fond de la mine pour y effectuer les opérations minières. Ça revient à dire, ni plus ni moins, que les eaux souterraines sont une nuisance pour Niocan et un obstacle aux opérations de l'entreprise.

5175

La quantité de l'eau qui sera pompée, et c'est un des premiers commentaires que je veux faire avant d'amener ma question, n'est pas à mon avis déterminée de façon précise et exacte. Et je me permets d'attirer votre attention sur différents témoignages et documents qui sont déjà vraisemblablement au dossier, qui émanent de Niocan et de ses experts.

5180

Le premier de ces documents-là, c'est l'étude d'impact qui a été produite au départ, qui mentionne à la page 5.18 que le débit de pompage nécessaire pour maintenir à sec la mine était estimé, dans un premier temps, à 1 500 m<sup>3</sup> par jour pour la phase 1 du projet et à 2 500 m<sup>3</sup> par jour pour la phase 2.

5185

Le 24 mai 2001, dans une lettre qui a été adressée alors à la Commission de la protection du territoire agricole par monsieur Yves Thomassin, un collègue de monsieur Vachon de la firme Roche, dans cette lettre, monsieur Thomassin indiquait, à la page 2, au deuxième paragraphe, que la dernière version de l'étude environnementale qui avait été effectuée indiquait que le débit des eaux pompées sous terre pour la mine Niocan serait de 145 m<sup>3</sup> par heure, ce qui, si je le compte bien, nous donne un chiffre de 3 480 m<sup>3</sup> par jour.

5190

Vous vous souviendrez également que le BAPE, dans le cadre de sa précédente enquête, a également posé des questions à la firme Roche, laquelle a répondu dans un rapport de juin 2002 qui vous était adressé, à la page 18, à une question que vous posiez alors, qui se lisait comme suit:

5195

*Compte tenu de la difficulté à statuer l'ampleur et l'étendue réelle du rabattement à la mine et de l'imprécision entourant les paramètres hydrogéologiques de la carbonatite, quelle serait la marge d'erreur des débits indiqués? Pouvez-vous fournir la fourchette des débits d'exhaure possible pour chacune des deux phases d'exploitation?*

5200

La réponse qui vous a été alors donnée, et je vous invite à retourner au document si vous l'avez oubliée:

5205

*Nous sommes d'avis que la fourchette des valeurs possibles pour le débit d'exhaure ne peut être précisément estimé à l'heure actuelle.*

5210 Il appert, à mon avis, que Niocan et ses experts sont incapables d'estimer présentement précisément la quantité d'eau qui sera pompée pour le captage de la nappe souterraine.

5215 Il est également important, à mon avis, de bien réaliser, je suis convaincu que vous le savez, que le nouveau *Règlement sur le captage des eaux souterraines* prévoit que tout captage d'eau souterraine de plus de 75 mètres par jour sera assujéti à une demande d'autorisation et devra être accompagné d'une étude hydrogéologique établissant l'impact du projet sur l'environnement, les autres usagers et la santé publique.

5220 Prenant la meilleure des données, le 2 500 m<sup>3</sup> par jour qu'on nous répète encore aujourd'hui, vous constaterez, j'en suis certain, que ça représente 33 fois le seuil de 75 mètres qui est prévu au nouveau *Règlement sur le captage des eaux* pour enclencher l'étude hydrogéologique.

5225 En ce qui concerne le rabattement, je vous soumets également qu'il est faux d'affirmer, comme on le fait depuis le début, que ce rabattement-là, on est en mesure de l'établir. L'étendue du rabattement et son importance a été définie à plusieurs reprises par la firme Roche dans les documents suivants.

5230 Encore une fois, dans l'étude d'impact initiale, à la page 3.52, Roche mentionne que l'approche qui était utilisée pour déterminer l'aire d'influence de la mine de Niocan a consisté à mettre en comparaison la profondeur de la mine avant ou après la période d'opération de la mine SLC par rapport à la nappe pendant la période d'opération.

5235 À la page 3.61 de cette même étude, Roche indique, en conséquence, que le rabattement significatif de la nappe dans le roc, au nord et à l'ouest de la mine, après 15 ans d'opération de la mine, n'aurait pas dépassé la montée du Village, donc à 1.7 km.

5240 Monsieur André Vachon a mentionné, lors d'un contre-interrogatoire tenu devant le Tribunal administratif du Québec, le 31 mai 2002, et je vous renvoie aux pages 219 à 222 de la transcription de son témoignage d'alors, que la carte numéro 3 qui était contenue dans le rapport initial, l'étude d'impact, laquelle carte est intitulée *Profondeur observée de l'eau souterraine dans les puits pendant la période d'opération*, était la seule source utilisée par Roche pour établir le niveau de rabattement de la nappe pendant la période d'exploitation.

5245 La carte qui alors, effectivement, a été déposée et commentée, vous devrez, à mon avis, y apporter une attention particulière parce que c'est la seule carte. Et c'est la carte que vous retrouverez, la carte numéro 3, dans l'étude d'impact que vous avez certainement. Mais l'exercice qui a été fait alors et que je vous demande de refaire, et on pourra vous en laisser une

5250 copie, c'est de bien identifier tous et chacun des puits soi-disant retrouvés et mentionnés sur cette carte-là.

5255 Vous constaterez, comme première chose, que bien qu'il y ait plusieurs points, les points qui se retrouvent vraiment dans le secteur concerné sont très limités. Alors, on a souvent parlé du fait, tout au cours des réponses qui vous ont été données, du fait qu'un certain nombre de données devait être colligé pour qu'on ait une observation suffisante et une conclusion possible. Je vous sou mets qu'en ce qui concerne cette carte, on constate qu'il y a un très petit nombre de données pour chacune des années et qu'il est en conséquence périlleux d'affirmer, avec une conviction comme celle que l'on a vue à date, que l'on est en mesure de déterminer de façon précise le niveau de rabattement d'alors.

5260 Vous constaterez également que sur cette carte-là, il y a deux séries de puits qui ont été identifiées: ce qu'on a appelé les puits dans la nappe de surface et ce qu'on a appelé les puits dans la nappe profonde. Il n'y a, en tout et pour tout, que 6 relevés concernant les puits de la nappe de surface, sur lesquelles données on s'est fondé, encore une fois selon le témoignage de  
5265 monsieur Vachon à l'époque – et je vous réfère encore une fois à son témoignage du 31 mai – ces 6 données-là, 2 des données ont été écartées par monsieur Vachon au motif que le niveau mesuré lui semblait étrange et d'ailleurs étaient accompagnées d'un point d'interrogatoire.

5270 On est donc arrivé à l'affirmation qu'il y avait une parfaite indépendance entre la nappe de surface et la nappe profonde à ce moment de l'opération de la mine SLC en fonction de 4 relevés qui ont été faits sur une période de plus de 15 ans. Encore une fois, vous devrez, à mon avis, tenir compte de ce fait au niveau de l'affirmation du rabattement.

5275 Mais il y a plus encore. Monsieur Thomassin, une fois encore l'associé de monsieur Vachon, a mentionné dans la lettre du 24 mai adressée à la Commission de la protection du territoire agricole dont je vous parlais à l'instant, à la page 7 de cette lettre, et je lis:

5280 *Niocan reconnaît et a reconnu qu'il s'avérait très périlleux de vouloir prédire avec certitude l'étendue de la zone d'impact.*

Vous avez également lors de la précédente enquête posé des questions à Roche, qui vous a effectivement, dans sa réponse de juin 2002, répondu ce qui suit à la question que vous aviez alors posée à la page 17, laquelle question avait amené la réponse suivante:

5285 *Le volume du cône de rabattement peut être estimé de façon approximative en faisant quelques hypothèses très simplificatrices tel, premièrement, un rayon d'influence constant équivalent à une superficie affectée de 4 km<sup>2</sup> à la phase 1 et de 5,3 km<sup>2</sup> à la phase 2.*

5290 La carte numéro 4, qui a été préparée par Roche, intitulée *Simulation du rabattement de la nappe après 10 ans d'opération de la mine SLC*, impose les constatations suivantes. Les barres d'isocontours du rabattement révèlent que la zone jaune de la carte, qui identifie la zone de rabattement supérieure à 3 mètres, est bien plus étendue que celle qui a été illustrée et qu'il y a eu

des rabattements effectivement de 5 mètres à plus de 500 mètres à l'extérieur des limites nord-est de la carbonatite.

5295

D'autre part, monsieur Denis Isabel, lors de son témoignage du 20 juin 2002 devant le TAQ, a mentionné, à la page 77 de la transcription, que le cône d'influence ne dépend pas de la profondeur du puits. Et là, je vous cite ses mots exactement:

5300

*Le cône d'influence ne dépend pas de la profondeur du puits, il dépend du débit qu'on en tire.*

Il a indiqué qu'on peut avoir un puits, mais si on ne pompe pas d'eau dedans, bien, évidemment l'eau s'équilibre avec la nappe et alors il n'y a pas de cône d'influence.

5305

Alors, l'affirmation qui a été refaite à l'effet que le puits de la mine de Niocan serait moins profond que le puits de la mine SLC, ce qui entraînerait nécessairement un cône de rabattement moins étendu, semble différer de ce que nous a mentionné monsieur Isabel lors de son témoignage devant le TAQ.

5310

Je vous soumetts actuellement qu'il appert, de ce que je viens de vous dire, que le débit d'exhaure ne peut pas être estimé et que, compte tenu du témoignage de monsieur Isabel, il est difficile actuellement d'estimer l'étendue réelle du rabattement de la nappe. C'est d'ailleurs, vous le constaterez encore une fois, la conclusion de monsieur Thomassin à la page 7 de la lettre qu'il adressait le 24 mai 2001 à la Commission de la protection du territoire agricole, l'extrait que je vous ai lu tout à l'heure.

5315

Il est également important de rappeler qu'une autre réponse donnée à une question que vous aviez posée à Roche, lors de votre précédente enquête en juin 2002, Roche vous répondait, à la page 18 du rapport qui vous était déposé alors, que les estimations présentées dans l'étude relatives au débit d'exhaure sont valides à plus ou moins 50 %.

5320

La question, par ailleurs, qui a été posée à monsieur Isabel par le commissaire Rouleau, qui était l'un des deux membres siégeant au Tribunal administratif du Québec, le 20 juin 2002, et je vous réfère aux transcriptions, aux pages 184 à 191, interrogé par le commissaire relativement à la démarche suivie pour l'établissement du cône de rabattement, le docteur Isabel a fini par répondre que l'étendue estimée par Roche commandait, en fait, un acte de foi envers Niocan et ses experts, ce qu'on a appelé aujourd'hui une évaluation plus sécuritaire que celle que l'on a faite au niveau du débit du pompage.

5325

5330

Dans l'état actuel du dossier, je vous soumetts qu'une question, et c'est ma seule question, s'impose. Le BAPE, les experts du ministère de l'Environnement, les experts de la Commission géologique du Canada, les experts de la Santé communautaire ont-ils bien noté toutes et chacune de ces différentes réponses de Niocan et de ses experts.

5335

Parce que vous devrez les noter, les peser et les juger lorsque vous devrez trancher ultimement de l'évaluation de la fiabilité, de l'exactitude et de la véracité des réponses qui sont données aux questions qui sont posées.

5340 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur Mercier. Comme vous savez, je vais vous donner juste une réponse relativement succincte, vous avez jugé bon de venir partager avec nous ces informations-là, parce que vous jugez que ces informations-là sont extrêmement importantes et que vous ne voulez pas que ça passe inaperçu à nos yeux, puisque vous savez aussi qu'on est pris sous une

5345 quantité incroyable de lecture et de documents. Soyez sûr que ces points-là que tout citoyen apporte à notre attention, on les regarde de façon beaucoup plus attentive. Ça, ça va de soi.

Maintenant, je voudrais profiter pour vous demander, vous faisiez référence d'une lettre

5350 de monsieur Thomassin à la CPTAQ le 24 mai...

**M. JOËL MERCIER :**

Oui.

5355

**LE PRÉSIDENT :**

À ma souvenance, à moins qu'on me corrige, nous ne l'avons pas dans les documents déposés. Donc, si vous avez...

5360

**M. JOËL MERCIER :**

On vous déposera une copie au plus tard demain, à la reprise de 1 h.

5365 **LE PRÉSIDENT :**

Je l'apprécierais beaucoup. Et ensuite, je demanderai au ministère de l'Environnement de déposer le règlement ou le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines, s'il vous plaît.

5370

Alors, merci infiniment. C'était un commentaire intéressant.

**M. JOËL MERCIER :**

5375 Merci, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous invite maintenant à aller relaxer et revenir à 7 h. Merci.

5380

\* \* \* \* \*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

5385

Et, j'ai signé :

5390

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**